



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

**88^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 27 janvier 2025
à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absente : Mme Claudia Bertinotti, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-001 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 36 et par l'ajout du point 53 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 9 décembre 2024 et séances extraordinaires du 9 et 12 décembre 2024 – Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 994, rue Louis-Cyr



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

5. Dérogation mineure – 833, boulevard Manseau
6. Dérogation mineure – 98, rue Bordeleau
7. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Christian-Olivier Roy – 526 à 530, boulevard Manseau – Second projet de résolution 24-676 – Adoption
8. Règlements 78-44 et 79-458 – Abrogation des résolutions 24-686, 24-687, 24-690 et 24-691
9. Règlement 50-2003-18 – Amendement le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Second projet – Adoption
10. Règlement 79-457 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur du chemin des Prairies et de la rue Paul-Émile-Savignac – Second projet – Adoption
11. Règlement 79-459 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine et de la route 158 – Second projet – Adoption
12. Règlement 79-460 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur du centre-ville – Second projet – Adoption
13. Règlement 79-461 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur Base-de-Roc – Second projet – Adoption
14. Règlement 79-462 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud – Second projet – Adoption

ADMINISTRATION

15. Règlement 94-2010-24 – Amendement le Règlement 94-2010 – Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette – Adoption
16. Règlement 139-2016-3 – Amendement le Règlement 139-2016 – Gestion des matières résiduelles – Adoption
17. Règlement 172-2022-5 – Amendement le Règlement 172-2022 – Contrôle et suivi en matière budgétaire – Avis de motion et dépôt de projet
18. Centraide Lanaudière – Campagne de financement 2025 – Demande d'aide financière – Autorisation
19. Résolution 24-564 – Commissions et comités de la Ville de Joliette – Amendement
20. Convention collective entre la Ville de Joliette et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus) – Approbation
21. Programme des cadets de la Sûreté du Québec – Demande de reconduction
22. Adhésion à la Charte contre l'intimidation des femmes en politique du réseau des femmes élues de Lanaudière
23. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Programme d'aide aux nouvelles mobilités – Résiliation



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

24. Entente d'aide financière – Centre culturel Desjardins – Autorisation
25. Entente d'aide financière – Festival de Lanaudière – Autorisation
26. Entente d'aide financière – Musée d'art de Joliette – Autorisation
27. Protocole d'entente avec l'Académie Antoine-Manseau – Partage des équipements – Autorisation
28. Contrat de service d'entretien des logiciels – PG Solutions inc. – Attribution de contrat
29. Commission municipale du Québec – Exemption de taxes foncières – Fondation Richelieu de Joliette inc. – Dossier CMQ-71271-001
30. Liste des comptes à payer du 11 décembre 2024 au 21 janvier 2025 – Approbation
31. Aides financières diverses – Exercice financier 2025 – Autorisation
32. Mise aux normes – Poste de pompage Gai-Roc – Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. – Certificat de paiement numéro 3 final – Acceptation définitive
33. Construction des rues Agnès-Parent et Line-Rainville – Phase1-B – Projet Évex Faubourg inc. – Certificat de paiement numéro 4 final – Acceptation définitive
34. Bibliothèque Rina-Lasnier – Prévisions budgétaires 2025 – Paiement de la quote-part
35. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires révisées 2024
36. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2025 – Autorisation – **RETIRÉ**
37. Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Budget 2025 – Paiement de la quote-part
38. Municipalité régionale de comté de Joliette – Quote-part 2025 de la Ville de Joliette – Autorisation
39. Embauche d'un technicien en géomatique – Service des Travaux publics et services techniques
40. M. Francis Lussier – Permanence – Contremaître infrastructure – Service des Travaux publics et services techniques
41. M. Pascal Adam – Permanence – Directeur adjoint – Service des Incendies
42. Contrat de travail – M. Robert Parent – Autorisation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

43. Soumission numéro AP24-047 – Fleurs annuelles 2025 – Adjudication de contrat
44. Soumission numéro AP24-048 – Éclairage – Plateaux sportifs – Adjudication de contrat
45. Soumission numéro AP25-005 – Vérification et inspection des systèmes de prévention incendie – Adjudication de contrat



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

46. Soumission numéro AP25-006 – Entretien préventif des équipements mécaniques des bâtiments municipaux – Adjudication de contrat
47. Soumission numéro AP25-009 – Contrôle de l'eau potable et des eaux usées – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

48. Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Permis de voirie – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

49. Politique d'admissibilité des organismes au soutien municipal et cadres de références – Adoption
50. Politique culturelle 2025-2035 – Adoption
51. Tableau des événements récurrents 2025 – Autorisation
52. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
53. Divers
- 53.a) Lot 3 328 185 – Fin du droit de rétrocession – Autorisation
54. Dépôt de rapports
55. Date et heure de la prochaine assemblée
56. Période de questions
57. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

25-002 – SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2024 ET SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 9 ET 12 DÉCEMBRE 2024 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 9 et 12 décembre 2024 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 9 décembre 2024 et des séances extraordinaires du 9 et 12 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

4

25-003 – DÉROGATION MINEURE – 994, RUE LOUIS-CYR

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-11-24 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 994, rue Louis-Cyr, afin de régulariser l'implantation d'un garage isolé présentant une marge latérale de 0,77 mètre (2,53 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

25-004 – DÉROGATION MINEURE – 833, BOULEVARD MANSEAU

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-11-25 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'une remise présentant une superficie de 48,31 mètres carrés (520 pieds carrés) au lieu de 20 mètres carrés (215,58 pieds carrés), présentant une marge avant secondaire de 1,50 mètre (4,92 pieds) au lieu de 6 mètres (19,68 pieds) et présentant une hauteur de 4,46 mètres (14,63 pieds) au lieu de 4 mètres (13,12 pieds) aux motifs :

- **QUE** la seule construction possible, considérant l'ensemble des bâtiments accessoires sur le terrain, serait une remise détachée du bâtiment, d'une superficie maximale de 20 mètres carrés (215,58 pieds carrés);



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

- **QU'**une remise respectant les normes dictées au règlement de zonage, en plus de la superficie totale de bâtiments accessoires présents sur le terrain, soit de 153,90 mètres carrés (1 656,56 pieds carrés), est suffisante pour recourir au besoin d'une résidence unifamiliale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

25-005 – DÉROGATION MINEURE – 98, RUE BORDELEAU

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-11-26 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 98, rue Bordeleau, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale isolée présentant une marge latérale de 2,06 mètres (6,76 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds) et des marges latérales totales de 5,47 mètres (17,95 pieds) au lieu de 6 mètres (19,68 pieds) et régulariser l'implantation d'une remise présentant une marge arrière de 0,86 mètre (2,82 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-006 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. CHRISTIAN-OLIVIER ROY – 526 À 530, BOULEVARD MANSEAU – SECOND PROJET DE RÉSOLUTION 24-676 – ADOPTION

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2024-11-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

D'ADOPTER le second projet de résolution visant à autoriser le projet présenté par M. Christian-Olivier Roy dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant à permettre la mixité d'usage au rez-de-chaussée d'un immeuble commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-11-03 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

**25-007 – RÈGLEMENTS 78-44 ET 79-458 – ABROGATION DES
RÉSOLUTIONS 24-686, 24-687, 24-690 ET 24-691**

CONSIDÉRANT l'abandon des projets de règlement 78-44 et 79-458;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ABROGER les résolutions 24-686, 24-687, 24-690 et 24-691.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

**25-008 – RÈGLEMENT 50-2003-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT
SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – SECOND PROJET –
ADOPTION**

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 50-2003-18 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin de modifier le périmètre de l'usage conditionnel « maison d'hébergement et résidence supervisée » lequel est formé des rues suivantes :

- Papineau au nord;
- Saint-Charles-Borromée et McConville à l'est;
- Monseigneur-Forbes, Lépine, Saint-Antoine et Saint-Thomas au sud;
- Beaudry à l'ouest.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

10

25-009 – RÈGLEMENT 79-457 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU CHEMIN DES PRAIRIES ET DE LA RUE PAUL-ÉMILE-SAVIGNAC – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-457 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à augmenter le nombre de logements autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-010 – RÈGLEMENT 79-459 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE ET DE LA ROUTE 158 – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-459 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-008 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 158) de manière à y permettre les usages « Services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules » en plus des usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

25-011 – RÈGLEMENT 79-460 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU CENTRE-VILLE – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-460 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à y permettre la mixité d'usages (commercial et habitation) au rez-de-chaussée, sous certaines conditions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

25-012 – RÈGLEMENT 79-461 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR BASE-DE-ROC – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-461 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer la zone H04-105 (localisée le long de la rue Olivier), d'ajouter une partie du lot 3 328 179 (localisé au coin des rues de la Moulange et Olivier) à la zone H04-105, d'agrandir la zone H04-101 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc et de la place Alice-Vessot) en ajoutant une partie du lot 3 328 179, d'abroger la grille des usages et normes applicable à la zone I04-065, de créer la grille des usages et normes applicable à la zone H04-105 et de modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H04-101.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-013 – RÈGLEMENT 79-462 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA ROUTE 158 ET DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – SECOND PROJET – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue ce jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

D'ADOPTER le second projet de règlement 79-462 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer les zones P06-041, C06-042 et H06-043 (localisées le long de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud), d'abroger les grilles d'usages et normes applicables aux zones I06-001, I06-002, I06-003 et I06-005 et de créer les grilles d'usages et normes applicables aux zones P06-041, C06-42 et H06-043.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

**25-014 - RÈGLEMENT 94-2010-24 - AMENDANT LE
RÈGLEMENT 94-2010 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT
DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE
JOLIETTE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-700 et 24-701, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-24 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin de modifier la section « ACHAT D'AUTOCOLLANT ANNUEL POUR BAC À DÉCHETS ULTIMES ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**25-015 - RÈGLEMENT 139-2016-3 - AMENDANT LE
RÈGLEMENT 139-2016 - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
- ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant respectivement les numéros 24-704 et 24-705, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

D'ADOPTER le Règlement 139-2016-3 amendant le Règlement 139-2016 relatif à la gestion des matières résiduelles afin de mettre à jour l'article 14.6 relatif au bac à déchets ultimes excédentaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**25-016 - RÈGLEMENT 172-2022-5 - AMENDANT LE
RÈGLEMENT 172-2022 - CONTRÔLE ET SUIVI EN MATIÈRE
BUDGÉTAIRE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET**

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 172-2022-5 amendant le Règlement 172-2022 relatif au contrôle et au suivi en matière budgétaire afin de modifier le pouvoir d'embauche de la directrice générale.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**25-017 - CENTRAIDE LANAUDIÈRE - CAMPAGNE DE
FINANCEMENT 2025 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de l'équipe du comité Centraide de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière de 1 000 \$ au profit de Centraide Lanaudière dans le cadre des activités de financement pour la campagne 2025.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à rembourser les frais engagés par Mme Mégane Garceau du comité Centraide de la Ville de Joliette, pour mousser les différentes activités de la campagne, à même l'aide financière, la différence étant ajoutée aux sommes amassées de la campagne 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

19

25-018 – RÉSOLUTION 24-564 – COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 24-564 nommant les membres et représentants des commissions et des comités de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D’AMENDER la résolution 24-564 afin de remplacer les membres des commissions et comités selon le tableau joint à la présente résolution.

D’ABROGER la résolution 24-718.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

20

25-019 – CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE JOLIETTE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE – SECTION LOCALE 1152 (COLS BLEUS) – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus) est échue depuis le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT les négociations entre la Ville de Joliette et les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus);

CONSIDÉRANT QU’une entente de principe est intervenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention a été accepté par un vote favorable lors de l’assemblée générale du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus) tenue le 5 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D’APPROUVER selon ses forme et teneur la convention collective à intervenir entre la Ville de Joliette et le Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

D’ENTÉRINER la signature de ladite convention collective par le maire et la greffière, de même que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

21

**25-020 – PROGRAMME DES CADETS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
– DEMANDE DE RECONDUCTION**

CONSIDÉRANT la qualité des interventions dispensées par les cadets et les commentaires positifs à leur égard;

CONSIDÉRANT QUE la présence de cadets rehausse le sentiment de sécurité des joliettains et des joliettaines;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE DEMANDER à la MRC de Joliette de reconduire le programme des cadets de la Sûreté du Québec pour la saison estivale 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**25-021 – ADHÉSION À LA CHARTE CONTRE L'INTIMIDATION DES
FEMMES EN POLITIQUE DU RÉSEAU DES FEMMES ÉLUES DE
LANAUDIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les élues, ex-élues et candidates potentielles se sont dotées d'un réseau structuré afin d'augmenter le nombre de femmes élues tant au sein des conseils municipaux, de la députation, des commissions scolaires, des instances syndicales, économiques, culturelles ou communautaires de la région;

CONSIDÉRANT QUE la mission du Réseau des femmes élues de Lanaudière (RFEL) est de soutenir et outiller les élues et les candidates potentielles selon leurs besoins, particulièrement celles qui sont seules dans leur conseil, par la formation, le support, le partage d'informations, le développement de compétences et de stratégies, la reconnaissance;

CONSIDÉRANT QUE nous reconnaissons l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et favorisons la mise en place de moyens concrets pour augmenter la présence des femmes au sein des lieux de décisions, de même que nous reconnaissons l'expertise du RFEL en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de 800 démissions de mairesses/maires, conseillères/conseillers depuis les dernières élections municipales; de multiples cas de harcèlement et d'intimidation envers les personnes élues; des relations tendues, irrespectueuses au sein même des conseils municipaux;

CONSIDÉRANT QUE notre démocratie est, de ce fait, malmenée et éprouvée;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

CONSIDÉRANT QUE 17 mairesses et conseillères municipales provenant des 6 MRC Lanaudoises ont participé à la cocréation de la « Charte contre l'intimidation des femmes en politique » afin qu'elle reflète les besoins de l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QU'un sondage réalisé par l'UMQ auprès de 400 élus et élus révèle que 74 % d'entre eux ont déjà été victimes de harcèlement et d'intimidation pendant leur mandat;

CONSIDÉRANT QUE la « Charte contre l'intimidation des femmes en politique » permet d'identifier clairement nos valeurs, et peut mener à une réglementation donc à un code de conduite plus explicite garantissant une mise en œuvre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

QUE la Ville de Joliette adhère à la « Charte contre l'intimidation des femmes en politique » du Réseau des Femmes élues de Lanaudière, reconnaissant ainsi l'importance grandissante du phénomène, des répercussions sociales et personnelles corrosives qu'il engendre, et la responsabilité qui nous incombe de participer à l'implosion du phénomène afin des restaurer le climat serein nécessaire à une vraie démocratie.

QUE la « Charte contre l'intimidation des femmes en politique » soit inscrite dans notre code d'éthique.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**25-022 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE – PROGRAMME D'AIDE AUX NOUVELLES MOBILITÉS –
RÉSILIATION**

CONSIDÉRANT QU'une entente d'aide financière a été conclue avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable au printemps 2024 dans le cadre du programme d'aide aux nouvelles mobilités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Plan de gestion des déplacements proposé ne pourra pas être réalisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'INFORMER le ministère des Transports et de la Mobilité durable que la Ville de Joliette désire résilier l'entente d'aide financière relative au programme d'aide aux nouvelles mobilités signé au mois de mai 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

24

**25-023 – ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE CULTUREL
DESJARDINS – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Centre culturel Desjardins;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente visant l'octroi d'une aide financière au Centre culturel Desjardins au montant de 125 200 \$ pour l'année 2025.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser l'aide financière selon les modalités prévues à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**25-024 – ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE – FESTIVAL DE
LANAUDIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Festival de Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente visant l'octroi d'une aide financière au Festival de Lanaudière au montant de 114 750 \$ pour l'année 2025.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser l'aide financière selon les modalités prévues à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

**25-025 – ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE – MUSÉE D'ART DE
JOLIETTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Musée d'art de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente visant l'octroi d'une aide financière au Musée d'art de Joliette au montant de 91 400 \$ pour l'année 2025.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser l'aide financière selon les modalités prévues à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

25-026 – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC L'ACADÉMIE ANTOINE-MANSEAU – PARTAGE DES ÉQUIPEMENTS – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire bonifier l'offre citoyenne et de maximiser l'utilisation des équipements à des fins récréatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et l'Académie Antoine-Manseau relatif au partage d'équipements à des fins récréatives.

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-027 – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN DES LOGICIELS – PG SOLUTIONS INC. – ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette utilise la suite de logiciels développés par la firme PG Solutions inc. et assure leur mise à jour et leur entretien;

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 1, paragraphes 6^o, sous-paragraphes a) et b) et paragraphe 9^o de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ATTRIBUER, pour l'année 2025, à PG Solutions inc. le contrat pour la mise à jour et l'entretien des logiciels modules Finances, Approvisionnement, Inventaire, Paie, Taxation, Cour municipale, Urbanisme, Gestion documentaire, en plus de modules utilitaires communs au coût de 148 829 \$ plus les taxes applicables.



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de PG Solutions inc. relativement à la mise à jour et l'entretien desdits logiciels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-028 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC – EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES – FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE INC. – DOSSIER CMQ-71271-001

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par Fondation Richelieu de Joliette inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville de Joliette s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par Fondation Richelieu de Joliette inc. visant l'immeuble situé au 160, rue Hélène-Boullé à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

25-029 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 11 DÉCEMBRE 2024 AU 21 JANVIER 2025 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 9 374 290,27 \$ pour la période du 11 décembre 2024 au 21 janvier 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 11 décembre 2024 au 21 janvier 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 11 décembre 2024 au 21 janvier 2025

a. Liste des transferts électroniques :	3 383 225,68 \$
b. Liste des chèques :	4 873 023,03 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	5 817 142,62 \$
Total	14 073 391,33 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

25-030 – AIDES FINANCIÈRES DIVERSES – EXERCICE FINANCIER 2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes d'aides financières formulées par divers organismes et institutions, de même que les demandes à l'égard desquelles la Ville de Joliette s'est déjà engagée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser les aides financières aux organismes suivants :

ORIGINAL TATOUÉ

Une aide financière au montant de 7 000 \$ pour l'année 2025 (1^{ère} année de 2), payable en mars 2025, le tout conditionnellement à la réception du rapport annuel complet et des états financiers vérifiés dudit organisme.

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE JOLIETTE

Une aide financière au montant de 41 500 \$, le tout payable en deux versements en mars et juin 2025, laquelle aide financière est conditionnelle à ce que la Société s'engage et s'oblige à respecter les conditions prévues à l'entente autorisée par la résolution 23-752.

ASSOCIATION POUR LES JEUNES DE LA RUE DE JOLIETTE (AJRJ)

Une aide financière au montant de 65 000 \$ (2^e année de 3), le tout payable en deux versements en mars et septembre, tel que prévu par la résolution 24-396.

MAISON DES JEUNES LA PIAULE

Une aide financière au montant de 20 000 \$ pour l'année 2025 (3^e année de 3), payable en 4 versements trimestriels égaux, tel que prévu par la résolution 23-068.



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

LA MAISON POPULAIRE

Une aide financière au montant de 5 000 \$ pour l'année 2025 (2^e année de 3), payable en mars, tel que prévu par la résolution 23-529.

**FONDATION RICHELIEU – PROJET D'AGRANDISSEMENT DU
COMPTOIR ALIMENTAIRE LA MANNE QUOTIDIENNE**

Une aide financière au montant de 20 000 \$ pour l'année 2025 (5^e année de 5), payable en avril 2025, et conditionnellement à la réception du rapport annuel complet ainsi que des états financiers vérifiés, conformément à la résolution 21-364.

LA SOUPIÈRE

Une aide financière de 5 000 \$ ainsi qu'un remboursement de 50 % de la valeur du service de conteneur, et ce, sur la présentation de la facture (2^e année de 2), selon la résolution 24-336.

SOCIÉTÉ MUSICALE FERNAND-LINDSAY – OPUS 130

Une aide financière au montant de 3 500 \$ pour l'année 2025 (3^e année de 3), payable en juin 2025, selon la résolution 23-068.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

**25-031 – MISE AUX NORMES – POSTE DE POMPAGE GAI-ROC –
LESSARD & DEMERS, MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ INC. –
CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 FINAL – ACCEPTATION
DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pascal Rochette, ingénieur pour la firme GBI Experts-Conseils inc., en date du 5 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de mise aux normes du poste de pompage Gai-Roc tels que décrétés par la résolution 23-539 et d'autoriser la directrice des Finances et trésorerie à payer à l'entreprise « Lessard & Demers, Mécanique de procédé inc. » la somme de 13 843,23 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

33

25-032 – CONSTRUCTION DES RUES AGNÈS-PARENT ET LINE-RAINVILLE – PHASE1-B – PROJET ÉVEX FAUBOURG INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Véronique Côté, ingénieure pour la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc., en date du 12 novembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D’APPROUVER l’acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4 final, des travaux de construction des rues Agnès-Parent et Line-Rainville tels que décrétés par la résolution 22-453 et d’autoriser la directrice des Finances et trésorerie à payer à l’entreprise « Projet Évex Faubourg inc. » la somme de 1 052,19 \$.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

34

25-033 – BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l’*Entente relative à l’exploitation d’une bibliothèque intermunicipale*;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque intermunicipale Rina-Lasnier a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l’année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la bibliothèque pour l’année 2025 au montant de 1 994 426 \$.

D’AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à payer, à même les sommes prévues au budget 2025, et selon les modalités prévues à l’entente susmentionnée, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s’élève à 1 051 038 \$, soit 40 404 \$ pour l’achat de documents et 1 010 634 \$ pour le fonctionnement.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

35

**25-034 – OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE JOLIETTE –
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2024**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 10 décembre 2024 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024 (en date du 02-12-2024), lesquelles prévoient des revenus de 2 090 231 \$, des dépenses de 5 537 605 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 3 447 374 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 331 000 \$.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2024.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 24-619.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**OFFICE MUNICIPAL D’HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS
BUDGÉTAIRES 2025 – AUTORISATION**

Ce point est retiré.

37

**25-035 – RÉGIE D’ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND
JOLIETTE – BUDGET 2025 – PAIEMENT DE LA QUOTE-PART**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'entente intermunicipale de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a transmis à la Ville de Joliette ses prévisions budgétaires pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette pour l'année 2025, au montant de 2 473 767 \$.



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à payer, à même les sommes qui seront disponibles au budget 2025, et selon des modalités à prévoir, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève à 1 256 696 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**25-036 – MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE –
QUOTE-PART 2025 DE LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les résolutions 275-11-2024, 278-11-2024, 281-11-2024, 280-11-2024, de la MRC de Joliette qui adopte les prévisions budgétaires 2025 et établit et impose la quote-part de chacune des municipalités locales qui la composent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à payer à la MRC de Joliette la quote-part imposée à la Ville de Joliette, au montant de 4 005 674 \$ telle que déterminée par les règlements susmentionnés, le tout conformément au tableau suivant :

Tourisme	51 136 \$
Collecte et transport des déchets	568 565 \$
Collecte, transport et traitement des matières organiques	420 060 \$
Écocentre	256 297 \$
Enfouissement GMR	234 330 \$
Redevances GMR	204 513 \$
Transport adapté	358 294 \$
Transport collectif urbain	1 092 750 \$
Transport régional	229 635 \$
Établissement des quotes-parts à l'administration générale	399 643 \$
Développement économique	242 003 \$
Développement social	57 601 \$
Sécurité publique – Cadets	10 000 \$
Application du surplus	(119 153 \$)
TOTAL	4 005 674 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

39

**25-037 – EMBAUCHE D’UN TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE –
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien en géomatique et qu’il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Thierry Normand au poste régulier de technicien en géomatique au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 12 février 2025.

QUE cette embauche soit assujettie à une période de probation de 816 heures de travail, débutant à la date d’entrée en fonction, en vue de l’obtention d’une permanence à ce poste.

QU’à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 9 de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 5303 (cols blancs).

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

40

**25-038 – M. FRANCIS LUSSIER – PERMANENCE –
CONTREMAÎTRE INFRASTRUCTURE – SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-356, le conseil municipal procédait à l’embauche de M. Francis Lussier au poste de contremaître infrastructure au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d’essai de six mois à compter du 26 juin 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l’obtention d’une permanence;

CONSIDÉRANT l’évaluation positive et la réussite de la période d’essai de M. Francis Lussier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

D'ENTÉRINER la permanence de M. Francis Lussier au poste permanent de contremaître infrastructure au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 26 décembre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

**25-039 – M. PASCAL ADAM – PERMANENCE – DIRECTEUR
ADJOINT – SERVICE DES INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-357, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Pascal Adam au poste de directeur adjoint au sein du service des Incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 26 juin 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Pascal Adam;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ENTÉRINER la permanence de M. Pascal Adam au poste permanent de directeur adjoint au sein du service des Incendies, à compter du 26 décembre 2024, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

**25-040 – CONTRAT DE TRAVAIL – M. ROBERT PARENT –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 21-489, les membres du conseil autorisaient la signature d'un contrat de travail avec M. Robert Parent, ingénieur, en tant que conseiller auprès de la direction du service d'Hydro-Joliette;

CONSIDÉRANT QUE ledit contrat prévoyait, avec entente préalable des deux parties, la possibilité de renouvellement à son terme, soit le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la prolongation dudit contrat se terminait le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger ledit contrat de travail;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la prolongation du contrat de travail de M. Robert Parent, pour une période déterminée du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

**25-041 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-047 – FLEURS ANNUELLES
2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat de fleurs annuelles pour la saison estivale 2025;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles nous ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 18 décembre 2024, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Les Serres Y.G. Pinsonneault inc.	17 450,57 \$
2	La Jardinerie Fernand Fortier inc.	26 242,00 \$
3	Les Jardins Gourmands inc.	27 447,53 \$
4	Les Serres Gauthier inc.	28 093,85 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-047, le contrat pour l'achat de fleurs annuelles pour la saison estivale 2025, à l'entreprise « **Les Serres Y.G. Pinsonneault inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires au montant approximatif de **17 450,57 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

**25-042 – SOUMISSION NUMÉRO AP24-048 – ÉCLAIRAGE –
PLATEAUX SPORTIFS – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'éclairage de plateaux sportifs a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 14 novembre 2024;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Les Technologies Speclite inc.	96 735,00 \$
2	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	137 686,00 \$
3	Force Q inc.	138 467,00 \$
4	La Cie d'Éclairage Union Ltée	241 988,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP24-048, le contrat pour l'éclairage de plateaux sportifs, soit les terrains de tennis au parc Georges-Rondeau, les terrains de pickleball, du skatepark ainsi que l'éclairage du sentier du parc des Dalles, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Technologies Speclite inc.** », au montant de **96 735,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

25-043 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-005 – VÉRIFICATION ET INSPECTION DES SYSTÈMES DE PRÉVENTION INCENDIE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la vérification et l'inspection des systèmes de prévention incendie pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 21 janvier 2025, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	9246-6424 Québec inc. Groupe Boroy Notiplex	56 445,00 \$
2	Sécutrol inc.	69 804,00 \$
3	9409-4547 Québec inc. Joliette Sécurité	71 400,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-005, le contrat pour la vérification et l'inspection des systèmes de prévention incendie pour les années 2025, 2026 et 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **9246-6424 Québec inc.** », au montant de **56 445,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46

25-044 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-006 – ENTRETIEN PRÉVENTIF DES ÉQUIPEMENTS MÉCANIQUES DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien préventif des équipements mécaniques des bâtiments municipaux pour les années 2025, 2026 et 2027;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 20 janvier 2025, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Climatisation Labrèche et Létourneau inc.	32 430,00 \$
2	Navada ltée	36 675,00 \$
3	Climatisation R. Bessette inc.	78 732,00 \$
4	Entreprise de Réfrigération & Climatisation C. Bédard 1995 inc.	166 671,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-006, le contrat pour l'entretien préventif des équipements mécaniques des bâtiments municipaux pour les années 2025, 2026 et 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Climatisation Labrèche et Létourneau inc.** », au montant de **32 430,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

27-01-2025

47

25-045 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-009 – CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX USÉES – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2027;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 21 janvier 2025, 11 h;

	ENTREPRISES	CONTRÔLE DE L'EAU POTABLE	CONTRÔLE DES EAUX USÉES	GRAND TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
					OUI	NON
1	Eurofins Essais Environnementaux Canada inc.	32 281,60 \$	19 161,20 \$	51 442,80 \$		X
2	H2Lab inc.	35 395,50 \$	19 316,00 \$	54 711,50 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-009, le contrat pour le contrôle de l'eau potable et des eaux usées pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **H2Lab inc.** », aux montants de :

- **35 395,50 \$**, avant taxes, pour le contrôle de l'eau potable;
- **19 316,00 \$**, avant taxes pour le contrôle des eaux usées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48

25-046 – MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PERMIS DE VOIRIE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit obtenir annuellement une permission de voirie du MTMD pour intervenir sur les routes entretenues par le MTMD ou conclure une entente d'entretien avec le MTMD;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le MTMD;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande au MTMD de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues.

De plus, la Ville de Joliette s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il le sera nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

49

25-047 – POLITIQUE D'ADMISSIBILITÉ DES ORGANISMES AU SOUTIEN MUNICIPAL ET CADRES DE RÉFÉRENCES – ADOPTION

CONSIDÉRANT le désir de la Ville de Joliette de mieux soutenir le milieu communautaire;

CONSIDÉRANT la nécessité de définir et d'encadrer les différentes façons de transiger entre les organismes et la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER la « Politique d'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Joliette ».

D'ADOPTER le « Cadre de référence au soutien financier » et le « Cadre de référence au soutien municipal ».

D'ABROGER la résolution 22-734.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

50

25-048 – POLITIQUE CULTURELLE 2025-2035 – ADOPTION

CONSIDÉRANT la refonte de la politique culturelle adoptée en 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER la « Politique culturelle 2025-2035 ».

DE NOMMER messieurs les conseillers Cédric Champagne et Alexandre Martel pour siéger sur le comité du suivi du Plan d'action 2025-2027.

D'ABROGER la résolution G2012-04-87.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

51

25-049 – TABLEAU DES ÉVÉNEMENTS RÉCURRENTS 2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le tableau des événements récurrents pour l'année 2025 a été déposé par le service des Loisirs et de la culture et que les membres du conseil en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la réalisation de l'ensemble des événements et des demandes de services et d'équipement présentés au tableau des événements récurrents pour l'année 2025 joint à la présente résolution.

LE TOUT conditionnellement à la disponibilité des lieux, des équipements et services, ainsi qu'à l'approbation de l'aménagement des sites et des heures d'activités par le service des Loisirs et de la culture et que les requérants se conforment à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

52

25-050 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière à l'athlète suivante :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

- Mme Maxym Joly – Athlète en soccer : 1 000 \$.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- La Société Saint-Vincent de Paul – Guignolée – Année 2024 : 2 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

53

DIVERS

53 A)

**25-051 – LOT 3 328 185 – FIN DU DROIT DE RÉTROCESSION –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente 293 575 qui impliquait la vente des lots 541-249 et 541-250 à la Chambre de commerce du Grand Joliette, incluant un droit de rétrocession avec une servitude y afférent;

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce du Grand Joliette désire vendre lesdits lots;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est ouverte à renoncer à ses droits de rétrocession et de servitude pour permettre la vente desdits lots, le tout en contrepartie du respect des conditions énumérées à la convention de modification à l'acte de vente soumise par la Chambre de commerce du Grand Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la convention de modification à l'acte de vente 293 575 afin de mettre fin au droit de rétrocession et à la servitude y afférent.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

54

25-052 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 27 janvier 2025;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de novembre 2024;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de décembre 2024;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27-01-2025

- Déclarations d'intérêts pécuniaires – M. Michael Lafortune et Mme Danielle Landreville.

55

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 24 février 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

56

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

57

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 57.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

**89^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 24 février 2025
à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Pierre-Luc Bellerose, maire
- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- M. Michael Lafortune, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent :

- M. Richard Leduc, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-053 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 44 a), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 27 janvier 2025 – Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – 855, boulevard Joseph-Arthur
5. Dérogation mineure – 433, rue John-F.-Kennedy



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-02-2025

6. Dérogation mineure – 980, chemin des Prairies
7. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
8. Demande d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble – M. Christian-Olivier Roy – 526 à 530, boulevard Manseau – Résolution 24-676 – Adoption
9. Règlement 35-2002-61 – Amendement le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) – Secteur du boulevard de la Base-de-Roc et des routes 131 et 158 – Adoption
10. Règlement 50-2003-18 – Amendement le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 – Adoption
11. Règlement 78-42 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur Base-de-Roc – Adoption
12. Règlement 78-43 – Amendement le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 – Secteur de la route 158 – Adoption
13. Règlement 79-457 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur du chemin des Prairies et de la rue Paul-Émile-Savignac – Adoption
14. Règlement 79-459 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la rue Samuel-Racine et de la route 158 – Adoption
15. Règlement 79-460 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur du centre-ville – Adoption
16. Règlement 79-461 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur Base-de-Roc – Adoption
17. Règlement 79-462 – Amendement le Règlement de zonage 79 – Secteur de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud – Adoption

ADMINISTRATION

18. Règlement 151-2025 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion et dépôt de projet
19. Règlement 172-2022-5 – Amendement le Règlement 172-2022 – Contrôle et suivi en matière budgétaire – Adoption
20. Règlement d'emprunt 225 – Dépenses en immobilisations – Avis de motion et dépôt de projet
21. Règlement d'emprunt 15-2025 – Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette – Approbation
22. Assurances protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires – Regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec – Non-renouvellement
23. Entente de services aux personnes sinistrées – La Société canadienne de la Croix-Rouge – Renouvellement – Autorisation
24. Réfection de la rue Saint-Pierre Sud (Phase 2) – Relocalisation d'une conduite de gaz – Autorisation
25. Liste des comptes à payer du 22 janvier au 18 février 2025 – Approbation



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-02-2025

26. Réfection du petit pont de l'île Vessot et de la passerelle La Sérénade – Parko inc. – Certificat de paiement numéro 4 final – Acceptation définitive
27. Contrat de service d'entretien logiciel Harris Advanced Utility – Attribution de contrat
28. Société de développement du centre-ville de Joliette – Demande d'aide financière 2025 – Autorisation
29. Renouvellements d'adhésions 2025 – Autorisation
30. Service des Technologies de l'information – Transformation de postes – Autorisation
31. M. Jean-Christophe Lafrance – Permanence – Journalier – Service des Travaux publics et services techniques
32. Mme Marianne Agnoli – Permanence – Conseillère en ressources humaines – Service du Capital humain

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

33. Soumission numéro AP25-003 – Entretien d'ascenseurs 2025, 2026 et 2027 – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP25-008 – Fourniture d'un inhibiteur de corrosion et suivi du réseau d'eau potable – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP25-011 – Fourniture d'arbres – Adjudication de contrats
36. Soumission numéro AP25-012 – Arbres en pot – Journée de l'arbre et de l'environnement 2026 – Adjudication de contrats

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

37. Modification des approches de la piste cyclable – Rue Saint-Pierre Sud et route 158 – Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable – Permis de voirie – Autorisation
38. Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 – Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Programmation no 1 – Autorisation
39. Service des Travaux publics et services techniques – Projets 2025 – Financement par le fonds de roulement – Autorisation
40. Soumission numéro AP23-024 – Entretien ménager – Garage municipal et Hydro-Joliette – Option de renouvellement

LOISIRS ET CULTURE

41. Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées – Dépôt du bilan 2023 et du Plan d'action 2023-2025 – Approbation
42. Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière – Camp de jour de la Relâche – Autorisation
43. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
44. Divers



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

- 44.a) Entente d'aide financière – Centre culturel Desjardins – Festival Bastringue – Autorisation
45. Dépôt de rapports
46. Date et heure de la prochaine assemblée
47. Période de questions
48. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-054 – SÉANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2025 –
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 janvier 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**25-055 – DÉROGATION MINEURE – 855, BOULEVARD JOSEPH-
ARTHUR**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2024-11-27 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 855, boulevard Joseph-Arthur, afin de régulariser l'implantation d'un immeuble industriel présentant une marge arrière de 7 mètres (22,96 pieds) au lieu de 9 mètres (29,53 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

5

25-056 – DÉROGATION MINEURE – 433, RUE JOHN-F.-KENNEDY

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-01-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 433, rue John-F.-Kennedy, afin de régulariser l'implantation d'un garage isolé présentant une marge latérale de 0,80 mètre (2,62 pieds) au lieu d'un mètre (3,28 pieds) et une superficie de 91,29 mètres carrés (982,64 pieds carrés) au lieu de 75 mètres carrés (807,29 pieds carrés).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

25-057 – DÉROGATION MINEURE – 980, CHEMIN DES PRAIRIES

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-01-02 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 980, chemin des Prairies, afin de permettre l'agrandissement d'un immeuble existant présentant une marge avant secondaire, donnant sur la place des Prairies, de 5,30 mètres (17,39 pieds) au lieu de 7,50 mètres (24,61 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

7

25-058 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2025-02-01 – Mme Kimberlin Quijada – Marché latino de Joliette – 62, place Bourget Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Kimberlin Quijada et illustrée par Enseignes M, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 62, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-02-01 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2025-02-02 – M. Samir Bouayaden – Chef Sam chez vous – 413, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Samir Bouayaden et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 413, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-02-02 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2025-02-03 – Mme Nadine Gagnon – Vexial – 256, rue Richard**
D'accepter la demande soumise par Mme Nadine Gagnon et illustrée par JB Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante et d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 256, rue Richard.
4. **PIIA-2025-02-05 – Mme Emmanuelle Brodeur – PPU Urbanistes-Conseils – 562, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Emmanuelle Brodeur et illustrée par Enseignes Neon, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et des facettes de deux enseignes sur poteau existant à l'immeuble situé au 562, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-02-05 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

5. **PIIA-2025-02-07 – M. Lou Juneau – Beauward Immobilier inc. – Lot 3 329 216 – Boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Lou Juneau et illustrée par M. Alain Belhumeur, architecte, afin d'autoriser la construction de deux bâtiments commerciaux sur le lot 3 329 216 situé sur le boulevard Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-02-07 du comité consultatif d'urbanisme.
6. **PIIA-2025-02-08 – Mme Marianne Drainville – MD Architecture / Design – 881, boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marianne Drainville, afin d'autoriser l'agrandissement d'un immeuble industriel situé au 881, boulevard de la Base-de-Roc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-02-08 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2025-02-09 – M. Jean-Benoît Lachance – Lachance & associés architectes – 980, chemin des Prairies**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-Benoît Lachance, afin d'autoriser l'agrandissement et la réfection des façades d'un immeuble existant situé au 980, chemin des Prairies, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-02-09 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2025-02-10 – Mme Hélène Desrochers – 9427-2572 Québec inc. – Lots 3 328 215 et 3 764 567 – Boulevard Dollard**
D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Desrochers et illustrée par M. Louis Morissette architecte, afin d'autoriser l'installation d'un panneau publicitaire numérique sur les lots 3 328 215 et 3 764 567, lesquels sont situés sur le boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-02-10 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-059 – DEMANDE D'UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – M. CHRISTIAN-OLIVIER ROY – 526 À 530, BOULEVARD MANSEAU – RÉSOLUTION 24-676 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT la recommandation PPCMOI-2024-11-03 du comité consultatif d'urbanisme;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ACCEPTER le projet présenté par M. Christian-Olivier Roy dans le cadre du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 45-2003, visant à permettre la mixité d'usage au rez-de-chaussée d'un immeuble commercial mixte, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PPCMOI-2024-11-03 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

25-060 – RÈGLEMENT 35-2002-61 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 35-2002 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.) – SECTEUR DU BOULEVARD DE LA BASE-DE-ROC ET DES ROUTES 131 ET 158 – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 35-2002-61 amendant le Règlement 35-2002 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de manière à mettre à jour les zones assujetties aux « P.I.I.A. SECTEUR RÉSIDENTIELS DE MOYENNE ET HAUTE DENSITÉ » et « P.I.I.A. AUTOROUTE 31 / ROUTE 131 / ROUTE 158 ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

25-061 – RÈGLEMENT 50-2003-18 – AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS 50-2003 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-02-2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 50-2003-18 amendant le Règlement sur les usages conditionnels 50-2003 afin de modifier le périmètre de l'usage conditionnel « maison d'hébergement et résidence supervisée » lequel est formé des rues suivantes :

- Papineau au nord;
- Saint-Charles-Borromée et McConville à l'est;
- Monseigneur-Forbes, Lépine, Saint-Antoine et Saint-Thomas au sud;
- Beaudry à l'ouest.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-062 – RÈGLEMENT 78-42 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR BASE-DE-ROC – ADOPTION

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 78-42 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'aire d'affectation H04-41 (localisée le long de la rue Olivier) au détriment de la totalité de l'aire d'affectation L04-35 et d'une partie de l'aire d'affectation C03-34, à agrandir l'aire d'affectation H04-33 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc et de la place Alice-Vessot) au détriment d'une partie de l'aire d'affectation C03-34 et à hausser le coefficient d'occupation maximum du sol de l'aire d'affectation H04-33.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

12

**25-063 – RÈGLEMENT 78-43 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DU
PLAN D'URBANISME NUMÉRO 78 – SECTEUR DE LA ROUTE 158 –
ADOPTION**

CONSIDÉRANT la publication d'un avis conformément au Règlement 156-2018;

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consultation tenue le 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 78-43 amendant le Règlement du plan d'urbanisme numéro 78 de manière à créer l'air d'affectation H06-10 (localisée le long de la rue Saint-Pierre Sud), à créer l'aire d'affectation C06-11 (localisée le long de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud) et à créer l'aire d'affectation R06-09 (localisée le long de la route 158) au détriment d'une partie de l'aire d'affectation I02-021 (localisée le long de la rue Raoul-Charrette, de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

**25-064 – RÈGLEMENT 79-457 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 79 – SECTEUR DU CHEMIN DES PRAIRIES ET DE LA
RUE PAUL-ÉMILE-SAVIGNAC – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-457 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à augmenter le nombre de logements autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

14

25-065 – RÈGLEMENT 79-459 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA RUE SAMUEL-RACINE ET DE LA ROUTE 158 – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-459 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier la grille des usages et normes applicable à la zone I05-008 (localisée entre la rue Samuel-Racine et la route 158) de manière à y permettre les usages « Services spécialisés de réparation et d'entretien de véhicules » en plus des usages déjà autorisés.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

25-066 – RÈGLEMENT 79-460 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DU CENTRE-VILLE – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-460 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à permettre la mixité d'usages (commercial et habitation) au rez-de-chaussée, sous certaines conditions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

25-067 – RÈGLEMENT 79-461 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR BASE-DE-ROC – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-02-2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-461 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer la zone H04-105 (localisée le long de la rue Olivier), d'ajouter une partie du lot 3 328 179 (localisé au coin des rues de la Moulange et Olivier) à la zone H04-105, d'agrandir la zone H04-101 (localisée le long du boulevard de la Base-de-Roc et de la place Alice-Vessot) en ajoutant une partie du lot 3 328 179, d'abroger la grille des usages et normes applicable à la zone I04-065, de créer la grille des usages et normes applicable à la zone H04-105 et de modifier la grille des usages et normes applicable à la zone H04-101.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

25-068 – RÈGLEMENT 79-462 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 79 – SECTEUR DE LA ROUTE 158 ET DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD – ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE toutes les étapes de la procédure d'adoption d'un règlement d'urbanisme exigées par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été respectées;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 79-462 amendant le Règlement de zonage 79 de manière à modifier le plan de zonage afin de créer les zones P06-041, C06-042 et H06-043 (localisées le long de la route 158 et de la rue Saint-Pierre Sud), d'abroger les grilles d'usages et normes applicables aux zones I06-001, I06-002, I06-003 et I06-005 et de créer les grilles d'usages et normes applicables aux zones P06-041, C06-42 et H06-043.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

18

25-069 – RÈGLEMENT 151-2025 – SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette, afin de mettre à jour les annexes.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-070 – RÈGLEMENT 172-2022-5 – AMENDANT LE RÈGLEMENT 172-2022 – CONTRÔLE ET SUIVI EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-016, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 27 janvier 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 172-2022-5 amendant le Règlement 172-2022 relatif au contrôle et au suivi en matière budgétaire afin de modifier le pouvoir d'embauche de la directrice générale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

25-071 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 225 – DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Michael Lafortune donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement d'emprunt 225 relatif à des dépenses en immobilisations.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement d'emprunt, lequel est disponible pour consultation.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

Objet :	Dépenses en immobilisations visant à acquérir des véhicules, des machineries lourdes, des équipements et à réaliser des travaux d'éclairage de rue
Portée :	Tout le territoire
Coût :	7 376 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur des périodes de 10 ou 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

25-072 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 15-2025 – RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE – APPROBATION

CONSIDÉRANT le Règlement d'emprunt 15-2025 soumis par la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette concernant des travaux d'installation et d'achat d'une soufflante centrifuge aux étangs aérés;

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* mentionne que le conseil de chaque municipalité doit approuver ou refuser le règlement soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le Règlement d'emprunt 15-2025 de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-073 – ASSURANCES PROTECTION DE LA RÉPUTATION ET DE LA VIE PRIVÉE DES ÉLUS ET HAUTS FONCTIONNAIRES – REGROUPEMENT DE MUNICIPALITÉS AU SEIN DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – NON-RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance du regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires viendra à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette possède une couverture pour lutter contre l'intimidation et le harcèlement afin de soutenir les élus et les employés municipaux via la police d'assurances générales du Fonds d'assurance des municipalités du Québec;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

CONSIDÉRANT QUE l'article 12 de l'entente de regroupement de municipalités au sein de l'UMQ stipule que la Ville de Joliette peut se retirer dudit regroupement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette avise le regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec qu'elle ne renouvelle pas la police d'assurance pour la protection de la réputation et de la vie privée des élus et hauts fonctionnaires.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**25-074 – ENTENTE DE SERVICES AUX PERSONNES SINISTRÉES –
LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE –
RENOUVELLEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE lors de situations d'urgence, l'une des actions à prioriser est d'offrir le service de soutien aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services aux sinistrés entre la Ville de Joliette et la Croix-Rouge est venue à terme le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le renouvellement de l'entente de services aux sinistrés à intervenir entre la Ville de Joliette et la Croix-Rouge pour le période du 12 janvier 2025 au 12 janvier 2027.

D'AUTORISER la trésorière à payer une contribution de 0,21 \$ par habitant pour la période 2025-2026 et une contribution de 0,21 \$ pour la période 2026-2027.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**25-075 – RÉFECTION DE LA RUE SAINT-PIERRE SUD (PHASE 2) –
RELOCALISATION D'UNE CONDUITE DE GAZ – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 7 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la réfection de la rue Saint-Pierre Sud (phase 2) nécessite la relocalisation d'une conduite de gaz appartenant à Énergir;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et des services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le protocole d'entente avec Énergir pour des travaux de relocalisation d'une conduite de gaz, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à payer le coût réel des travaux prévu audit protocole d'entente, dont la valeur est estimée à 145 017,31 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

25-076 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 22 JANVIER AU 18 FÉVRIER 2025 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 5 750 543,88 \$ pour la période du 22 janvier au 18 février 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 22 janvier au 18 février 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 22 janvier au 18 février 2025

a. Liste des transferts électroniques :	1 547 950,13 \$
b. Liste des chèques :	4 162 255,25 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 872 669,46 \$
Total	7 582 874,84 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

26

25-077 – RÉFECTION DU PETIT PONT DE L'ÎLE VESSOT ET DE LA PASSERELLE LA SÉRÉNADE – PARKO INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 4 FINAL – ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Laurence Drouin, ingénieure pour la firme Les Services EXP inc., en date du 4 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 4 final des travaux de réfection du petit pont de l'île Vessot et de la passerelle La Sérénade tels que décrétés par la résolution 23-673 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Parko inc. » la somme de 16 200,70 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

25-078 – CONTRAT DE SERVICE D'ENTRETIEN LOGICIEL HARRIS ADVANCED UTILITY – ATTRIBUTION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette utilise depuis plusieurs années le logiciel « CIS Infinity » notamment pour sa gestion des comptes clients et la facturation et que le fournisseur Harris Advanced Utility fournit également le service de support et entretien de leur suite logiciel;

CONSIDÉRANT l'article 573.3, alinéa 1), paragraphes 6^o, sous-paragraphes a) et b) et paragraphe 9^o de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ATTRIBUER, pour l'année 2025, à Harris Advanced Utility le contrat pour le support et l'entretien logiciel de la suite CIS Infinity fourni par cette entreprise au coût de 68 733 \$ plus les taxes applicables.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ce contrat de Harris Advanced Utility relativement à la mise à jour et l'entretien dudit logiciel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-079 – SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU CENTRE-VILLE DE JOLIETTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2025 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société de développement du centre-ville de Joliette;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 35 000 \$ à la Société de développement du centre-ville de Joliette, pour l'année 2025, destinée aux projets de rayonnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-080 – RENOUELEMENTS D'ADHÉSIONS 2025 – AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'AUTORISER les renouvellements et les paiements des adhésions aux organismes suivants :

- Corporation de l'aménagement de la Rivière l'Assomption (CARA) pour l'année 2025, au montant de 229,95 \$, taxes incluses;
- Conseil de développement bioalimentaire de Lanaudière (CDBL) pour l'année 2025, au montant de 143,72 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

25-081 – SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – TRANSFORMATION DE POSTES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux besoins du service des Technologies de l'information;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ABOLIR le poste de chargé de projets.

DE TRANSFORMER les deux postes de techniciens existants en un poste d'administrateur systèmes et réseaux et un poste de technicien en support informatique.

D'ADOPTER le nouvel organigramme du service des Technologies de l'information joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

31

**25-082 – M. JEAN-CHRISTOPHE LAFRANCE – PERMANENCE –
JOURNALIER – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-441, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Jean-Christophe Lafrance au poste de journalier au sein du service des Travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période de probation de 960 heures de travail à compter du 20 août 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période de probation de M. Jean-Christophe Lafrance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER M. Jean-Christophe Lafrance au poste permanent de journalier au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 25 février 2025, le tout conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur du Syndicat canadien de la fonction publique – section locale 1152 (cols bleus).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

**25-083 – MME MARIANNE AGNOLI – PERMANENCE –
CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES – SERVICE DU
CAPITAL HUMAIN**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-443, le conseil municipal procédait à l'embauche de Mme Marianne Agnoli au poste de conseillère en ressources humaines au sein du service du Capital humain;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 3 septembre 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de Mme Marianne Agnoli;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

DE NOMMER Mme Marianne Agnoli au poste permanent de conseillère en ressources humaines au sein du service du Capital humain, à compter du 9 mars 2025, le tout conformément aux dispositions du protocole d'entente du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

25-084 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-003 – ENTRETIEN D'ASCENSEURS 2025, 2026 ET 2027 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'entretien de base de quatre ascenseurs, dont deux à la bibliothèque Rina-Lasnier, un à l'Arsenal et un à la Cour municipale commune de Joliette pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission, dont deux conformes et une non-conforme;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 28 janvier 2025, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Ascenseur Néoservices inc.	15 260,00 \$	X	
2	Ascenseurs Supérieur inc.	10 972,50 \$		X
3	Ascenseurs Lumar inc.	31 500,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-003, le contrat pour l'entretien de base de quatre ascenseurs, dont deux à la bibliothèque Rina-Lasnier, un à l'Arsenal et un à la Cour municipale commune de Joliette, pour la période du 1^{er} février 2025 au 31 décembre 2027, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Ascenseur Néoservices inc.** », au montant de **15 260,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

34

**25-085 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-008 – FOURNITURE D’UN
INHIBITEUR DE CORROSION ET SUIVI DU RÉSEAU D’EAU
POTABLE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres pour la fourniture d’un inhibiteur de corrosion pour une quantité approximative de 15 000 kg annuellement et le suivi du réseau d’eau potable a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU’une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 3 février 2025;

ENTREPRISE	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES	PRIX AVANT TAXES
Environor Canada inc.	5,85 \$ / KG	175 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D’ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d’appel d’offres AP25-008, le contrat pour la fourniture d’un inhibiteur de corrosion et le suivi du réseau d’eau potable pour une durée de deux ans, à l’entreprise « **Environor Canada inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme au prix unitaire de **5,85 \$ / kg** pour un montant approximatif de **175 500 \$**, avant taxes.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

35

**25-086 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-011 – FOURNITURE
D’ARBRES – ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d’invitation écrite pour la fourniture d’arbre en pot et en motte;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 10 février 2025, 11 h;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Pépinière Abbotsford inc.	31 280,00 \$	X	
2	Pépinière Lemay inc.	15 439,80 \$	X	
3	Pépinière Dominique Savio Itée	25 758,82 \$		X



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-011, le contrat pour la fourniture d'arbres en pot et en motte aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

- Pépinière Abbotsford inc. : 26 805,00 \$, avant taxes;
- Pépinière Lemay inc. : 10 393,60 \$, avant taxes.

Pour un total de 37 198,60 \$, avant taxes (25 items sur 35).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

25-087 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-012 – ARBRES EN POT – JOURNÉE DE L'ARBRE ET DE L'ENVIRONNEMENT 2026 – ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture d'arbres en pot pour la journée de l'arbre et de l'environnement 2026;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 11 février 2025, 11 h;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Pépinière Dominique Savio Ltée	37 232,00 \$	X	
2	Pépinière Lemay inc.	32 346,50 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-012, le contrat pour la fourniture d'arbres en pot pour la journée de l'arbre et de l'environnement 2026, aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

- Pépinière Dominique Savio Ltée : 33 012,50 \$, avant taxes;
- Pépinière Lemay inc. : 3 621,25 \$, avant taxes.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

Pour un montant total de **36 633,75 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

25-088 – MODIFICATION DES APPROCHES DE LA PISTE CYCLABLE – RUE SAINT-PIERRE SUD ET ROUTE 158 – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE – PERMIS DE VOIRIE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire modifier les approches de la piste cyclable à l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud et de la route 158 afin d'améliorer la sécurité des usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'accorder les permis de voirie nécessaires à la modification des approches de la piste cyclable à l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud et de la route 158.

QUE ladite demande autorise M. Benjamin Rouette, directeur du service des Travaux publics et services techniques, à signer les permis de voirie pour tous les travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses du permis de voirie.

QUE la Ville de Joliette s'engage à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, la permission requise.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

25-089 – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC 2024-2028 – MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION – PROGRAMMATION NO 1 – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ)* pour les années 2024 à 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-02-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE la Ville de Joliette approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation no 1 de travaux ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Joliette s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Ville de Joliette s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Joliette s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**25-090 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
TECHNIQUES – PROJETS 2025 – FINANCEMENT PAR LE FONDS
DE ROULEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la liste de projets jointe à la présente résolution;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

NATURE DES TRAVAUX	PRÉSENTÉ		MONTANT	DURÉE AMORTISS.
	Instance	Date	Estimation	Année
<u>Infrastructures</u>				
Réparation de trottoirs – différents secteurs	CTPE	2023-11-15	150 000 \$	10 ans
Réfection conduite Labine (émissaire pluviale de la rue J.-P.-Lachance)	CTPE Mémoire 24-036	2024-02-08 2024-01-29	800 000 \$	10 ans
Développement transport actif – Rue Saint-Charles-Borromée (entre Laurier et Papineau) – Projet en attente (acquisitions nécessaires) – Possibilité d’être reporté en 2026	CTPE Mémoire 23-443	2023-11-15 2023-10-20	Prévu, mais non inclus	S. O.
Développement transport actif – Sécurisation de la traverse piétonne – intersections R158 et Saint-Pierre	Mémoire	2025-02-10	125 000 \$	10 ans
<u>Bâtiments</u>				
Bibliothèque (monte-charge)	Rencontre élus	2024-09-23	80 000 \$	7 ans
<u>Ententes relatives aux travaux municipaux</u>				
Développement – Secteur Base-de-Roc (Aqua Roca)	CTPE Mémoire	2024-02-08 2024-10-24	275 000 \$	10 ans
Place Alice-Vessot – Éclairage (ville)	Mémoire 23-084	2023-02-20	120 000 \$	10 ans
TOTAL :			1 550 000 \$	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D’AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à aller de l’avant avec la liste des projets mentionnés dans la liste précédente, et ce, à même le fonds de roulement pour une somme estimée de 1 550 000 \$.

QUE les coûts estimés des projets, soit un montant cumulatif de 1 550 000 \$, seront financés par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursés au moyen de versements égaux puisés à même les fonds généraux, et ce, pour la période d’amortissement indiquée dans la liste précédente.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-02-2025

40

25-091 – SOUMISSION NUMÉRO AP23-024 – ENTRETIEN MÉNAGER – GARAGE MUNICIPAL ET HYDRO-JOLIETTE – OPTION DE RENOUVELLEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour l'entretien ménager pour le garage municipal et d'Hydro-Joliette, octroyé par la résolution numéro 23-368;

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 24 du cahier des charges de l'appel d'offres AP23-024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour l'entretien ménager pour le garage municipal et d'Hydro-Joliette, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 24 du cahier des charges de l'appel d'offres AP23-024, à l'entreprise actuelle, soit Entretien Leblanc, pour une période d'un an, soit du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026, au montant de 48 000 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

25-092 – PLAN D'ACTION MUNICIPAL À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES – DÉPÔT DU BILAN 2023 ET DU PLAN D'ACTION 2023-2025 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne 2004, le gouvernement québécois a confié aux municipalités la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'action annuel, en vue de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le bilan 2023 et la mise à jour du Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées 2023-2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

25-093 – CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE – CAMP DE JOUR DE LA RELÂCHE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière pour l'accès à tarif réduit au camp de jour de la Relâche de la Ville de Joliette pour deux enfants joliettains fréquentant le centre;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-02-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la gratuité au camp de jour de la Relâche 2025 de la Ville de Joliette pour deux jeunes joliettains référés par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

25-094 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES – REPRÉSENTATIONS DIVERSES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Réseau des Femmes Élues de Lanaudière : 500 \$ (Incluant le renouvellement de l'adhésion 2025).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

44

DIVERS

44 a)

25-095 – ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE – CENTRE CULTUREL DESJARDINS – FESTIVAL BASTRINGUE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier du Centre culturel Desjardins pour le Festival Bastringue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente visant l'octroi d'une aide financière au Centre culturel Desjardins, pour le Festival Bastringue, au montant de 35 000 \$ pour l'année 2025.

D'AUTORISER la trésorière à verser l'aide financière selon les modalités prévues à ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

45

25-096 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-02-2025

- Liste de la correspondance reçue en date du 24 février 2025;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de janvier 2025;
- Procès-verbal de correction – Règlement 94-2010-24.

46

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 24 mars 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

47

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

48

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 01.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-03-2025

**90^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 10 mars 2025 à 16 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents : M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-097 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 4, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Règlement 74-2025 – Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette – Avis de motion et dépôt de projet



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

10-03-2025

4. Règlement 159-2025 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Avis de motion et dépôt de projet – **Retiré**
5. Réfection de la petite réserve d'eau potable – Travaux supplémentaires – Autorisation
6. Date et heure de la prochaine assemblée
7. Période de questions
8. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

25-098 – RÈGLEMENT 74-2025 – ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 74-2025 relatif à l'entente de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

RÈGLEMENT 159-2025 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Ce point est retiré.

5

25-099 – RÉFECTION DE LA PETITE RÉSERVE D'EAU POTABLE – TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres AP24-055 octroyé à la séance du 9 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la réfection de la petite réserve d'eau potable, un vide a été découvert sous la dalle de plancher et que cet élément était objectivement imprévisible lors de la conclusion de l'appel d'offres AP24-055;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires sont nécessaires à la réparation de ce vide et que ces travaux sont accessoires à l'appel d'offres AP24-055;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

10-03-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER les travaux supplémentaires dans le contrat de réfection de la petite réserve d'eau potable au montant estimé de 192 000 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 24 mars 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

7

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

8

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 34.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

**91^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 24 mars 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Pierre-Luc Bellerose, maire
- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- M. Michael Lafortune, conseiller
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent :

- M. Cédric Champagne, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Est également présente Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire.

2

25-100 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 14 et l'ajout des points 53 a), 53 b), 53 c) et 53 d), lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 24 février 2025 et séance extraordinaire du 10 mars 2025– Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT

4. Dérogation mineure – Lot 6 291 140 – Boulevard Dollard



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

5. Dérogation mineure – Lot 5 945 494 – Rue du Père-Fernand-Lindsay
6. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
7. Bâtiments patrimoniaux cités
8. Rapport sur l'exercice du pouvoir prévu à l'article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation (2024, chap.2)* – Dépôt
9. Programme Rénovation-Québec – Phase 2025-2026 – Participation de la Ville de Joliette

ADMINISTRATION

10. Règlement 74-2025 – Entente relative à la Cour municipale commune de la Ville de Joliette – Adoption
11. Règlement 151-2025 – Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Adoption
12. Règlement 159-2025 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Avis de motion et dépôt de projet
13. Règlement 196-2025 – Programme d'aide financière visant l'inspection, le diagnostic et la mise aux normes de systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires combinés et pluviaux – Avis de motion et dépôt de projet
14. Règlement d'emprunt 220 – Travaux de revêtement asphaltique – Modification – **Retiré**
15. Règlement d'emprunt 225 – Dépenses en immobilisations – Adoption
16. Règlement d'emprunt 226 – Travaux de conversion et de modernisation de l'éclairage – Avis de motion et dépôt de projet
17. Règlement d'emprunt 227 – Travaux sur le réseau électrique et ses installations – Avis de motion et dépôt de projet
18. Réfection des infrastructures du quartier Sainte-Thérèse – Demande au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
19. Résolution 23-177 – Entente de financement dans le cadre du programme de supplément au loyer d'urgence et subvention aux municipalités (volet 3) – Abrogation
20. Liste des comptes à payer du 19 février au 18 mars 2025 – Approbation
21. Office municipal d'habitation de Joliette – Prévisions budgétaires 2025
22. Projet de mise à niveau – Feux de circulation – Financement par le Fonds de roulement – Autorisation
23. Projet de modernisation du poste Alpha – Financement par le Fonds de roulement – Autorisation
24. Projets du service des Technologies de l'information – Financement par le Fonds de roulement – Autorisation
25. Liste des mauvaises créances – Comptes divers – Approbation
26. Le Marché de Noël de Joliette – 19^e édition – Aide financière – Autorisation



No de résolution
ou annotation

24-03-2025

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

27. Revêtement asphaltique 2024 – Groupe Colas Québec inc. – Certificat de paiement numéro 2 provisoire – Acceptation provisoire
28. M. Mathieu Piette – Permanence – Chef de division logistique et événements – Service des Loisirs et de la culture
29. Entente de principe – Employé numéro 002200025 – Autorisation
30. Grille salariale 2025 applicable aux étudiants et aux stagiaires – Approbation

GREFFE – APPROVISIONNEMENT

31. Produits chimiques 2026-2027 – Regroupement d'achats Rive-Nord – Mandat à la Ville de Sainte-Thérèse
32. Soumission numéro AP25-004 – Rénovation de l'hôtel de ville – Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP25-013 – Plantation et arrosage des fleurs annuelles 2025 – Adjudication de contrat
34. Soumission numéro AP25-015 – Nettoyage des conduites d'égouts et puisards – Adjudication de contrat
35. Soumission numéro AP25-020 – Sable à compaction – Adjudication de contrat
36. Soumission numéro AP25-021 – Béton préparé – Adjudication de contrat
37. Soumission numéro AP25-022 – Pièces d'asphalte 2025 – Adjudication de contrat
38. Soumission numéro AP25-024 – Déneigement des trottoirs 2025-2026 et 2026-2027 – Adjudication de contrat
39. Soumission numéro AP25-029 – Services professionnels en architecture – Mandat général – Adjudication de contrat
40. Soumission numéro AP25-032 – Nettoyage et inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts 2025 – Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

41. Chemins de fer Québec-Gatineau inc. – Lettre d'entente – Autorisation
42. Centre d'acquisitions gouvernementales – Vente de véhicules à l'encan – Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

43. Fête du voisinage 2025 – Fermeture de rue – Autorisation
44. Fêtes O'Parc 2025 – Utilisation de l'espace public – Aide financière – Autorisation
45. CRÉDIL – Fête interculturelle – Utilisation de l'espace public – Autorisation
46. Club de soccer Lanaudière-Nord – Camp de jour estival 2025 – Utilisation de l'espace public – Autorisation



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

47. Camp Skate Atlas S.E.N.C. – Utilisation de l'espace public – Autorisation
48. Séance de patinage avec Anthony-John Greer – Utilisation de l'espace public – Autorisation
49. Course futée 2025 – Utilisation de l'espace public – Autorisation
50. Intégration d'une œuvre d'art public – Édifice Michèle-Pauzé – Comité de sélection – Nomination
51. Résolution 24-572 – Désignation et nomination du parc de la Chèvrerie-des-Berges – Amendement
52. Activités de financement d'organismes – Représentations diverses
53. Divers
53. a) Embauche d'un directeur – Service de l'Aménagement du territoire
53. b) Soumission numéro AP25-010 – Réfection des infrastructures des rues Saint-Pierre Sud et Martel – Adjudication de contrat
53. c) Soumission numéro AP25-017 – Coupe de gazon 2025 – Parcs municipaux – Adjudication de contrat
53. d) Collectif Amélie-Fristel – Délégation
54. Dépôt de rapports
55. Date et heure de la prochaine assemblée
56. Période de questions
57. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

25-101 – SÉANCE ORDINAIRE DU 24 FÉVRIER 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 MARS 2025 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 février 2025 et de la séance extraordinaire du 10 mars 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 février 2025 et de la séance extraordinaire du 10 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

4

**25-102 – DÉROGATION MINEURE – LOT 6 291 140 – BOULEVARD
DOLLARD**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-02-03 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure sur le lot 6 291 140 situé sur le boulevard Dollard, afin de permettre la construction de deux bâtiments résidentiels de type multifamilial présentant une hauteur de 12 étages au lieu de 8 étages.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**25-103 – DÉROGATION MINEURE – LOT 5 945 494 – RUE DU PÈRE-
FERNAND-LINDSAY**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-02-04 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure sur le lot 5 945 494 situé sur la rue du Père-Fernand-Lindsay, afin de réduire la pente minimale de la toiture principale de la future résidence unifamiliale à 4/12 au lieu de 8/12.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

6

**25-104 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE**

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2025-03-11 – M. François Allard – Concept Anglofun – 72, place Bourget Nord**
D'accepter la demande soumise par M. François Allard et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 72, place Bourget Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-11 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2025-03-12 – Mme Marie-Ève Ducharme – L'Otre – 365 à 367, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marie-Ève Ducharme, afin d'autoriser le remplacement de cinq portes extérieures à l'immeuble situé aux 365 à 367, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-12 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2025-03-13 – Mme Da Lina Ho – Emhoni café – 372, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par Da Lina Ho et illustrée par Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 372, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-13 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2025-03-15 – M. Jean-François Jacques – J.B. Enseignes – 157, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jean-François Jacques, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 157, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-15 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

5. **PIIA-2025-03-16 – M. Mathieu Boudrias – Locaux 360 inc. – 437, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Mathieu Boudrias, afin d'autoriser le remplacement des ouvertures et du revêtement extérieur d'une résidence unifamiliale isolée située au 437, rue Saint-Charles-Borromée Nord.
6. **PIIA-2025-03-17 – M. Michel Brisson – Urbanisme MB – 1505, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Michel Brisson et illustrée par Pattison ID, afin d'autoriser la modification de deux enseignes murales existantes à l'immeuble situé au 1505, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-17 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2025-03-18 – M. Étienne Dulude – Gilles Malo inc. – 851, rue Samuel-Racine**
D'accepter la demande soumise par M. Étienne Dulude et illustrée par Pride Signs, afin d'autoriser uniquement l'installation d'enseignes murales à l'immeuble situé au 851, rue Samuel-Racine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-105 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2025-03-01 – Mme Nathalie Laramée – Les Mélèzes – 393, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise par Mme Nathalie Laramée et illustrée par Agence AX Design, afin d'autoriser l'installation de thermopompes sur les différentes façades d'un immeuble patrimonial.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

8

**25-106 – RAPPORT SUR L’EXERCICE DU POUVOIR PRÉVU À
L’ARTICLE 93 DE LA LOI MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS
LÉGISLATIVES EN MATIÈRE D’HABITATION (2024, CHAP.2) –
DÉPÔT**

CONSIDÉRANT QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation, 2024, chap. 2*, a été sanctionnée le 21 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette Loi prévoit notamment des dispositions temporaires qui permettent aux municipalités, dans certaines circonstances, d’autoriser un projet d’habitation comprenant au moins trois (3) logements qui déroge à sa réglementation d’urbanisme, et ce, pour la période du 21 février 2024 au 21 février 2027;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit produire un rapport sur l’exercice de ce pouvoir spécial pour chaque année civile au plus tard le 1^{er} avril qui suit la fin de l’année sur laquelle il porte;

CONSIDÉRANT le rapport préparé pour l’année 2024 par Mme Johannie Vincent, urbaniste du service de l’Aménagement du territoire, et son dépôt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PRENDRE acte du dépôt du rapport sur l’exercice du pouvoir prévu à l’article 93 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d’habitation (2024, chap. 2)* pour l’année 2024.

DE DEMANDER à la greffière de transmettre le rapport à la ministre responsable de l’habitation et que celui-ci soit publié sur le site Internet de la Ville de Joliette tel que le requiert la Loi.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

9

**25-107 – PROGRAMME RÉNOVATION-QUÉBEC – PHASE 2025-
2026 – PARTICIPATION DE LA VILLE DE JOLIETTE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire participer au programme Rénovation-Québec pour la programmation 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

D'INFORMER la Société d'habitation du Québec que la Ville de Joliette entend participer à l'année financière 2025-2026 du programme Rénovation-Québec en y investissant un montant de 236 000 \$, soit la part de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

**25-108 – RÈGLEMENT 74-2025 – ENTENTE RELATIVE À LA COUR
MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-098, donnés lors de la séance extraordinaire du conseil municipal du 10 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 74-2025 relatif à l'entente de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**25-109 – RÈGLEMENT 151-2025 – SIGNALISATION SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-069, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

12

25-110 – RÈGLEMENT 159-2025 – TARIFICATION DES SERVICES D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 159-2025 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

25-111 – RÈGLEMENT 196-2025 – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE VISANT L'INSPECTION, LE DIAGNOSTIC ET LA MISE AUX NORMES DE SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES COMBINÉS ET PLUVIAUX – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 196-2025 relatif à l'inspection, le diagnostic et la mise aux normes de systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires combinés et pluviaux.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 220 – TRAVAUX DE REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – MODIFICATION

Ce point est retiré.

15

25-112 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 225 – DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-071, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 février 2025;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 225 relatif à des dépenses en immobilisations ainsi qu'un emprunt et une dépense de 7 376 000 \$.

Objet :	Dépenses en immobilisations visant à acquérir des véhicules, des machineries lourdes, des équipements et à réaliser des travaux d'éclairage de rue
Portée :	Tout le territoire
Coût :	7 376 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur des périodes de 10 ou 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

25-113 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 226 – TRAVAUX DE CONVERSION ET DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement d'emprunt 226 décrétant des travaux de conversion et de modernisation de l'éclairage, incluant l'acquisition de matériel, ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 140 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement d'emprunt, lequel est disponible pour consultation.

Objet :	L'exécution de travaux de conversion et de modernisation de l'éclairage
Portée :	Tout le territoire
Coût :	3 140 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

17

25-114 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 227 – TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET SES INSTALLATIONS – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement d'emprunt 227 décrétant à l'exécution de travaux sur le réseau électrique et ses installations ainsi qu'un emprunt et une dépense de 10 270 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement d'emprunt, lequel est disponible pour consultation.

Objet :	L'exécution de travaux sur le réseau électrique et ses installations, incluant l'acquisition de matériel
Portée :	Tout le territoire
Coût :	10 270 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

25-115 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DU QUARTIER SAINTE-THERÈSE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette prévoyait la réfection complète des infrastructures d'un tronçon de la rue du Curé Félix-Gadoury afin d'améliorer l'efficacité des canalisations et de mieux répondre aux besoins actuels et futurs du quartier ainsi qu'aux événements climatiques extrêmes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris les mesures qui s'imposaient en révisant son plan directeur et en allouant les fonds nécessaires au budget, à hauteur de plusieurs millions, pour la réfection desdites infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a fait une demande au Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU) pour ladite réfection;

CONSIDÉRANT QUE le PRIMEAU du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a été suspendu;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

CONSIDÉRANT l'urgence d'entreprendre ladite réfection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE DEMANDER, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, l'approbation de la demande PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Joliette continue ses démarches et ses représentations auprès des différentes instances, dont le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, M. François St-Louis, député de Joliette à l'Assemblée nationale et Mme Caroline Proulx, ministre responsable de la région de Lanaudière, afin de faire valoir la nécessité de ces interventions.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

**25-116 – RÉOLUTION 23-177 – ENTENTE DE FINANCEMENT
DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER
D'URGENCE ET SUBVENTION AUX MUNICIPALITÉS (VOLET 3) –
ABROGATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet ne s'est pas concrétisé entre la Société d'habitation du Québec et l'Office municipale d'Habitation de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ABROGER la résolution 23-177.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**25-117 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 19 FÉVRIER AU
18 MARS 2025 – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 5 836 669,60 \$ pour la période du 19 février au 18 mars 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 19 février au 18 mars 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 19 février au 18 mars 2025

a. Liste des transferts électroniques :	4 344 384,37 \$
b. Liste des chèques :	4 393 466,49 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	1 728 696,14 \$
Total	10 466 547,00 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

25-118 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025 (budget révisé en date du 2025-02-28), lesquelles prévoient des revenus de 2 145 950 \$, des dépenses de 4 574 017 \$ ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 428 067 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 242 806 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-119 – PROJET DE MISE À NIVEAU – FEUX DE CIRCULATION – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de mise à niveau des feux de circulation à certaines intersections sur le territoire de la ville de Joliette, conformément au PTI 2025-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement pour un montant de 132 000 \$.



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

QUE le coût net, soit un montant de **132 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **26 400 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**25-120 – PROJET DE MODERNISATION DU POSTE ALPHA –
FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet de modernisation du poste Alpha, conformément au PTI 2025-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement pour un montant de 100 000 \$.

QUE le coût net, soit un montant de **100 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **20 000 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**25-121 – PROJETS DU SERVICE DES TECHNOLOGIES DE
L'INFORMATION – FINANCEMENT PAR LE FONDS DE
ROULEMENT – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les projets de remplacement des pare-feux et des serveurs, conformément au PTI 2025-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet à même le Fonds de roulement pour un montant estimé de 236 000 \$.

PROJET DE REMPLACEMENT DES PARE-FEUX



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

QUE le coût net, soit un montant de **61 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **20 333 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

PROJET DE REMPLACEMENT DES SERVEURS ET STOCKAGE

QUE le coût net, soit un montant de **175 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **35 000 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débiteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

25-122 – LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES – COMPTES DIVERS – APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 1 294,81 \$, dont 1 213,10 \$ représente l'annulation d'intérêts et 81,71 \$ des créances irrécouvrables.

D'AUTORISER la trésorière à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

25-123 – LE MARCHÉ DE NOËL DE JOLIETTE – 19E ÉDITION – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Marché de Noël de Joliette pour la tenue de leur 19^e édition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière annuelle de fonctionnement de 25 000 \$ au Marché de Noël de Joliette pour l'année 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**25-124 – REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2024 – GROUPE COLAS
QUÉBEC INC. – CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 2
PROVISOIRE – ACCEPTATION PROVISOIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 28 février 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 2, des travaux de revêtement asphaltique tels que décrétés par la résolution 24-405 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Groupe Colas Québec inc. » la somme de 73 886,15 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**25-125 – M. MATHIEU PIETTE – PERMANENCE – CHEF DE
DIVISION LOGISTIQUE ET ÉVÉNEMENTS – SERVICE DES LOISIRS
ET DE LA CULTURE**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-512, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Mathieu Piette au poste de chef de division logistique et événements au sein du service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 7 octobre 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Mathieu Piette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

DE NOMMER M. Mathieu Piette au poste permanent de chef de division logistique et événements au sein du service des Loisirs et de la culture, à compter du 7 avril 2025, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

**25-126 – ENTENTE DE PRINCIPE – EMPLOYÉ NUMÉRO 002200025
– AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l'entente de principe intervenu entre la Ville de Joliette et l'employé numéro 002200025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer l'entente de principe pour l'employé numéro 002200025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**25-127 – GRILLE SALARIALE 2025 APPLICABLE AUX ÉTUDIANTS
ET AUX STAGIAIRES – APPROBATION**

CONSIDÉRANT QU'une grille salariale applicable aux étudiants et stagiaires pour 2025 doit être adoptée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la grille salariale applicable aux étudiants et aux stagiaires jointe à la présente résolution.

QUE ladite grille soit en vigueur à partir du 1^{er} mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**25-128 – PRODUITS CHIMIQUES 2026-2027 – REGROUPEMENT
D'ACHATS RIVE-NORD – MANDAT À LA VILLE DE SAINTE-
THÉRÈSE**

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années, la Ville de Joliette fait partie d'un regroupement de municipalités et de régies d'aqueduc sous l'appellation « Regroupement d'achats Rive-Nord » pour l'achat de produits chimiques servant au traitement de l'eau potable;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ou régies d’aqueduc de ce regroupement sont mandatées à tour de rôle pour mener à terme le processus d’appel d’offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE MANDATER la Ville de Sainte-Thérèse pour agir au nom de la Ville de Joliette, afin de procéder à un appel d’offres public pour l’ensemble des produits chimiques requis au traitement de l’eau potable pour les années 2026-2027.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

32

25-129 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-004 – RÉNOVATION DE L’HÔTEL DE VILLE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres pour des travaux de rénovation à l’hôtel de ville a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE dix soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 3 et 5 mars 2025;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Les Entreprises Philippe Denis inc.	134 700,00 \$	X	
2	Construction Pinard & Rousseau inc.	154 579,79 \$	X	
3	Construction Julien Dalpé inc.	166 600,00 \$	X	
4	Construction Hébert & Hébert inc.	172 986,30 \$	X	
5	Ralvec Construction inc.	174 147,00 \$	X	
6	Construction Guillaume Mailhot inc.	178 008,49 \$		X
7	Construction Denis & Ghyslaine Gagnon inc.	187 000,00 \$	X	
8	9262-0400 Québec inc. Les Entreprises Constructo	224 139,00 \$	X	
9	Xe Solutions inc.	224 738,00 \$	X	
10	Construction L. Morin inc.	342 176,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

D’ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d’appel d’offres AP25-004, le contrat pour la rénovation de l’hôtel de ville et, plus particulièrement, la réfection des salles de pause et de réunion ainsi que l’aménagement d’une nouvelle salle destinée aux entrevues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Entreprises Philippe Denis inc.** », au montant de **134 700,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

33

25-130 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-013 – PLANTATION ET ARROSAGE DES FLEURS ANNUELLES 2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d’invitation écrite pour la plantation et l’arrosage des fleurs annuelles 2025;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et qu’une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 6 mars 2025, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les Terrassements Multi-Paysages inc.	65 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D’ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d’appel d’offres AP25-013, le contrat pour la plantation et l’arrosage des fleurs annuelles 2025, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Les Terrassements Multi-Paysages inc.** », au montant de **65 500,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

34

25-131 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-015 – NETTOYAGE DES CONDUITES D’ÉGOUTS ET PUISARDS – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres pour le nettoyage des conduites d’égouts et des puisards a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 12 mars 2025;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	9409-6575 Québec inc. Evo Environnement	179 480,00 \$	X	
2	9363-9888 Québec inc. Sanivac	185 759,00 \$	X	
3	EBI Envirotech inc.	189 445,94 \$	X	
4	Can-Inspec inc.	195 211,00 \$	X	
5	9318-6468 Québec inc. IPRIMA Conseil	199 997,00 \$	X	
6	Solutions Environnementales 360 (Québec) Ltée	222 459,72 \$		X
7	Ortec Environnement Services inc.	304 616,80 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-015, le contrat pour le nettoyage des conduites d'égouts et des puisards, à l'entreprise « **9409-6575 Québec inc. | Evo Environnement** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant de **179 480,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

25-132 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-020 – SABLE À COMPACTION – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture et la livraison de 2 200 tonnes métriques de sable à compaction pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, deux entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 26 février 2025, 11 h;

	ENTREPRISES	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	9144-8787 Québec inc. Les Entreprises Bourgeois inc.	12,30 \$ / t.m.	27 060,00 \$
2	Généreux Construction inc.	12,40 \$ / t.m.	27 280,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-020, le contrat pour la fourniture et la livraison de 2 200 tonnes métriques de sable à compaction pour l'année 2025, à l'entreprise « **9144-8787 Québec inc. | Les Entreprises Bourgeois inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires au montant de **12,30 \$ la tonne métrique**, pour un montant approximatif de 27 060,00 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**25-133 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-021 – BÉTON PRÉPARÉ –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de béton préparé incluant la livraison a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 13 mars 2025;

	ENTREPRISES	PRIX UNITAIRE AVANT TAXES	PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Béton Généreux inc.	210,00 \$ / M³	84 000,00 \$
2	Laurentien Malo inc.	220,00 \$ / M ³	88 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-021, le contrat pour la fourniture et la livraison de béton préparé, à l'entreprise « **Béton Généreux inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, au montant approximatif de **84 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**25-134 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-022 – PIÈCES D'ASPHALTE
2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation de pièces d'asphalte de correction et sur pierre a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 13 mars 2025;



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Marion Asphalte inc.	256 000,00 \$
2	Pavage JD inc.	373 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-022, le contrat pour la réalisation de pièces d'asphalte de correction et sur pierre, à l'entreprise « **Marion Asphalte inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **256 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

25-135 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-024 – DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS 2025-2026 ET 2026-2027 – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs pour une période de deux ans avec option de renouvellement pour une année supplémentaire a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-024, le contrat pour le déneigement des trottoirs, par secteur, pour une période de deux ans (2025-2026 et 2026-2027), aux entreprises mentionnées en annexe, lesquelles représentent les plus bas soumissionnaires conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **1 431 508,76 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

39

**25-136 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-029 – SERVICES
PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – MANDAT GÉNÉRAL –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des services professionnels en architecture a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 mars 2025;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	Riopel Dion St-Martin inc.	13,94	67 450,00 \$
2	Architectes Labonté Marcil	10,92	76 000,00 \$
3	MA-Architecte inc.	9,66	84 900,00 \$
4	Zed Architectes	7,47	101 800,00 \$
5	Clinique d'architecture des Laurentides	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-029, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture pour divers projets, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Riopel Dion St-Martin inc.** », au montant de **67 450,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

**25-137 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-032 – NETTOYAGE ET
INSPECTION TÉLÉVISÉE DES CONDUITES ET DES REGARDS
D'ÉGOUTS 2025 – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts pour 2025;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises ont été invitées à soumissionner, lesquelles ont remis une soumission;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 26 février 2025, 11 h;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Can-Explore inc.	20 430,04 \$	X	
2	ICR Expert inc.	33 325,00 \$	X	
3	InspeCVision 3D inc.	36 760,00 \$		X
4	EBl Envirotech inc.	41 376,76 \$	X	
5	Can-InspeC inc.	45 331,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-032, le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites et des regards d'égouts pour l'année 2025, à l'entreprise « **Can-Explore inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées au bordereau de soumission, au montant approximatif de **20 430,04 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

25-138 – CHEMINS DE FER QUÉBEC-GATINEAU INC. – LETTRE D'ENTENTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la compagnie les Chemins de fer Québec-Gatineau est responsable de l'entretien du passage à niveau de la rue Gauthier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la lettre d'entente à intervenir avec la compagnie les Chemins de fer Québec-Gatineau inc., pour la reconstruction de la surface de croisement du passage à niveau de la rue Gauthier à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

42

**25-139 – CENTRE D’ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES –
VENTE DE VÉHICULES À L’ENCAN – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation du directeur des Travaux publics et services techniques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D’AUTORISER la vente à l’encan, par le Centre d’acquisitions gouvernementales, des véhicules qui ne sont plus en service ou qui ne sont plus requis, tels qu’énumérés dans le tableau suivant :

Description	Numéro d’article
Chargeur sur roues 950E 1990	# 97
Camionnette Dodge Ram 2500 (4X2) 2012	# 22
Véhicule utilitaire sport Patriot (4X2) 2012	# 24
Camionnette F-250 Super Duty 2014	# 34

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

43

**25-140 – FÊTE DU VOISINAGE 2025 – FERMETURE DE RUE –
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de fermeture d’une rue à l’occasion de la Fête du voisinage 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D’AUTORISER la fermeture d’un tronçon de la rue J.-F.-Kennedy, entre les rues Ladouceur et Sainte-Thérèse, de 10 h 30 à 16 h 30, pour la tenue de la Fête du voisinage le 7 juin 2025.

D’AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le requérant se conforme à toute réglementation applicable et avise au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de son événement.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

44

**25-141 – FÊTES O'PARC 2025 – UTILISATION DE L'ESPACE
PUBLIC – AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le programme Fêtes O'Parc permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une aide financière pouvant atteindre 2 000 \$ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familial;

CONSIDÉRANT les demandes admissibles reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la tenue des événements suivants :

Date	Lieu	Organisme	Événement	Remis au lendemain en cas de pluie
31 mai	Parc Antonio-Barrette	Maison Parent-Aise	Famille en fête !	
26 juillet	Parc Antonio-Barrette	Maison des jeunes La Piaule	Noël des campeurs	X
30 et 31 août	Parc Lajoie	Mon Afrique à Lanaudière	Festival des nations de Lanaudière	
27 septembre	Parc Lajoie	CJE de D'Autray-Joliette	Fête culturelle	X

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 2 000 \$ à chacun des organismes suivants : la Maison Parent-Aise, la Maison des jeunes La Piaule, Mon Afrique à Lanaudière et le CJE de D'Autray-Joliette pour la tenue de leur événement respectif.

D'AUTORISER l'installation des équipements, la tenue de spectacles musicaux et autres animations, la vente de nourriture, l'utilisation de BBQ, l'installation de chapiteaux et de jeux gonflables sans ancrage au sol, les prêts d'équipement et l'accès à l'électricité pour la tenue des événements mentionnés au tableau précédent.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

45

25-142 – CRÉDIL – FÊTE INTERCULTURELLE – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme le CRÉDIL;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le CRÉDIL à tenir l'événement « Fête interculturelle » qui aura lieu sur la place Bourget et à la place de la Fresque le 24 mai 2025 de 13 h à 21 h.

D'AUTORISER la fermeture du tronçon de la place Bourget Nord, entre le boulevard Manseau et la rue Saint-Viateur, de 12 h à 21 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture desdites rues.

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme le CRÉDIL afin de bonifier le volet de la performance culturelle.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le requérant se conforme à toute réglementation applicable et avise au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de son événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

46

25-143 – CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD – CAMP DE JOUR ESTIVAL 2025 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation du terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette, du terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette et des installations Bleu Blanc Bouge pour son camp de jour estival de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser les lieux suivants dans le cadre de son camp de jour de soccer, du 23 juin jusqu'au plus tard le 29 août 2025, du lundi au vendredi, de 7 h à 17 h :

- Terrain de soccer naturel du parc Lépine-Frenette (selon l'état et la disponibilité);
- Terrain synthétique de l'école secondaire Barthélemy-Joliette.



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière Nord, pour la saison estivale 2025, à utiliser le garage pour l'entreposage du matériel, la salle commune et les installations sanitaires du chalet Bleu Blanc Bouge.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

47

25-144 – CAMP SKATE ATLAS S.E.N.C. – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Camp Skate Atlas S.E.N.C. pour l'utilisation du planchodrome au parc des Dalles pour un camp de jour 100 % skate;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER le Camp Skate Atlas S.E.N.C. à utiliser le planchodrome du parc des Dalles dans le cadre de leur camp de jour, du 4 au 8 août 2025, de 9 h à 16 h, pour lequel un rabais sera offert aux citoyens de Joliette.

DE MAINTENIR l'accès au grand public de manière à ce que le lieu reste disponible pour l'ensemble de la population, durant cette période, et qu'il ne soit pas réservé de façon exclusive au camp de jour.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

48

25-145 – SÉANCE DE PATINAGE AVEC ANTHONY-JOHN GREER – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'utilisation de la glace du Centre récréatif Marcel-Bonin pour des séances publiques de patinage destinées aux jeunes joueurs de hockey de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER la gratuité des frais de glace pour la tenue des séances publiques de patinage avec M. Anthony-John Greer les 20, 21 et 22 août de 8 h 30 à 12 h.

QUE les bénéfices soient remis à l'organisme Maison Oxygène de Joliette.

QUE la Ville de Joliette soit partenaire officiel de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

49

25-146 – COURSE FUTÉE 2025 – UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande pour la tenue de la Course futée au parc Riverain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la requérante à tenir l'événement « La Course futée 2025 » qui aura lieu le 16 août 2025 au parc Riverain afin d'amasser des fonds pour la Fondation des maladies du cœur et de l'AVC du Canada.

D'AUTORISER le prêt de matériel.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la requérante se conforme à toute réglementation applicable et avise au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de son événement.

QUE la Ville de Joliette soit partenaire officiel de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

50

25-147 – INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART PUBLIC – ÉDIFICE MICHÈLE-PAUZÉ – COMITÉ DE SÉLECTION – NOMINATION

CONSIDÉRANT l'appel de projets visant l'intégration d'une œuvre d'art public à l'édifice Michèle-Pauzé;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection doit être nommé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER les personnes suivantes à siéger à titre de membre du comité de sélection pour l'œuvre devant l'édifice Michèle-Pauzé :

- M. Cédric Champagne à titre de représentant de la commission de la culture et du tourisme;
- Mme Sonia Hénault à titre de représentante du service des Loisirs et de la culture;
- Mme Marie-Ange Adouso, architecte responsable des travaux;
- Mme Annie Gauthier (ou collègue), à titre de conservatrice du Musée d'art de Joliette;
- M. Chadi Ayoub, à titre de professionnel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

51

**25-148 – RÉSOLUTION 24-572 – DÉSIGNATION ET NOMINATION
DU PARC DE LA CHÈVRERIE-DES-BERGES – AMENDEMENT**

CONSIDÉRANT les recommandations de la Commission de toponymie du Québec quant à la graphie du nom « parc de la Chèvrerie-des-Berges »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D’AMENDER la résolution 24-572 afin :

QUE le troisième paragraphe se lise comme suit :

« **DE DÉSIGNER ET DE NOMMER** le grand espace vert situé derrière PAX Habitat « parc de la Chèvrerie-des-Berges ». »

D’ABROGER le quatrième paragraphe.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

52

**25-149 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D’ORGANISMES –
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

D’AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l’athlète suivant :

- M. Léo Savoie – Athlète en triathlon : 1 500 \$.

D’AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors de l’activité de financement de l’organisme suivant et d’autoriser la trésorière à procéder à l’achat et au paiement de billets à cette fin :

- Réseau des Femmes élues de Lanaudière – Brunch-AGA – 30 mars 2025 : 2 billets.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

53

DIVERS



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

53 a)

25-150 – EMBAUCHE D’UN DIRECTEUR – SERVICE DE L’AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT la vacance au poste de directeur au sein du service de l’Aménagement du territoire et qu’il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Dave Roy au poste de directeur au sein du service de l’Aménagement du territoire.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 14 avril 2025.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d’essai de six mois de travail, débutant à la date d’entrée en fonction, en vue de l’obtention d’une permanence à ce poste.

QU’à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 5 du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l’unanimité des membres du conseil

53 b)

25-151 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-010 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES SAINT-PIERRE SUD ET MARTEL – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l’appel d’offres pour des travaux de réfection des infrastructures des rues Saint-Pierre Sud et Martel a été publié sur le Système électronique d’appel d’offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 21 mars 2025;

ENTREPRISES		OPTION A PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION B PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	T.G.C. inc.	8 375 733,86 \$	9 254 185,70 \$
2	Construction G-NESIS inc.	8 656 672,00 \$	9 551 578,00 \$
3	Généreux Construction inc.	9 382 872,75 \$	10 124 210,75 \$
4	Groupe Colas Québec inc.	9 739 330,65 \$	10 493 333,33 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-010, le contrat pour des travaux de réfection des infrastructures de la rue Saint-Pierre Sud, entre la rue Piette et le boulevard Manseau, ainsi que sur la rue Martel, entre les rues Saint-Pierre Sud et Lavaltrie, au plus bas soumissionnaire conforme, selon l'option B, soit à « **T.G.C. inc.** », au montant de **9 254 185,70 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

53 c)

**25-152 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-017 – COUPE DE GAZON
2025 – PARCS MUNICIPAUX – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la coupe de gazon 2025 dans les parcs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 21 mars 2025, 11 h;

	ENTREPRISES	ZONE 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	ZONE 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Vert tout court inc.	22 750,00 \$	23 650,00 \$
2	9361-2612 Québec inc. Dauphin Multi-Services	24 300,00 \$	---
3	Les Pelouses M. Hénault	---	25 200,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-017, le contrat pour la coupe de gazon 2025 dans les parcs municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Vert tout cours inc.** », aux montants de :

- Zone 1 : 22 750,00 \$, avant taxes;
- Zone 2 : 23 650,00 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

53 d)

25-153 – COLLECTIF AMÉLIE-FRISTEL – DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT la demande du Collectif Amélie-Fristel;



No de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

24-03-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE DÉLÉGUER Mme Danielle Landreville pour représenter la Ville de Joliette auprès du Collectif Amélie-Fristel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

54

25-154 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 24 mars 2025;
- Service de l'Aménagement du territoire – Rapport comparatif mensuel du mois de février 2025;
- Rapport d'activités de la trésorière 2024;
- Liste des personnes ayant obtenu leur permanence du 28 février au 24 mars 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des contrats de gré à gré du 1^{er} août au 31 décembre 2024;
- Liste des contrats de gré à gré du 1^{er} janvier au 28 février 2025.

55

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 22 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

56

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

24-03-2025

57

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 17.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

31-03-2025

**92^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 31 mars 2025 à 16 h 15 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents : M. Michael Lafortune, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-155 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

3. Règlement 159-2025 – Tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette – Adoption
4. Règlement d'emprunt 220 – Travaux de revêtement asphaltique – Modification



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

31-03-2025

5. Date et heure de la prochaine assemblée
6. Période de questions
7. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-156 – RÈGLEMENT 159-2025 – TARIFICATION DES SERVICES
D'ÉLECTRICITÉ D'HYDRO-JOLIETTE – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-110, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, mention est faite des modifications apportées au projet de règlement, soit :

Des modifications relatives aux tarifs ont été apportées aux articles suivants :

- Article 2.5 alinéa 1;
- Article 2.15 alinéas 1 et 3;
- Article 2.23 alinéa 1;
- Article 2.34 alinéa 1;
- Article 4.21 alinéas 2 et 4;
- Article 4.27 alinéa 1;
- Article 4.28 alinéa 1;
- Article 9.3.

Des modifications relatives aux contenus des articles suivants ont été apportées :

- Article 2.42;
- Article 5.3 alinéa 2;
- Article 5.10 alinéas 1 et 6;
- Article 9.5 alinéa 4.

Des modifications de nature cléricale ont été apportées aux articles suivants :

- Article 1.1;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

31-03-2025

- Article 2.6 alinéas 2 et 3;
- Article 2.10;
- Article 2.14 alinéa 2;
- Article 2.18;
- Article 2.22;
- Article 2.30;
- Article 2.31 alinéa 1 paragraphe c);
- Article 2.35 alinéa 1;
- Article 2.39 alinéa 1 paragraphe b);
- Article 2.40 alinéas 2 et 4;
- Article 2.43;
- Article 3.1;
- Article 3.5 alinéa 3;
- Article 3.7 alinéa 1;
- Article 5.8 alinéa 3;
- Article 5.9 alinéa 2;
- Article 6.1.

Une version du règlement identifiant clairement l'ensemble des modifications mentionnées est jointe à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 159-2025 relatif à la tarification des services d'électricité d'Hydro-Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

25-157 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 220 – TRAVAUX DE REVÊTEMENT ASPHALTIQUE – MODIFICATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a adopté le Règlement d'emprunt 220 relatif à l'exécution de travaux de revêtement asphaltique sur diverses rues;

CONSIDÉRANT l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE MODIFIER le titre du Règlement d'emprunt 220 en y ajoutant les mots « et pistes multifonctions », lequel se lit comme suit :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

31-03-2025

« relatif à l'exécution de travaux de réfection de revêtement asphaltique sur diverses rues et pistes multifonctions et décrétant un emprunt et une dépense de 9 300 000 \$ »

DE MODIFIER le texte de l'article 1 afin d'y ajouter les mots « et pistes multifonctions », lequel se lit comme suit :

ARTICLE 1

« Le conseil est autorisé à exécuter ou à faire exécuter des travaux de réfection de revêtement asphaltique sur diverses rues et pistes multifonctions incluant les imprévus (10 %), les honoraires professionnels (10 %) et les frais de financement (10 %), tel qu'il appert de l'estimation détaillée approuvée par M. Benjamin Rouette, en date du 13 décembre 2023, laquelle est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 22 avril 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

31-03-2025

7

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 16 h 19.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

**93^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 22 avril 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Pierre-Luc Bellerose, maire
- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- M. Michael Lafortune, conseiller
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-158 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 42.1, 42.2 et 42.3, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 24 mars 2025 et séance extraordinaire du 31 mars 2025 - Approbation des procès-verbaux

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

4. Dérogation mineure - 605 et 645, rue Olivier
5. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
6. Bâtiments patrimoniaux cités



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

ADMINISTRATION

7. Règlement 94-2010-25 - Amendement le Règlement 94-2010 - Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette - Avis de motion et dépôt de projet
8. Règlement 151-2025-1 - Amendement le Règlement 151-2025 - Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette - Avis de motion et dépôt de projet
9. Règlement 171-2025 - Tarification des activités et services en loisir - Avis de motion et dépôt de projet
10. Règlement 196-2025 - Programme d'aide visant l'inspection, le diagnostic et la mise aux normes de systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires combinés et pluviaux - Adoption
11. Règlement d'emprunt 226 - Travaux de conversion et de modernisation de l'éclairage - Adoption
12. Règlement d'emprunt 227 - Travaux sur le réseau électrique et ses installations - Adoption
13. Émission de constats et application de la réglementation - Autorisation
14. Lot 3 327 409 - Renonciation d'une servitude d'aqueduc - Autorisation
15. Protocole d'entente - Travaux municipaux - Rue Line-Rainville - Autorisation
16. Usine d'épuration - Compensation de taxes
17. Disposition de biens informatiques - Entérinement et autorisation
18. Office municipal d'habitation de Joliette - Programme de rénovation des habitations à loyer modique - PRHLM-V1-EI002999-P240181 - Contribution
19. Commission municipale du Québec - Exemption de taxes foncières - Fondation Richelieu de Joliette inc.
20. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie - Proclamation
21. Liste des comptes à payer du 19 mars au 15 avril 2025 - Approbation
22. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 479 000 \$ qui sera réalisé le 9 mai 2025
23. Agence du Revenu du Canada - Retrait et désignation d'une représentante au dossier
24. Sûreté du Québec - Somme payable par la Ville de Joliette - Autorisation
25. Résolutions 23-778 et 23-153 - Fonds de roulement - Amendement
26. Service des Loisirs et de la culture - Projets 2025 - Financement par le Fonds de roulement - Autorisation
27. Office municipal d'habitation de Joliette - Prévisions budgétaires révisées 2025



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

GREFFE (APPROVISIONNEMENT)

28. Soumission numéro AP25-016 - Coupe de gazon 2025 - Espaces publics - Adjudication de contrats
29. Soumission numéro AP25-019 - Machinerie lourde - Taux de location 2025-2026 - Adjudication
30. Soumission numéro AP25-030 - Contrôle des matériaux des rues St-Pierre Sud et Martel - Adjudication de contrat
31. Soumission numéro AP25-033 - Réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières 2025 - Adjudication de contrat
32. Soumission numéro AP25-041 - Construction d'un entrepôt - Poste Alpha - Adjudication de contrat
33. Soumission numéro AP25-046 - Installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs - Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

34. Marché public de Joliette - Édition 2025 - Mandat et autorisation
35. Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Demande de gratuité au camp de jour 2025
36. Résolution 25-018 - Comité de suivi - Politique culturelle - Nomination des membres - Amendement
37. Académie Antoine-Manseau - Épreuve de course de fin d'année - Utilisation de l'espace public - Autorisation
38. Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette - Fête de fin d'année - Utilisation de l'espace public - Autorisation
39. Fondation Claude-Édouard Héту - Événement « Les entreprises en famille » - Utilisation de l'espace public - Autorisation
40. Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière - Exposition annuelle - Utilisation de l'espace public - Autorisation
41. Activités de financement d'organismes - Représentations diverses
42. Divers
- 42.1. Lot 3 438 067 - Boulevard de la Firestone - Acte de vente - Autorisation
- 42.2. Service de la Direction générale - Modification de l'organigramme - Approbation
- 42.3. Service de l'Aménagement du territoire - Modification de l'organigramme - Approbation
43. Dépôt de rapports
44. Date et heure de la prochaine assemblée
45. Période de questions
46. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

3

25-159 – SÉANCE ORDINAIRE DU 24 MARS 2025 ET SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 31 MARS 2025 - APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 mars 2025 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 24 mars 2025 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

25-160 – DÉROGATION MINEURE - 605 ET 645, RUE OLIVIER

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-05 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure aux immeubles situés aux 605 et 645, rue Olivier, afin de permettre le lotissement de deux lots présentant une profondeur de 38 mètres au lieu de 50 mètres et une superficie de 2 000 mètres carrés (21 527,78 pieds carrés) au lieu de 2 500 mètres carrés (26 909,78 pieds carrés) et réduire le nombre de cases de stationnement minimum à 47 cases au lieu de 50 cases afin de permettre la construction de deux immeubles comportant vingt logements chacun.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

25-161 – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35 2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2025-03-19 - Mme Pascale Lambert - Deva6 - Lot 2 902 207 - Rue Saint-Barthélemy Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Pascale Lambert, afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial comportant cinq logements sur le lot 2 902 207 situé sur la rue Saint-Barthélemy Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-19 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2025-03-20 - M. Joseph Piuze - 155 à 157, rue Saint-Marc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Joseph Piuze, afin d'autoriser des travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé aux 155 à 157, rue Saint-Marc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-20 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2025-03-21 - Mme Isabelle Comiré - Corporation Pax-Habitat - 500, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Isabelle Comiré, afin d'autoriser l'aménagement de différentes aires d'agrément extérieures à l'immeuble situé au 500, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-21 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2025-03-22 - M. Alain Lebeau - Construction Alain Lebeau et associés inc. - Lots 6 386 469, 6 424 569, 6 424 570 et 6 424 571 - Rue de la Soeur-Joseph-Émilien**
D'accepter la demande soumise par M. Alain Lebeau et illustrée par Mme Jessica Saint-Sauveur de SSP architectes, afin de permettre un projet de lotissement et autoriser la construction de deux triplex jumelés sur les lots 6 386 469, 6 424 569, 6 424 570 et 6 424 571 situés sur la rue de la Soeur-Joseph-Émilien, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-22 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

5. **PIIA-2025-03-23 - M. Philippe Gagnon - Philippe Gagnon Construction - 1090 à 1118, rue Samuel-Racine**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Philippe Gagnon, afin d'autoriser la construction d'un immeuble industriel sur l'immeuble situé aux 1090 à 1118, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-23 du comité consultatif d'urbanisme.

6. **PIIA-2025-03-24 - Mme Elyse Chartrand - Lachance et associés - Lots 3 327 263, 3 699 918 et 3 699 919 - Boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Elyse Chartrand, visant à permettre le lotissement afin de créer un projet intégré et autoriser la construction de deux immeubles multifamiliaux comportant 53 logements localisés à l'intérieur d'un projet intégré sur les lots 3 327 263, 3 699 918 et 3 699 919 situés sur le boulevard de la Base-de-Roc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-03-24 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

25-162 – BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136 2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les demandes de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2025-03-02 - M. Benoît Thibault - Habeo - 488 à 490, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Benoît Thibault, afin de permettre le déplacement d'une thermopompe existante et l'ajout d'une seconde thermopompe, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation RRBP-2025-03-02 du conseil local du patrimoine.

2. **RRBP-2025-03-03 - Mme Isabelle Comiré - Corporation PAX-Habitat - 488 à 490, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Isabelle Comiré, afin de permettre l'installation d'un abri extérieur permanent.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

D'APPROUVER la demande de lotissement d'un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **LIP-2025-03-01 - Mme Elyse Chartrand - Lachance et associés - Lots 3 327 263, 3 699 918 et 3 699 919 - Boulevard de la Base-de-Roc**

D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Elyse Chartrand, afin de permettre la création d'un lot accueillant un projet intégré localisé derrière l'immeuble patrimonial.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-163 – RÈGLEMENT 94-2010-25 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 94-2010-25 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster les tarifs des divers permis et certificats.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-164 – RÈGLEMENT 151-2025-1 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2025 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 151-2025-1 amendant le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

9

**25-165 – RÈGLEMENT 171-2025 - TARIFICATION DES ACTIVITÉS
ET SERVICES EN LOISIR - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE
PROJET**

Le conseiller Cédric Champagne donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 171-2025 relatif à la tarification des activités et services en loisir.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

**25-166 – RÈGLEMENT 196-2025 - PROGRAMME D'AIDE VISANT
L'INSPECTION, LE DIAGNOSTIC ET LA MISE AUX NORMES DE
SYSTÈMES DE REJETS AUX ÉGOUTS MUNICIPAUX SANITAIRES
COMBINÉS ET PLUVIAUX – ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-111, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 196-2025 relatif à un programme d'aide financière visant l'inspection, le diagnostic et la mise aux normes de systèmes de rejets aux égouts municipaux sanitaires combinés et pluviaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**25-167 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 226 - TRAVAUX DE
CONVERSION ET DE MODERNISATION DE L'ÉCLAIRAGE –
ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-113, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 226 décrétant des travaux de conversion et de modernisation de l'éclairage, incluant l'acquisition de matériel, ainsi qu'un emprunt et une dépense de 3 140 000 \$.

Objet :	L'exécution de travaux de conversion et de modernisation de l'éclairage
Portée :	Tout le territoire
Coût :	3 140 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

25-168 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT 227 - TRAVAUX SUR LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE ET SES INSTALLATIONS - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-114, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 24 mars 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 227 décrétant l'exécution de travaux sur le réseau électrique et ses installations ainsi qu'un emprunt et une dépense de 10 270 000 \$.

Objet :	L'exécution de travaux sur le réseau électrique et ses installations, incluant l'acquisition de matériel
Portée :	Tout le territoire
Coût :	10 270 000 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

13

25-169 – ÉMISSION DE CONSTATS ET APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'AUTORISER les agents de sécurité de la Ville de Joliette à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette en matière de circulation, stationnement et des nuisances, dont notamment les règlements 198-2024, 97-2011, 187-2023, 189-2023 et 190-2023 et leurs amendements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-170 – LOT 3 327 409 - RENONCIATION D'UNE SERVITUDE D'AQUEDUC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du lot 3 327 409 afin que la Ville de Joliette renonce à la servitude d'aqueduc créée au terme de l'acte publié sous le numéro 348 127;

CONSIDÉRANT QUE l'ancienne conduite est désaffectée et bouchonnée et que ladite servitude n'est plus utile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les documents afférents à la renonciation de la servitude d'aqueduc créée au terme de l'acte publié sous le numéro 348 127 affectant le lot 3 327 409.

LE TOUT conditionnellement à ce que l'entièreté des frais de notaire inhérents à la transaction soient assumés par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

25-171 – PROTOCOLE D'ENTENTE - TRAVAUX MUNICIPAUX - RUE LINE-RAINVILLE - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et Ratelle Immobilier inc. relatif à des travaux municipaux sur la rue Line-Rainville.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

25-172 – USINE D'ÉPURATION - COMPENSATION DE TAXES

CONSIDÉRANT QUE lors de la création de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette (Régie), les municipalités membres ont convenu que la Municipalité qui accueillerait l'usine d'épuration recevrait une compensation tenant lieu de taxes;

CONSIDÉRANT QUE la somme fixée pour tenir lieu de taxes par la résolution 09-02-2002 de la Régie était de 30 000 \$ par an pour une période de 20 ans;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2020, l'entente constitutive de la Régie n'a pas été renouvelée et la Ville de Joliette ne reçoit donc plus de compensation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette de verser une compensation tenant lieu de taxes à la Ville de Joliette, puisqu'elle accueille l'usine d'épuration sur son territoire, au montant de 30 000 \$ par an, et ce, jusqu'à la signature d'une nouvelle entente.

LE TOUT rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2021.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

25-173 – DISPOSITION DE BIENS INFORMATIQUES - ENTÉRINEMENT ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution 19-599, le conseil adoptait la « Politique de disposition des biens » et la « Politique de disposition des biens informatiques »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ENTÉRINER la disposition des biens informatiques selon la politique à cet effet et dont la liste est jointe à la présente résolution.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

D'AUTORISER le service des Finances et de la trésorerie à aliéner ces biens aux livres comptables, selon le cas.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

25-174 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE - PROGRAMME DE RÉNOVATION DES HABITATIONS À LOYER MODIQUE - PRHLM-V1-EI002999-P240181 - CONTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Joliette (OMHJ) doit effectuer des travaux majeurs de rénovation pour son ensemble immobilier 2999 situé au 900, rue Richard;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont admissibles au financement offert dans le cadre du PRHLM par la Société d'habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux conditions du PRHLM et à l'accord d'exploitation de l'ensemble immobilier visé, la Ville de Joliette doit contribuer à 10 % des dépenses admissibles du projet spécial;

CONSIDÉRANT QUE les démarches de la Ville de Joliette pour obtenir le financement requis pour sa participation financière au projet spécial puissent nécessiter des délais supplémentaires et que la SHQ s'assurera alors de mettre à la disposition de celle-ci toutes les sommes nécessaires au financement adéquat pour la réalisation du projet spécial. Le tout selon des modalités de financement et de remboursements par la Ville de Joliette qui demeurent à définir;

CONSIDÉRANT QUE la contribution doit être versée en 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE CONFIRMER que la contribution de la Ville de Joliette à verser en 2025 est d'un montant maximal de 195 041 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-175 – COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - FONDATION RICHELIEU DE JOLIETTE INC.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT la demande de la Fondation Richelieu de Joliette inc. pour la révision de l'entièreté de l'immeuble pour former un seul dossier;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par la Fondation Richelieu de Joliette inc. visant l'immeuble situé au 160, rue Hélène-Boullé à Joliette.

QU'advenant la tenue d'une audience, la Ville de Joliette ne sera pas présente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**25-176 – JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE
ET LA TRANSPHOBIE – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

CONSIDÉRANT QUE le Québec est une société ouverte, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

CONSIDÉRANT QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence depuis 2003;

CONSIDÉRANT QUE la Table des préfets de Lanaudière dans le cadre de La démarche lanaudoise visant l'amélioration des conditions de vie, soutient le projet Diversité Lanaudière porté par Le Néo, qui vise à soutenir les municipalités lanaudoises dans l'intégration et le développement de pratiques inclusives entourant la diversité sexuelle et de genre;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de l'organisme Le Néo, seul organisme lanaudois à offrir des services aux communautés LGBTQ+ dans la région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence et du Néo dans la tenue de cette journée et d'envoyer un message de soutien et d'ouverture aux communautés LGBTQ+;

CONSIDÉRANT QUE malgré les efforts pour l'inclusion des personnes LGBT, une hausse fulgurante de la haine envers les communautés LGBTQ+ est constatée dans la société;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE PROCLAMER le 17 mai Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et de souligner cette journée en tant que telle.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

25-177 – LISTE DES COMPTES À PAYER DU 19 MARS AU 15 AVRIL 2025 – APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 6 407 005,68 \$ pour la période du 19 mars au 15 avril 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 19 mars au 15 avril 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 19 mars au 15 avril 2025

a. Liste des transferts électroniques :	3 857 923,32 \$
b. Liste des chèques :	4 116 831,73 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 648 996,10 \$
Total	10 623 751,15 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-178 – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 3 479 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 9 MAI 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 479 000 \$ qui sera réalisé le 9 mai 2025, réparti comme suit :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
151	281 600 \$
200	182 000 \$
202	568 300 \$
194	397 100 \$
212	550 000 \$
219	1 500 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéro 200, 202, 194, 212 et 219, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 9 mai 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 9 mai et le 9 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D 7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
179, rue Saint-Pierre Sud
Joliette, Qc.
J6E 5Z1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 200, 202, 194, 212 et 219 soit plus court que celui originellement fixé, c'est à dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 mai 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

25-179 – AGENCE DU REVENU DU CANADA - RETRAIT ET DÉSIGNATION D'UNE REPRÉSENTANTE AU DOSSIER

CONSIDÉRANT QUE le service des Finances et trésorerie peut être appelé à faire des modifications au dossier de la Ville de Joliette auprès de l'Agence du Revenu du Canada (ARC);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE RETIRER le nom de madame Julie Bourgie comme personne autorisée dans les différents dossiers concernant la Ville de Joliette.

DE DÉSIGNER Mme Sylvie Clément, directrice du service des Finances et trésorière (administratrice), comme nouvelle représentante autorisée.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

25-180 – SÛRETÉ DU QUÉBEC - SOMME PAYABLE PAR LA VILLE DE JOLIETTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'Entente relative à la fourniture de services de police par la Sureté du Québec sur le territoire de la MRC de Joliette;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

CONSIDÉRANT les dispositions du Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec de la *Loi sur la police* chapitre P-13.1, r. 7;

CONSIDÉRANT la demande de paiement qu'a fait parvenir le ministère de la Sécurité publique à la Ville de Joliette, en date du 25 mars 2025, au montant de 3 614 778 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à effectuer à l'ordre du ministre des Finances un premier versement de 1 807 389 \$ au plus tard le 30 juin 2025, et un deuxième versement de 1 807 389 \$ au plus tard le 31 octobre 2025, le tout à titre de somme payable par la Ville de Joliette pour les services de la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

25-181 – RÉOLUTIONS 23-778 ET 23-153 - FONDS DE ROULEMENT – AMENDEMENT

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-778 autorisait une rampe d'accès à la rivière L'Assomption en période hivernale et précisait que le coût net serait financé par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été annulé;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 23-153 autorisait la prolongation et l'amélioration du réseau cyclable et précisait que le coût net serait financé par le fonds de roulement;

CONSIDÉRANT QUE le projet a été réalisé et financé via la résolution 23-118;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AMENDER les résolutions 23-778 et 23-153, afin d'annuler le mode de financement de ces dépenses provenant du fonds de roulement, et ce rétroactivement au 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

26

**25-182 – SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE –
PROJETS 2025 - FINANCEMENT PAR LE FONDS DE ROULEMENT -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT les projets d'acquisition de divers mobiliers urbains, le projet de remplacement des équipements récréatifs, le projet de mise à niveau de la piscine municipale extérieure et son chalet et le projet de mise à niveau des jeux d'eau, conformément au PTI 2025-2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le financement des projets à même le Fonds de roulement pour un montant total estimé de 580 000 \$.

PROJET D'ACQUISITION DE DIVERS MOBILIERS URBAINS

QUE le coût net, soit un montant de **100 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **20 000 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

PROJET DE REMPLACEMENT DES ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS

QUE le coût net, soit un montant de **100 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **20 000 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

PROJET DE MISE À NIVEAU DE LA PISCINE MUNICIPALE EXTÉRIEURE ET SON CHALET

QUE le coût net, soit un montant de **300 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **sept** versements annuels égaux de **42 857 \$**, puisés à même le fonds général durant les **sept** prochaines années.

PROJET DE MISE À NIVEAU DES JEUX D'EAU

QUE le coût net, soit un montant de **80 000 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **26 667 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

27

**25-183 – OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE -
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2025**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 26 mars 2025 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

DE PRENDRE acte des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025 (budget révisé en date du 25-03-2025), lesquelles prévoient des revenus de 2 145 950 \$, des dépenses de 4 449 828 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 303 878 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 230 387 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 25-118.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**25-184 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-016 - COUPE DE
GAZON 2025 - ESPACES PUBLICS - ADJUDICATION DE
CONTRATS**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la coupe de gazon 2025 dans les espaces publics, avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires, a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 avril 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

	ENTREPRISES	ZONE A PRIX TOTAL AVANT TAXES	ZONE B PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1	Les Pelouses M. Hénault	67 500,00 \$	41 000,00 \$	X	
2	9359-6716 Québec inc. Prestige Pelouse Fleurs	63 000,00 \$	42 400,00 \$		X
3	Vert tout court inc.	69 581,00 \$	43 500,00 \$	X	
4	Entretiens Paysagers Lemay	74 500,00 \$	65 500,00 \$	X	
5	Mini Excavation Giroux et fils inc.	72 000,00 \$	---	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-016, les contrats pour la coupe de gazon 2025 dans les espaces publics aux entreprises ayant déposé les plus basses soumissions conformes, soit :

- Zone A : **Les Pelouses M. Hénault** au montant de **67 500,00 \$**, avant taxes;
- Zone B : **Les Pelouses M. Hénault** au montant de **41 000,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-185 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-019 - MACHINERIE LOURDE - TAUX DE LOCATION 2025-2026 - ADJUDICATION

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour constituer un répertoire de taux de location de machinerie lourde avec opérateur pour la période du 15 mai 2025 au 14 mai 2026 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE dix soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 25 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

D'ADJUGER les soumissions conformes telles qu'identifiées dans le répertoire de taux de location de machinerie lourde 2025-2026, lequel est joint à la présente résolution, selon leurs taux horaires soumis conformément à l'appel d'offres AP25-019.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

25-186 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-030 - CONTRÔLE DES MATÉRIAUX DES RUES ST-PIERRE SUD ET MARTEL - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le contrôle des matériaux des rues Saint-Pierre Sud et Martel a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 1^{er} avril 2025;

	ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	Solmatech inc.	15,84	86 171,60 \$
2	Les Services EXP inc.	15,44	91 000,00 \$
3	Environnement LCL inc.	10,52	121 205,00 \$
4	Artelia Canada inc.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-030, le contrat pour le contrôle des matériaux des rues Saint-Pierre Sud et Martel, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Solmatech inc.** », au montant de **86 171,60 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

31

25-187 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-033 - RÉFECTION DE TROTTOIRS, BORDURES ET ENTRÉES CHARRETIÈRES 2025 - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières 2025 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 31 mars 2025;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Trottoir Joliette inc.	166 362,00 \$

CONSIDÉRANT la résolution numéro 25-090 qui affectait un montant de 150 000,00 \$ avec une durée d'amortissement de 10 ans relatif au projet de réparation de trottoirs pour différents secteurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réviser ce montant à la suite des coûts réels connus pour ce projet, soit un montant de 174 659,30 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-033, le contrat pour la réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières 2025, à l'entreprise « **Trottoir Joliette inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires et des quantités estimées, au montant approximatif de **166 362,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **174 659,30 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **34 931,86\$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

25-188 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-041 - CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT - POSTE ALPHA - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la construction d'un bâtiment entrepôt situé au poste Alpha a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 avril 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

ENTREPRISES		PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Construction Hébert & Hébert inc.	148 148,00 \$
2	Gestion BGC inc.	153 398,20 \$
3	Les Entreprises Baillargeon et Coulombe inc.	155 493,77 \$
4	Construction Déziel	155 652,50 \$
5	Construction Julien Dalpé inc.	166 476,00 \$
6	Gilles Malo inc.	169 184,00 \$
7	Les Entreprises Philippe Denis inc.	181 440,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-041, le contrat pour la construction d'un bâtiment entrepôt situé au poste Alpha, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Construction Hébert & Hébert inc.** », au montant de **148 148,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **148 148,00 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **cinq** versements annuels égaux de **29 630,00 \$**, puisés à même le fonds général durant les **cinq** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

25-189 – SOUMISSION NUMÉRO AP25-046 - INSTALLATION DE POTEAUX DE BOIS, D'ANCRAGES ET DE TRANSFORMATEURS - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 11 avril 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

ENTREPRISES		PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Laurin, Laurin (1991) inc.	134 569,00 \$
2	Lanauco Ltée	135 098,12 \$
3	Electro Saguenay Ltée	457 546,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-046, le contrat pour l'installation de poteaux de bois, d'ancrages et de transformateurs, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Laurin, Laurin (1991) inc.** », au montant de **134 569,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

25-190 – MARCHÉ PUBLIC DE JOLIETTE - ÉDITION 2025 - MANDAT ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Joliette de pérenniser les activités du marché public au centre-ville et d'optimiser l'expérience des visiteurs, la Ville de Joliette souhaite confier la gestion du marché public à la Société de développement du centre-ville de Joliette, de concert avec la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE MANDATER la Société de développement du centre-ville de Joliette pour la gestion du marché public, de concert avec la Coopérative des producteurs du marché public de Joliette.

D'AUTORISER la tenue du marché public sur la place Bourget Sud, tous les samedis, du 24 mai au 18 octobre 2025, entre 9 h 30 et 14 h 30.

D'AUTORISER le prêt d'équipements et le soutien des ressources municipales, si disponibles.

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 25 000 \$ à la Société de développement du centre-ville de Joliette pour la gestion de l'édition 2025 du marché public.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

35

25-191 – CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE - DEMANDE DE GRATUITÉ AU CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT la demande du Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière pour l'accès gratuit au camp de jour de la Ville de Joliette pour des enfants fréquentant le centre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER la gratuité au camp de jour régulier 2025 de la Ville de Joliette pour huit jeunes joliettains référés par le Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, le tout conditionnellement au nombre de places disponibles après les inscriptions de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

25-192 – RÉSOLUTION 25-018 - COMITÉ DE SUIVI - POLITIQUE CULTURELLE - NOMINATION DES MEMBRES - AMENDEMENT

CONSIDÉRANT l'adoption de la politique culturelle 2025-2035;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer les membres du comité culturel;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AMENDER la résolution 25-018 afin de remplacer les membres du comité culturel par les suivants :

- Annie Gauthier (Musée d'art de Joliette) - Représentante des grands diffuseurs culturels;
- Gabriel Girouard (Musicien) - Représentant des artistes;
- Mathieu Lagacé (Culture Lanaudière) - Représentant des organismes culturels;
- Gilles Pitre (Conseil québécois du patrimoine vivant) - Représentant du patrimoine;
- Sabrina Paton (Centre d'amitié autochtone de Lanaudière) - Représentante des Premiers Peuples;
- Fabienne d'Almeida (Citoyenne) - Représentante du secteur communautaire;
- Nicolas Framery (Corporation de développement économique de Joliette) - Représentant du secteur économique;
- Nathalie Ducharme (Bibliothèque Rina-Lasnier) - Représentante du milieu de vie;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

- Pierre-Luc Bellerose - Maire;
- Cédric Champagne - Conseiller;
- Alexandre Martel - Conseiller;
- Sonia Hénault - Directrice du service des Loisirs et de la culture;
- Noémie Laplante - Chef de division - Culture;
- Marianne Chartier-Boulanger - Régisseuse-Culture, patrimoine et vie communautaire;
- Amélie Huneault - Directrice du service des Communications, affaires publics et relations avec les citoyens.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

25-193 – ACADÉMIE ANTOINE-MANSEAU - ÉPREUVE DE COURSE DE FIN D'ANNÉE - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'Académie Antoine-Manseau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'Académie Antoine-Manseau à tenir l'événement d'épreuve de course qui aura lieu au parc Louis-Querbes le 6 mai 2025 de 6 h 30 à 14 h (remis au lendemain en cas de pluie).

D'AUTORISER la fermeture d'une partie de la rue Fabre, ainsi que celle du stationnement et de la piste cyclable de 6 h 30 à 14 h.

D'AUTORISER le directeur des Travaux publics et services techniques à installer la signalisation requise pour la fermeture de ladite rue.

D'AUTORISER l'utilisation de la piste cyclable.

D'AUTORISER les demandes de service et le prêt d'équipement si les ressources sont disponibles pour la tenue de l'événement.

D'AUTORISER l'accès à la Lucarne, pour l'accès à l'électricité et à la trappe d'eau au sol.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la requérante se conforme à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

38

25-194 – CARREFOUR JEUNESSE-EMPLOI DE D'AUTRAY-JOLIETTE - FÊTE DE FIN D'ANNÉE - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du Carrefour jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le Carrefour Jeunesse-emploi de D'Autray-Joliette à tenir leur fête de fin d'année qui aura lieu au parc Lajoie le 7 juin 2025 de 11 h à 14 h.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, l'accès aux toilettes du chalet de parc, les demandes de services et le prêt d'équipement, si les ressources sont disponibles.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le requérant se conforme à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

25-195 – FONDATION CLAUDE-ÉDOUARD HÉTU - ÉVÉNEMENT « LES ENTREPRISES EN FAMILLE » - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Fondation Claude-Édouard Héту;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la Fondation Claude-Édouard Héту à tenir l'événement « Les entreprises en famille » qui aura lieu au parc Lépine-Frenette le 31 mai 2025 de 10 h 30 à 16 h 30.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, l'installation du matériel nécessaire et le prêt d'équipement si disponible.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le requérant se conforme à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

40

**25-196 – CLUB DE VOITURES ANCIENNES ET MODIFIÉES DE
LANAUDIÈRE - EXPOSITION ANNUELLE - UTILISATION DE
L'ESPACE PUBLIC - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière pour la tenue de son exposition annuelle de voitures anciennes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER le Club de voitures anciennes et modifiées de Lanaudière à tenir son exposition annuelle de voitures anciennes qui aura lieu dans le stationnement du parc Louis-Querbes le 7 juin 2025 de 10 h à 17 h, remis au 8 juin en cas de mauvais temps.

D'AUTORISER l'utilisation de BBQ, la vente de nourriture, la diffusion de musique et d'autres animations.

D'AUTORISER l'accès à l'électricité, aux services du parc et le prêt d'équipement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que les requérants se conforment à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

**25-197 – ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES -
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'autoriser la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Club du Jet Triathlon : 2 500 \$.

D'autoriser la trésorière à procéder au paiement d'un billet pour l'activité suivante :

- Fondation Émilie-Gamelin - Événement vins & fromages – 16 avril 2025 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

DIVERS



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

22-04-2025

42.1

25-198 – LOT 3 438 067 - BOULEVARD DE LA FIRESTONE - ACTE DE VENTE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre d'achat provenant de Beauward Immobilier inc., pour le lot 3 438 067 situé sur le boulevard de la Firestone a été accepté par la résolution 24-662;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'acte de vente sous seing privé du lot 3 438 067, lequel doit être en conformité avec l'offre d'achat accepté par la résolution 24-662.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42.2

25-199 – SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME - APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'ABOLIR le poste de coordonnateur au développement socio-économique.

DE TRANSFÉRER le poste de conseiller en développement durable au service de l'Aménagement du territoire.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service de la Direction générale, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42.3

25-200 – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MODIFICATION DE L'ORGANIGRAMME - APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

DE RENOMMER le service d'Aménagement du territoire « service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire ».

DE CRÉER le poste de directeur adjoint au service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

DE NOMMER, à compter du 23 avril 2025, M. Maxim Douville au poste permanent de directeur adjoint du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire, qu'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 4, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

D'APPROUVER le nouvel organigramme du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire, lequel est joint à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

25-201 – DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 22 avril 2025;
- Service de l'Aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois de mars 2025;
- Liste des personnes engagées du 24 mars au 21 avril 2025, conformément au Règlement 172-2022;
- Liste des personnes ayant obtenu leur permanence du 24 mars au 21 avril 2025, conformément au Règlement 172-2022;
- Bibliothèque Rina-Lasnier - États financiers 2024;
- Liste des contrats de 2 000 \$ totalisant 25 000 \$ et plus;
- Liste des contrats de 25 000 \$ et plus.

44

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le mardi 20 mai 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents, suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

45

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

22-04-2025

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

46

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 02.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

**94^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 20 mai 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Alexandre Martel, conseiller

Sont absents : M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Me Anaïs Baril, greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-202 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 38.1 et 38.2, lequel se lit comme suit :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Séance ordinaire du 22 avril 2025 - Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 4 Dérogation mineure 67 à 69, rue Saint-Barthélemy Sud
- 5 Dérogation mineure - 287 à 291, rue Lavaltrie Nord



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

- 6 Dérogation mineure - Suite de dossier - Lot 6 656 379 - Rue Lévis
- 7 Dérogation mineure - 610, rue Frenette
- 8 Dérogation mineure - Lot 6 424 573 - Rue de la Soeur-Joseph-Émilien
- 9 Dérogation mineure - Lots 6 386 469, 6 424 569, 6 424 570 et 6 424 571 - Rue de la Soeur-Joseph-Émilien
- 10 Dérogation mineure - 1618, rue Robert-Quenneville
- 11 Dérogation mineure - 851, rue Samuel-Racine
- 12 Dérogation mineure - 973, rue J.-A.-Desormiers
- 13 Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 14 Bâtiments patrimoniaux cités
- 15 Projet de résolution - Projet de développement résidentiel multifamilial sur le lot 2 901 302 - Loi 31 - Adoption
- 16 Patrouilleurs environnementaux - Désignation - Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire

ADMINISTRATION

- 17 Règlement 94-2010-25 - Amendement le Règlement 94-2010 - Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette - Adoption
- 18 Règlement 151-2025-1 - Amendement le Règlement 151-2025 - Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette - Adoption
- 19 Règlement 171-2025 - Tarification des activités et services en loisir - Adoption
- 20 Entente pour l'établissement d'une servitude pour l'aménagement d'une piste cyclable - Rue Saint-Charles-Borromée Nord - Autorisation
- 21 Liste des comptes à payer du 16 avril au 13 mai 2025 - Approbation
- 22 Bibliothèque Rina-Lasnier - Prévisions budgétaires 2025 - Ajustement de la quote-part
- 23 Reconstruction des terrains de tennis - Parc Georges-Rondeau - Les Excavations Michel Chartier inc. - Certificat de paiement numéro 5 - Acceptation définitive
- 24 Embauche d'un contremaître voirie - Service des Travaux publics et services techniques
- 25 M. Jean-Christophe Arbour - Permanence - Chef de division - Opérations, formation et SST - Service des Incendies

GREFFE (APPROVISIONNEMENT)

- 26 Habits de combat - Service des Incendies - Regroupement d'achats - Mandat à la Ville de Repentigny
- 27 Soumission numéro AP25-007 - Transformateurs aériens - Adjudication de contrat
- 28 Soumission numéro AP25-018 - Aluminate de sodium en vrac - Adjudication de contrat



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

- 29 Soumission numéro AP25-023 - Déneigement du secteur Joliette Sud - Adjudication de contrat
- 30 Soumission numéro AP25-025 - Déneigement des stationnements et zones piétonnières - Adjudication de contrat
- 31 Soumission numéro AP25-038 - Fourniture et plantation d'arbres de rue et parc - Adjudication de contrat
- 32 Soumission numéro AP25-040 - Disjoncteurs - Poste Alpha - Adjudication de contrat
- 33 Soumission numéro AP25-044 - Mobilier urbain - Adjudication de contrat
- 34 Soumission numéro AP25-045 - Modernisation d'un ascenseur hydraulique - Adjudication de contrat
- 35 Soumission numéro AP25-049 - Déneigement des trottoirs - Secteur 1 et 2 - Adjudication de contrat

LOISIRS ET CULTURE

- 36 Politique multisectorielle en développement social - Comité de pilotage - Nomination
- 37 Activités de financement d'organismes - Représentations diverses
- 38 Divers
- 38.1 Soumission numéro AP25-002 – Camion incendie autopompe - Adjudication de contrat
- 38.2 Réaménagement du 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud en cour municipale - Gestion BGC inc. - Certificat de paiement numéro 11
- 39 Dépôt de rapports
- 40 Date et heure de la prochaine assemblée
- 41 Période de questions
- 42 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-203 - SÉANCE ORDINAIRE DU 22 AVRIL 2025 - APPROBATION
DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 avril 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

25-204 - DÉROGATION MINEURE 67 À 69, RUE SAINT-BARTHÉLEMY SUD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-06 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 67 à 69, rue Saint-Barthélemy Sud, afin de permettre la création d'un lot présentant une largeur de 11,55 mètres (37,89 pieds) au lieu de 13,50 mètres (44,29 pieds) et une superficie de 329,2 mètres carrés (3 543,48 pieds carrés) au lieu de 420 mètres carrés (4 520,84 pieds carrés).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

25-205 - DÉROGATION MINEURE - 287 À 291, RUE LAVALTRIE NORD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-07 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

DE REFUSER la demande de dérogation mineure, visant à permettre la création de deux lots et la construction d'un immeuble multifamilial comportant six logements impliquant l'obtention de plusieurs dérogations mineures, aux motifs que l'implantation présentée implique la construction d'un bâtiment près d'une voie ferrée et que la présente demande contrevient aux nouvelles directives ministérielles à l'égard de la construction de bâtiments à proximité des voies ferrées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

**25-206 - DÉROGATION MINEURE - SUITE DE DOSSIER - LOT 6 656
379 - RUE LÉVIS**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-08 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur le lot 6 656 379 donnant sur la rue Lévis, afin de permettre la construction d'un triplex isolé présentant une marge latérale nord-est d'un mètre (3,28 pieds) au lieu de trois mètres (9,84 pieds), des marges latérales totales de 5,10 mètres (16,73 pieds) au lieu de six mètres (19,69 pieds) et un balcon arrière présentant une marge latérale de 1,60 mètre (5,25 pieds) au lieu de 2 mètres (6,56 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-03-08 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-207 - DÉROGATION MINEURE - 610, RUE FRENETTE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-09 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 610, rue Frenette, afin de régulariser l'implantation d'un immeuble industriel présentant une marge latérale de 5,61 mètres (18,40 pieds) au lieu de six mètres (19,68 pieds) et des marges latérales totales de 13,81 mètres (45,31 pieds) au lieu de 15 mètres (49,21 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-208 - DÉROGATION MINEURE - LOT 6 424 573 - RUE DE LA SOEUR-JOSEPH-ÉMILIE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-10 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur le lot 6 424 573 donnant sur la rue de la Soeur-Joseph-Émilien, afin de permettre une hauteur de 3,96 mètres (13 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds) pour les murs intérieurs d'un garage incorporé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

25-209 - DÉROGATION MINEURE - LOTS 6 386 469, 6 424 569, 6 424 570 ET 6 424 571 - RUE DE LA SOEUR-JOSEPH-ÉMILIE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-11 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur les lots 6 386 469, 6 424 569, 6 424 570 et 6 424 571 donnant sur la rue de la Soeur-Joseph-Émilien, afin d'autoriser la construction de deux triplex jumelés présentant une largeur de 7,34 mètres (24,08 pieds) au lieu de neuf mètres (29,52 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

25-210 - DÉROGATION MINEURE - 1618, RUE ROBERT-QUENNEVILLE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-12 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1618, rue Robert-Quenneville, afin de régulariser l'implantation d'une résidence unifamiliale jumelée présentant une marge arrière de 4,49 mètres (14,73 pieds) au lieu de 6,50 mètres (21,32 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-211 - DÉROGATION MINEURE - 851, RUE SAMUEL-RACINE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-13 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une seconde enseigne sur poteau aux motifs :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

- que le lot visé par la demande n'est pas localisé sur un terrain d'angle, car l'emprise appartenant au MTMD ainsi que la voie ferrée séparent le lot visé de la route 158;
- qu'une enseigne murale de bonne dimension, localisée sur la façade donnant sur la route 158 a été approuvée et permet d'annoncer convenablement l'emplacement du commerce.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

25-212 - DÉROGATION MINEURE - 973, RUE J.-A.-DESORMIERS

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-03-14 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 973, rue J.-A.-Desormiers, afin de permettre l'installation d'une piscine creusée présentant une marge arrière de 1,50 mètres (4,92 pieds) au lieu de deux mètres (6,56 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

25-213 - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35 2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

1. **PIIA-2025-04-25 – Mme Molly Henri - Groupe Platinum Lanaudière inc. - 566 à 572, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise par Mme Molly Henri, afin de permettre le remplacement du bardeau d'asphalte existant d'un immeuble multifamilial situé aux 566 à 572, rue De Lanaudière.
2. **PIIA-2025-04-26 - M. Marc-André Vandecasteele - MRC de Joliette - 632 à 656, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise par M. Marc-André Vandecasteele et illustrée par B + B Architecture + design, afin d'autoriser la réfection des façades d'un immeuble commercial situé aux 632 à 656, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-26 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2025-04-28 - M. André Yergeau - 9204-4205 Québec inc. - 596 à 600, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. André Yergeau, afin d'autoriser la réfection de la toiture d'un immeuble commercial mixte situé aux 596 à 600, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-28 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2025-04-29 – Mme Isabelle Fafard - Carrefour professionnel de l'Ostéopathie S.E.N.C. - 31 à 35, rue Saint-Barthélemy Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Isabelle Fafard, afin d'autoriser le remplacement de sept fenêtres d'un immeuble commercial situé aux 31 à 35, rue Saint-Barthélemy Sud.
5. **PIIA-2025-04-30 - M. Gilles Tremblay - Ville de Joliette - 429 à 433, rue Saint-Viateur**
D'accepter l'option 2 soumise par M. Gilles Tremblay et illustrée par ALK architectes, afin d'autoriser les travaux de réfection du mur latéral d'un immeuble commercial mixte à la suite des travaux de démolition de l'immeuble voisin.
6. **PIIA-2025-04-31 - M. Gabriel Charbonneau - NG Célébrations - 33, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Gabriel Charbonneau et illustrée par Enseignes M, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 33, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-31 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

7. **PIIA-2025-04-32 - Suite de dossier – Mme Anick Baril - Au baril de champagne - 556, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Anick Baril et illustrée par Enseignes FX Boisvert, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 556, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-32 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2025-04-33 - Suite de dossier - M. El Amine Ridaoui - Double Stack, La maison du burger - 850, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. El Amine Ridaoui et illustrée par JB Enseignes, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et le remplacement de facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 850, boulevard de la Firestone.
9. **PIIA-2025-04-34 - M. Yannick Beaudry - Nicoletti, pneus & mécanique - 880, rue Saint-Pierre Sud**
D'accepter la demande soumise par M. Yannick Beaudry et illustrée par le service d'Aménagement du territoire, afin d'autoriser l'aménagement d'un enclos à pneus localisé en cour arrière de l'immeuble commercial situé au 880, rue Saint-Pierre Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-34 du comité consultatif d'urbanisme.
10. **PIIA-2025-04-35 - M. Lou Juneau - Beauward Immobilier inc. - Lot 3 329 216 - Boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Lou Juneau et illustrée par M. Alain Bellehumeur, architecte, afin d'autoriser la construction de deux bâtiments commerciaux sur le lot 3 329 216 situé sur le boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-35 du comité consultatif d'urbanisme.
11. **PIIA-2025-04-36 - M. Christian-Olivier Roy - Construction Christian Roy - 50 à 60, rue Sir-Mathias-Tellier Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Christian-Olivier Roy, afin de permettre des travaux de réfection des façades afin de condamner les garages existants et le réaménagement de la cour avant.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

12. PIIA-2025-04-37 - M. Daniel Héroux - Gestion HB inc. - Lots 3 328 102 et 3 328 155 - Rue Olivier

D'accepter la demande soumise par M. Daniel Héroux et illustrée par M. Thomas Robert Reiner, architecte et urbaniste, afin de permettre la construction de deux immeubles multifamiliaux comportant 20 logements chacun sur les lots 3 328 102 et 3 328 155 situés sur la rue Olivier, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-37 du comité consultatif d'urbanisme.

13. PIIA-2025-04-39 - M. Bruno Guité - Le groupe Bruno immobilier inc. - 1565, rue Ernest-Harnois

D'accepter la demande soumise par M. Bruno Guité et illustrée par Massicotte Maloney, architectes, afin d'autoriser l'agrandissement d'un immeuble industriel situé au 1565, rue Ernest-Harnois, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-04-39 du comité consultatif d'urbanisme.

DE REFUSER, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. PIIA-2025-04-40 - Mme Hélène Desrochers - 9427-2572 Québec inc. - 504 à 506, rue Saint-Louis

Le projet de réfection des balcons et de la toiture d'un bâtiment commercial mixte situé aux 504 à 506, rue Saint-Louis, est refusé, notamment parce que :

- le centre-ville requiert une qualité supérieure de bâtiments en raison de son caractère patrimonial et de sa situation stratégique;
- les éléments présentés sont trop modernes par rapport au style architectural de l'immeuble.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-214 - BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136 2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

1. **RRBP-2025-04-04 - Suite de dossier - M. Jean-Daniel Mercier - Beaupré, Michaud et associés, architectes - 393, rue De Lanaudière**

D'ACCEPTER la demande soumise et illustrée par M. Jean-Daniel Mercier, afin d'autoriser des travaux de restauration et de sécurisation des façades.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

25-215 - PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL MULTIFAMILIAL SUR LE LOT 2 901 302 - LOI 31 - ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a l'obligation de développer son territoire en fonction des orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire, notamment en matière d'habitation et des exigences contenues dans le Schéma d'aménagement et du développement du territoire adopté par la MRC de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est une ville centre;

CONSIDÉRANT la crise du logement qui frappe actuellement à travers le pays et les interventions gouvernementales afin de trouver des solutions pour accélérer la construction d'unité de logement en conséquence;

CONSIDÉRANT QU'un des moyens mis en place par le gouvernement du Québec pour atténuer les impacts de cette crise a été l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière d'habitation* (2024, c.2), ci après Loi 31;

CONSIDÉRANT QUE cette loi confère des pouvoirs spéciaux aux municipalités afin de permettre la réalisation de projets d'habitation qui dérogent à la réglementation d'urbanisme en vigueur lorsqu'un tel projet prévoit la construction d'au moins trois logements à condition que le plus récent taux d'inoccupation des logements locatifs publié par la SCHL, à l'égard du territoire d'une municipalité soit inférieur à 3 %;

CONSIDÉRANT QUE le plus récent taux d'inoccupation des logements est inférieur à 3 % sur le territoire de la ville de Joliette et qu'il est donc possible pour le conseil d'utiliser ces pouvoirs spéciaux;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise « Locaux 360 » a déjà présenté un projet de développement résidentiel multifamilial pour le lot 2 901 301 au CCU ainsi qu'au conseil municipal, projet qui nécessitait des modifications au règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend la forme d'un bâtiment multifamilial comptant 33 logements;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

CONSIDÉRANT QU'à ce jour le conseil municipal n'a pas débuté l'adoption desdites modifications réglementaires;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement est situé à l'intérieur du périmètre urbain;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte certaines dérogations aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone C01-076;

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend se prévaloir des pouvoirs spéciaux conférés par la Loi 31;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de résolution en vertu de la Loi 31 afin d'autoriser la réalisation du projet de développement résidentiel multifamilial déposé par la compagnie « Locaux 360 » tel que plus amplement détaillé par « SSP architectes » datés du 10 avril 2025 (dossier # 26-102), lequel sera réalisé sur le lot 2 901 302 du cadastre du Québec et accorder en conséquence les dérogations suivantes aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone C01-076, à savoir :

- L'immeuble présente 33 logements alors que la réglementation d'urbanisme permet un maximum de 12 logements;
- L'immeuble présente une hauteur de 13,92 mètres (45,67 pieds) par rapport au niveau moyen du sol alors que la réglementation permet une hauteur maximale de 11 mètres (36,09 pieds);
- L'immeuble présente un sous-sol comportant un garage souterrain et les salles mécaniques, alors que la réglementation interdit des sous-sols pour un immeuble comportant 3 étages;
- L'immeuble présentera une marge avant de 5,92 mètres (19,42 pieds) alors que la réglementation exige une marge avant minimale de 7,50 mètres (24,60 pieds);
- L'immeuble présentera une marge latérale de 2,23 mètres (7,32 pieds) alors que la réglementation exige une marge latérale minimale de 3 mètres (9,84 pieds);
- La réglementation d'urbanisme permet un coefficient d'occupation au sol maximum de 0,50 alors que le projet déposé présente un coefficient d'occupation au sol de 1.

DE DÉCRÉTER comme conditions à cette autorisation :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

- De procéder à l'aménagement d'un bassin de rétention esthétique, conçu pour recevoir les débits projetés en eaux pluviales, qui seraient rejetées dans le réseau de la Ville de Joliette. Les débits devront être calculés sur une base de pluies d'une récurrence de 2 à 100 ans avec une majoration de 18 % pour tenir compte des changements climatiques;
- De s'assurer que les espaces de stationnement soient recouverts d'un matériau ou d'une combinaison de matériaux, ayant un indice de réflectance solaire (IRS) final d'au moins 29 et délimiter le pourtour du stationnement par une bordure de béton coulé;
- D'installer, s'il y a lieu, un système d'éclairage pour l'aire de stationnement en prenant soin de ne pas incommoder les emplacements avoisinants et de nuire à la circulation sur les voies publiques et, le cas échéant, obtenir l'approbation préalable du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- D'installer un système d'éclairage qui mettra en valeur le bâtiment et les aménagements, le tout sur approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire. Le système d'éclairage devra être orienté vers le sol, afin de ne pas créer de pollution lumineuse et incommoder les résidents de l'immeuble et les emplacements avoisinants;
- D'installer des équipements mécaniques qui ne seront pas visibles des voies de circulation;
- De procéder à l'installation de conteneurs semi-enfouis qui ne seront pas visibles des voies de circulation et les dissimuler à l'aide d'aménagements paysagers;
- D'éviter l'installation des branchements de services (téléphone, électricité, câblodistribution, etc.) en cour avant et en cour avant secondaire afin de minimiser leur impact visuel;
- De prévoir un espace pour l'accumulation de la neige ailleurs qu'en façade donnant sur les rues Papineau et du Juge-Dubeau;
- De procéder à la plantation d'arbres à grand déploiement à l'intérieur de la bande de verdure adjacente aux stationnements où l'on ne retrouve pas de cèdres;
- De procéder à la plantation de trois arbres supplémentaires en cour latérale, comprenant au moins deux arbres à grand déploiement;
- De bonifier les aménagements paysagers au pourtour de l'immeuble et déposer les plans complets desdits aménagements pour approbation par le service des Affaires socio-économiques et de l'Aménagement du territoire.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

DE MANDATER la greffière pour faire publier dans le journal local et sur le site Internet de la Ville l'avis annonçant une assemblée publique conformément à la loi, laquelle se tiendra le 10 juin 2025 à 19 h à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**25-216 - PATROUILLEURS ENVIRONNEMENTAUX - DÉSIGNATION
- SERVICE DES AFFAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

CONSIDÉRANT l'embauche de patrouilleurs environnementaux pour les saisons estivales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE DÉSIGNER les patrouilleurs environnementaux de la Ville de Joliette comme « officier municipal », « employé municipal autorisé » et comme « officier responsable » pour voir à l'application et au respect des règlements municipaux de la Ville de Joliette et émettre des constats d'infraction, soit le Règlement de zonage 79, le Règlement de construction 81 et le Règlement 164-2019 régissant l'utilisation de l'eau potable.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**25-217 - RÈGLEMENT 94-2010-25 - AMENDANT LE RÈGLEMENT
94-2010 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS
BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE -
ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-163, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-25 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin d'ajuster les tarifs des divers permis et certificats.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

18

25-218 - RÈGLEMENT 151-2025-1 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2025 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-164, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2025-1 amendant le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-219 - RÈGLEMENT 171-2025 - TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET SERVICES EN LOISIR - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-165, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 22 avril 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 171-2025 relatif à la tarification des services en loisir.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

25-220 - ENTENTE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE PISTE CYCLABLE - RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE NORD - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet d'aménagement d'une piste cyclable le long de la rue Saint-Charles-Borromée Nord;

CONSIDÉRANT l'emprise municipale limitée, il est nécessaire d'établir une servitude au-delà de l'emprise;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER l'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et Corporation Pax-Habitat relative à l'établissement d'une servitude d'utilité publique pour l'aménagement d'une piste cyclable.

D'AUTORISER le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente, de même que tout document jugé nécessaire ou utile afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

25-221 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 10 397 271,11 \$ pour la période du 16 avril au 13 mai 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 16 avril au 13 mai 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 16 avril au 13 mai 2025

a. Liste des transferts électroniques :	1 230 082,77 \$
b. Liste des chèques :	3 817 012,26 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	6 831 163,44 \$
Total	11 878 258,47 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-222 - BIBLIOTHÈQUE RINA-LASNIER - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2025 - AJUSTEMENT DE LA QUOTE-PART

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est partie à l'Entente relative à l'exploitation d'une bibliothèque intermunicipale;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

CONSIDÉRANT QUE la résolution 25-033 prévoyait une quote-part totale pour la Ville de Joliette de 1 051 038 \$, soit 40 404 \$ pour l'achat de documents et 1 010 634 \$ pour le fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Bibliothèque Rina-Lasnier a fait parvenir à la Ville une lettre informant que le conseil d'administration a convenu d'affecter le surplus de l'exercice financier 2024 à l'exercice 2025, réduisant ainsi la quote-part de la Ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE PRENDRE ACTE du budget amendé de la bibliothèque pour l'année 2025 au montant de 1 994 426 \$.

D'AUTORISER la directrice des Finances et trésorerie à payer, à même les sommes prévues au budget 2025, et selon les modalités prévues à l'entente susmentionnée, la quote-part de la Ville de Joliette, laquelle s'élève maintenant à 968 890 \$, soit 40 404 \$ pour l'achat de documents et 928 486 \$ pour le fonctionnement.

D'ABROGER la résolution 25-033.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**25-223 - RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS - PARC
GEORGES-RONDEAU - LES EXCAVATIONS MICHEL
CHARTIER INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 5 -
ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 30 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5, des travaux de reconstruction des terrains de tennis au parc Georges-Rondeau tels que décrétés par la résolution 23-366 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Les Excavations Michel Chartier inc. » la somme de 24 503,31 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

**25-224 - EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE VOIRIE - SERVICE
DES TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT la vacance au poste de contremaître voirie et qu'il y a lieu de le pourvoir;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE la Ville de Joliette embauche M. Guillaume Ladouceur au poste régulier de contremaître voirie au sein du service des Travaux publics et services techniques.

QUE la date de son entrée en fonction soit fixée au 16 juin 2025.

QUE cette embauche soit assujettie à une période d'essai de six mois, débutant à la date d'entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence à ce poste.

QU'à son entrée en fonction, sa rémunération soit établie à la classe 2, conformément aux dispositions du protocole applicable au personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**25-225 - M. JEAN-CHRISTOPHE ARBOUR - PERMANENCE - CHEF
DE DIVISION - OPÉRATIONS, FORMATION ET SST - SERVICE DES
INCENDIES**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 24-620, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Jean-Christophe Arbour au poste de chef de division - Opérations, formation et SST au sein du service des Incendies;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 2 décembre 2024, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Jean-Christophe Arbour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE NOMMER M. Jean-Christophe Arbour au poste permanent de chef de division - Opérations, formation et SST au sein du service des Incendies, à compter du 2 juin 2025, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

26

**25-226 - HABITS DE COMBAT - SERVICE DES INCENDIES -
REGROUPEMENT D'ACHATS - MANDAT À LA VILLE DE
REPENTIGNY**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2021, la Ville de Joliette fait partie d'un regroupement d'achats avec la Ville de Repentigny pour l'acquisition d'habits de combat;

CONSIDÉRANT QUE le service des Incendies de la Ville de Joliette prévoit acquérir 35 habits de combat pour les trois prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE CONFIRMER à la Ville de Repentigny notre adhésion au regroupement d'achats d'habits de combat géré par la Ville de Repentigny pour trois ans, soit du 1^{er} janvier 2026 jusqu'au 31 décembre 2028.

DE CONFIER à la Ville de Repentigny le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, les documents d'appels d'offres pour l'acquisition d'habits de combat nécessaires aux activités de la Ville de Joliette pour les années de 2026 à 2028 inclusivement.

DE CONFIER à la Ville de Repentigny le mandat d'analyser les soumissions déposées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**25-227 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-007 - TRANSFORMATEURS
AÉRIENS - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de 12 transformateurs aériens a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 13 mai 2025;

	ENTREPRISES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	PRIX POUR ADJUDICATION SELON L'ARTICLE 10	CONFORME	
				OUI	NON
1	MVA Puissance inc.	105 516,86 \$	261 114,87 \$		X
2	Surplec inc.	120 000,00 \$	195 703,20 \$	X	
3	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	143 760,00 \$	258 477,00 \$	X	



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-007, le contrat pour l'achat de 12 transformateurs aériens, soit :

- 3 transformateurs 167 kVA, 14.4 kVolts à 120/240 Volts;
- 9 transformateurs 167 kVA, 14.4 kVolts à 347/600 Volts.

au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Surplec inc.** », au montant de **120 000,00 \$**, avant taxes, après le calcul des pertes à vide et des pertes dues à la charge.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-228 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-018 - ALUMINATE DE SODIUM EN VRAC - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 20 mai 2025;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Kemira Water Solutions Canada inc.	1,497 \$ / kg

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-018, le contrat pour la fourniture d'aluminate de sodium en vrac nécessaire au traitement de l'eau potable, à l'entreprise « **Kemira Water Solutions Canada inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base du prix unitaire de **1,497 \$ / kg**, pour un montant approximatif de **74 850,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-229 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-023 - DÉNEIGEMENT DU SECTEUR JOLIETTE SUD - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le déneigement du secteur Joliette Sud a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 5 mai 2025;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Les Entreprises René Vincent inc.	598 400,24 \$
2	Transport Martin Forget inc.	737 000,00 \$
3	BLR Excavation	797 720,00 \$
4	Généreux Construction inc.	920 488,00 \$
5	Excavation Daniel Latour inc.	1 218 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-023, le contrat pour le déneigement du secteur Joliette Sud pour les années 2025-2026 et 2026-2027 avec option de renouvellement pour trois années supplémentaires, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Les Entreprises René Vincent inc.** », au montant de **598 400,24 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

25-230 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-025 - DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS ET ZONES PIÉTONNIÈRES - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le déneigement des stationnements et des zones piétonnières a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 16 avril 2025;

ENTREPRISE	SECTION 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES POUR 2 ANS	SECTION 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES POUR 2 ANS
BLR Excavation	362 554,00 \$	72 487,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-025, le contrat pour le déneigement des stationnements et des zones piétonnières pour une période de deux ans (hivers 2025-2026 et 2026-2027) avec option de renouvellement pour trois années supplémentaires, au seul soumissionnaire conforme pour les sections 1 et 2, soit à « **BLR Excavation** », au montant de **435 041,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

25-231 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-038 - FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES DE RUE ET PARC - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture, la plantation et l'entretien des arbres de gros calibre sur rue et en parc sur son territoire a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE cinq soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 17 avril 2025;

ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	Option A)	Option B)	Option C)	Option D)	CONFROME	
						OUI	NON
1 Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	790 500,00 \$	37 500,00 \$	20 000,00 \$	66 550,00 \$	66 550,00 \$	X	
2 Groupe Terraflora inc.	695 999,00 \$	60 000,00 \$	50 000,00 \$	180 000,00 \$	182 000,00 \$		X
3 7574479 Canada inc.	1 025 400,00 \$	78 500,00 \$	59 150,00 \$	26 250,00 \$	52 500,00 \$		X
4 Orange Paysagement inc.	1 027 371,00 \$	83 750,00 \$	62 000,00 \$	125 000,00 \$	200 000,00 \$	X	
5 Les Terrassements Multi-Paysages inc.	1 214 450,50 \$	67 703,50 \$	40 938,70 \$	277 249,80 \$	231 041,50 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-038, le contrat pour la fourniture, la plantation et l'entretien des arbres de gros calibre sur rue et en parc sur le territoire de la ville de Joliette, au plus bas soumissionnaire conforme avec les options a), b), et c), soit à « **Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.** », au montant de **914 550,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

32

**25-232 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-040 - DISJONCTEURS -
POSTE ALPHA - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de sept disjoncteurs pour le poste Alpha a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 17 avril 2025;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Supra Énergie inc.	373 195,00 \$
2	Franklin Empire inc.	557 935,00 \$
3	Nedco Québec, une division de Rexel Canada électrique inc.	574 734,55 \$
4	Lumen, division de Sonepar Canada inc.	643 160,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-040, le contrat pour la fourniture de sept disjoncteurs pour le poste Alpha, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Supra Énergie inc.** », au montant de **373 195,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**25-233 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-044 - MOBILIER URBAIN -
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de mobilier urbain pour les parcs municipaux a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 8 mai 2025;

ENTREPRISES		SECTION 1 PRIX AVANT TAXES	SECTION 2 PRIX AVANT TAXES	SECTION 3 PRIX AVANT TAXES
1	Tessier Récréo-Parc inc.	43 608,00 \$	9 129,00 \$	6 751,00 \$
2	Techsport inc.	44 674,00 \$	31 923,00 \$	7 704,00 \$
3	Mobi-Mobilier Urbain inc.	50 480,00 \$	14 625,00 \$	---
4	ABC Récréation Québec inc.	59 314,82 \$	---	11 231,95 \$



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-044, le contrat pour l'achat de mobilier urbain pour les parcs municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme pour les sections 1, 2 et 3, soit à « **Tessier Récréo-Parc inc.** », au montant de **59 488,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

25-234 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-045 - MODERNISATION D'UN ASCENSEUR HYDRAULIQUE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la modernisation complète d'un ascenseur situé à la cour municipale a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 23 avril 2025;

ENTREPRISE	PRIX TOTAL AVANT TAXES
Ascenseurs Lumar inc.	194 300,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-045, le contrat pour la modernisation complète d'un ascenseur situé à la cour municipale, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Ascenseurs Lumar inc.** », au montant de **194 300,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

25-235 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-049 - DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS - SECTEUR 1 ET 2 - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le déneigement des trottoirs des secteurs 1 et 2 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 23 avril 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

ENTREPRISES		SECTEUR 1 CENTRE-VILLE PRIX AVANT TAXES POUR DEUX ANS	SECTEUR 2 ST-PIERRE ET CENTRE PRIX AVANT TAXES POUR DEUX ANS
1	Rechargement Phoenix inc.	372 043,60 \$	187 184,40 \$
2	Marion Asphalte inc.	---	188 070,48 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-049, le contrat pour le déneigement des trottoirs, par secteur, pour une période de deux ans (2025-2026 et 2026-2027), avec option de renouvellement pour une année soit 2027-2028, à l'entreprise « **Rechargement Phoenix inc.** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, au montant de **559 228,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

25-236 - POLITIQUE MULTISECTORIELLE EN DÉVELOPPEMENT SOCIAL - COMITÉ DE PILOTAGE - NOMINATION

CONSIDÉRANT le mandat confié à Espace MUNI pour l'élaboration d'une politique multisectorielle en développement social en collaboration avec le service des Loisirs et de la culture;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer un comité de pilotage avec les ressources pertinentes et les organismes du milieu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE NOMMER les ressources suivantes pour siéger sur le comité de pilotage pour l'élaboration d'une politique multisectorielle en développement social :

1. Membre du conseil de la Ville de Joliette;
2. Représentant de la Direction de la Santé publique (CISSS de Lanaudière);
3. Représentant du Centre de services scolaire des Samares;
4. Représentant du Cégep régional de Lanaudière à Joliette;
5. Représentant de la Sûreté du Québec;
6. Représentant de la MRC de Joliette;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

20-05-2025

7. Représentant de l'Office municipal d'habitation de Joliette;
8. Représentant des personnes handicapées : ARLPHL / Entraide pour la déficience intellectuelle;
9. Représentant des organismes aînés : Table de concertation des aînés de Lanaudière;
10. Représentant des organismes jeunesse : Maison des Jeunes La Piaule de Joliette;
11. Représentant des familles : Maison Parent-Aise;
12. Représentant des organismes pour personnes vulnérables : Orignal Tatoué / L'Otre;
13. Citoyen aîné;
14. Citoyen aîné;
15. Directrice du service des Loisirs et de la culture de la Ville de Joliette;
16. Cheffe de division Culture de la Ville de Joliette;
17. Chargé de projet, Espace MUNI.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**25-237 - ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES -
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Chanteurs de la Place Bourget : 500 \$;
- Orchestre symphonique des jeunes de Joliette : 1 000 \$;
- Association des sourds de Lanaudière : 500 \$;
- Société des chefs, cuisiniers et pâtisseries du Québec : 500 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financement de l'organisme suivant et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Fondation du Carré St-Louis de Joliette - Souper gastronomique - 22 mai 2025 : 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

38

DIVERS

38.1

**25-238 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-002 – CAMION INCENDIE
AUTOPOMPE – ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'un camion incendie autopompe a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 28 mars 2025;

CONSIDÉRANT l'article 573.3.3 de la *Loi sur les cités et ville* stipulant que, dans le cas où une municipalité a, à la suite d'une demande de soumissions, reçu une seule soumission conforme, elle peut s'entendre avec le soumissionnaire pour conclure le contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit procéder à l'acquisition d'un camion incendie autopompe;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet est prévu via le règlement d'emprunt 217 pour un montant de 1 386 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la soumission obtenue est supérieure au montant autorisé au Règlement d'emprunt 217;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Carl Thibault Véhicule d'urgence	1 740 798,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-002, le contrat pour la fourniture d'un camion incendie autopompe, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Carl Thibault Véhicule d'urgence** », au montant négocié de **1 593 768,00 \$**, avant taxes.

D'AUTORISER le financement partiel par le fonds de roulement pour l'achat d'un camion autopompe pour le service des Incendies, pour la somme manquante au Règlement d'emprunt 217, soit un montant maximal de **397 257 \$** qui sera financé par le fonds de roulement de la Ville et remboursé au moyen de **dix** versements égaux de **39 726 \$** puisés à même les fonds généraux durant les **dix** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

38.2

25-239 - RÉAMÉNAGEMENT DU 19, RUE SAINT-CHARLES-BORROMÉE SUD EN COUR MUNICIPALE - GESTION BGC INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 11

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Marie-Ange Adouso, architecte pour la firme MA Architecte, en date du 2 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER le certificat de paiement numéro 11, des travaux de réaménagement du 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud en cour municipale tels que décrétés par la résolution 24-247 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « **Gestion BGC inc.** » la somme de 505 278,75 \$ à même le Règlement d'emprunt 219.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

25-240 - DÉPÔT DE RAPPORTS

La greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 20 mai 2025;
- Service des Affaires socio-économique et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois d'avril 2025;
- Rapport annuel 2024 sur l'application du règlement 170-2021 sur la gestion contractuelle;
- Liste amendée des personnes engagées du 24 mars au 21 avril 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des personnes engagées du 22 avril au 14 mai 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des personnes ayant obtenu leur permanence du 23 avril au 14 mai 2025, conformément au règlement 172-2022.

40

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 16 juin 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

20-05-2025

41

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale

42

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 54.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

ME ANAÏS BARIL,
Greffière



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

**95^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 16 juin 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Pierre-Luc Bellerose, maire
- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- M. Michael Lafortune, conseiller
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présentes Mme Mélanie Brousseau, assistante-greffière, laquelle agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-241 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 38.1, lequel se lit comme suit :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Séance ordinaire du 20 mai 2025 - Approbation du procès-verbal
- 4 Dérogation mineure - 740, rue Saint-Antoine
- 5 Dérogation mineure - 465, rue Laval
- 6 Dérogation mineure - Lot 2 900 709 - Rue Saint-Viateur
- 7 Dérogation mineure - 436 à 440, rue Richard



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

- 8 Dérogation mineure - 199, rue Sir-Mathias-Tellier Sud
- 9 Dérogation mineure - Plusieurs lots - Rue Line-Rainville
- 10 Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 11 Projet de résolution - Projet de construction d'un immeuble multifamilial sur le lot 5 537 076 - Loi 31 - Adoption
- 12 Règlement 94-2010-26 - Amendant le Règlement 94-2010 - Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette - Avis de motion et dépôt de projet
- 13 Règlement 200-2025 - Stationnement des véhicules et autres dispositions particulières applicables sur le territoire de la ville de Joliette - Avis de motion et dépôt de projet
- 14 Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels - Désignation d'un substitut
- 15 Assurances Hydro-Joliette - Couverture en responsabilité civile générale - Northbridge Financial Corporation - Renouvellement 2025-2026 – Autorisation
- 16 Location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin - Équipe les Triades de Lanaudière – Autorisation
- 17 Convention d'aide financière - Fondation Jays Care - Autorisation
- 18 Contrat d'union - AREQ-7 - Services professionnels - Autorisation
- 19 Comité de toponymie - Désignation et nomination
- 20 Liste des comptes à payer du 14 mai au 10 juin 2025 - Approbation
- 21 Liste des mauvaises créances - Comptes divers - Approbation
- 22 Office municipal d'habitation de Joliette - Demande de programme de supplément au loyer - Autorisation
- 23 Construction de terrains de pickleball - Construction Moka inc. - Certificat de paiement numéro 5 final – Acceptation définitive
- 24 Soumission numéro AP25-026 - Disposition des neiges usées - Adjudication de contrat
- 25 Soumission numéro AP25-034 - Travaux de modernisation de la console d'opération - Usine de filtration - Adjudication de contrat
- 26 Soumission numéro AP25-039 - Fourniture et plantation d'arbres en boisé - Adjudication de contrat
- 27 Soumission numéro AP25-053 - Services professionnels en ingénierie - Réfection des infrastructures - Rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud - Adjudication de contrat
- 28 Soumission numéro AP25-054 - Achat d'une camionnette - Service des Loisirs et de la culture - Adjudication de contrat
- 29 Soumission numéro AP25-055 - Réfection du pavage du boulevard de la Firestone - Adjudication de contrat
- 30 Club de soccer Lanaudière-Nord - Accueil d'équipes senior - Utilisation de l'espace public - Autorisation
- 31 Boutique Lexxosept inc. de Joliette - Journées d'animation - Utilisation de l'espace public - Autorisation



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

- 32 Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées -
Dépôt du bilan 2024 et du plan d'action 2023-2025 - Approbation
- 33 Politique culturelle - Plan d'action 2025-2027 - Approbation
- 34 Centre multisport du Centre de services scolaire des Samares -
Gestion centralisée - Reconduction
- 35 Québec Danse Challenge - Demande de soutien - Autorisation
- 36 Gratuité des activités libres - Vacances des fêtes et semaine de
relâche - Autorisation
- 37 Fête du nautisme - Autorisation
- 38 Divers
- 38.1 Soumission numéro AP25-048 – Scène mobile – Adjudication de
contrat
- 39 Dépôt de rapports
- 40 Date et heure de la prochaine assemblée
- 41 Période de questions
- 42 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-242 - SÉANCE ORDINAIRE DU 20 MAI 2025 - APPROBATION DU
PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistante-greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mai 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

25-243 - DÉROGATION MINEURE - 740, RUE SAINT-ANTOINE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-04-15 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 740, rue Saint-Antoine, afin de permettre :

- L'agrandissement d'un bâtiment commercial présentant une marge latérale de 2 mètres (6,56 pieds) au lieu de 3 mètres (9,84 pieds), des marges latérales totales de 2,38 mètres (7,81 pieds) au lieu de 6 mètres (19,68 pieds);
- Qu'aucune case de stationnement supplémentaire ne soit réalisée;
- L'installation d'un conteneur sans enclos en cour latérale.

Le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-04-15 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

25-244 - DÉROGATION MINEURE - 465, RUE LAVAL

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-04-16 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant l'aménagement d'une allée de circulation présentant une largeur de 2,30 mètres (7,55 pieds) au lieu d'un minimum de 3 mètres (9,84 pieds) au motif :

- Qu'il est possible que le camion cube accède à l'immeuble via le stationnement appartenant à la Société St-Vincent de Paul, localisé au coin des rues Marguerite-Bourgeoys et Laval.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

25-245 - DÉROGATION MINEURE - LOT 2 900 709 - RUE SAINT-VIATEUR

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-05-17 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure sur le lot 2 900 709 situé sur la rue Saint-Viateur, afin de permettre l'aménagement de logements au rez-de-chaussée présentant une superficie de 52 mètres carrés (559,72 pieds carrés) au lieu de 55 mètres carrés (592 pieds carrés) et un commerce n'occupant pas 50 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-05-17 du comité consultatif d'urbanisme.

Monsieur le conseiller Alexandre Martel apporte le commentaire que la réglementation du secteur doit être révisée de façon plus générale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-246 - DÉROGATION MINEURE - 436 À 440, RUE RICHARD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-05-18 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à réduire à quatre le nombre de cases de stationnement hors rue, afin de permettre la conversion d'un triplex en un immeuble multifamilial comptant cinq logements, étant donné les enjeux de stationnement dans ce secteur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-247 - DÉROGATION MINEURE - 199, RUE SIR-MATHIAS-TELLIER SUD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-05-19 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 199, rue Sir-Mathias-Tellier Sud, afin de permettre la création d'un lot dérogatoire présentant une largeur de 15,90 mètres (52,17 pieds) au lieu de 18 mètres (59,05 pieds), une terrasse en pavé-uni présentant une marge latérale de 0,80 mètre (2,62 pieds) au lieu de 2 mètres (6,56 pieds) et un gazebo présentant une marge latérale de 1,15 mètre (3,77 pieds) au lieu de 1,50 mètre (4,92 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-05-19 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

25-248 - DÉROGATION MINEURE - PLUSIEURS LOTS - RUE LINE-RAINVILLE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-05-20 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure sur les lots 3 329 228, 3 328 229, 3 329 234 à 3 329 236, 3 329 238 à 3 329 246, 3 329 256, 3 329 258, 3 329 261, 3 329 262, 3 329 264, 3 329 265, 3 329 270, 3 329 272 et 3 329 273 situés sur la rue Line-Rainville, afin d'autoriser l'aménagement d'aires de stationnement rattachées à des immeubles multifamiliaux, à l'intérieur desquelles, deux cases de stationnement empièteront en cour avant, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-05-20 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

25-249 - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2025-05-41 - Mme Adia Ouattara - Oadia & Co - 364, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par Mme Adia Ouattara et illustrée par Enseignes M., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 364, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-05-41 du comité consultatif d'urbanisme.
2. **PIIA-2025-05-42 - M. Francesco Alaimo - O'Luxe Barbershop - 384, rue Notre-Dame**
D'accepter la demande soumise par M. Francesco Alaimo et illustrée par Amtech Signature, afin d'autoriser le projet d'affichage à l'immeuble situé au 384, rue Notre-Dame, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-05-42 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2025-05-43 - Mme Marie-Louise Vielot - 342 à 350, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marie-Louise Vielot, afin d'autoriser la réfection du balcon localisé en cour avant de l'immeuble situé aux 342 à 350, rue Saint-Viateur.
4. **PIIA-2025-05-44 - M. Claude Beauséjour - Assurances Claude Beauséjour inc. - 53, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par M. Claude Beauséjour et illustrée par Enseignes M., afin d'autoriser l'installation du projet d'affichage à l'immeuble situé au 53, rue Saint-Charles-Borromée.
5. **PIIA-2025-05-45 - M. Charles Lafortune - 180 à 182, rue Lajoie Nord**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Charles Lafortune, afin d'autoriser l'installation d'une clôture en bois localisée en cour latérale à l'immeuble situé aux 180 à 182, rue Lajoie Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-05-45 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

6. **PIIA-2025-05-46 - M. Mathieu Boudrias - Locaux 360 inc. - 108, rue Lévis**

D'accepter la demande soumise par M. Mathieu Boudrias et illustrée par Amtech signature, afin d'autoriser le projet d'affichage à l'immeuble situé au 108, rue Lévis.

7. **PIIA-2025-05-47 - M. Pierre Sasseville - Les Immeubles Ratelle et Ratelle inc. - Plusieurs lots - Rue Line-Rainville**

D'accepter la demande soumise par M. Pierre Sasseville et illustrée par Massicotte Maloney architectes, afin d'autoriser la création de neuf lots afin de construire quatre immeubles comportant six logements et cinq immeubles comportant douze logements sur les lots 3 329 228, 3 328 229, 3 329 234 à 3 329 236, 3 329 238 à 3 329 246, 3 329 256, 3 329 258, 3 329 261, 3 329 262, 3 329 264, 3 329 265, 3 329 270, 3 329 272 et 3 329 273 situés sur la rue Line-Rainville, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-05-47 du comité consultatif d'urbanisme.

8. **PIIA-2025-05-48 - Mme Élyse Chartrand - Lachance & Associés - 125, rue Flamand**

D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Élyse Chartrand, afin d'autoriser l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite à l'immeuble situé au 125, rue Flamand.

9. **PIIA-2025-06-02 - M. Jacques Auclair - Le Paradis des fraises - 157, rue Saint-Charles-Borromée Nord**

D'accepter la demande soumise par M. Jacques Auclair et illustrée par J.B. Enseignes, afin d'autoriser le projet d'affichage à l'immeuble situé au 157, rue Saint-Charles-Borromée Nord.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-250 - PROJET DE RÉOLUTION - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE MULTIFAMILIAL SUR LE LOT 5 537 076 – LOI 31 - ADOPTION

CONSIDÉRANT le projet construction d'un immeuble multifamilial pour le lot 5 537 076, situé au coin des rues Notre-Dame et Lajoie Sud, présenté par l'entreprise « 9462-7718 Québec inc. »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend la forme d'un bâtiment multifamilial comptant 60 logements;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Loi 31 accordant aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation sont respectés;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

CONSIDÉRANT la recommandation positive du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de résolution en vertu de la Loi 31 afin d'autoriser la réalisation du projet de construction d'un immeuble multifamilial déposé par la compagnie « 9462-7718 Québec inc. » tel que plus amplement détaillé aux plans préparés par « Louis Morissette, architecte » datés du 15 mai 2025 (dossier # 25-103-05), lequel sera réalisé sur le lot 5 537 076 du cadastre du Québec, qui est situé au coin des rues Notre-Dame et Lajoie Sud, et accorder en conséquence les dérogations suivantes aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone C03-039, à savoir :

- L'immeuble présente une hauteur de 17,22 mètres par rapport au niveau moyen de la rue alors que la réglementation d'urbanisme permet une hauteur maximale de 13,50 mètres;
- L'immeuble présente des marges arrière de 3 mètres et 3,58 mètres alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge arrière minimale de 7,50 mètres.

DE DÉCRÉTER comme conditions à cette autorisation :

- Procéder à l'ajout de revêtement de maçonnerie de teinte rouge et beige sur l'élévation avant secondaire (rue Notre-Dame) et dans le premier quart de l'élévation arrière (à partir de la rue Notre-Dame);
- Faire approuver les teintes de brique rouge et beige par le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- Installer un système d'éclairage qui mettra en valeur le bâtiment et les aménagements, le tout sur approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire. Le système d'éclairage devra être orienté vers le sol, afin de ne pas créer de pollution lumineuse et incommoder les résidents de l'immeuble et les emplacements avoisinants;
- Procéder à l'installation des équipements mécaniques, qui ne seront pas visibles des voies de circulation;
- Procéder à l'installation de conteneurs semi-enfouis, qui ne seront pas visibles des voies de circulation et les dissimuler à l'aide d'aménagements paysagers ou proposer une option équivalente, le tout sous approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- Éviter l'installation des branchements de services (téléphonie, électricité, câblodistribution, etc.) en cour avant, cour avant secondaire et cour latérale afin de minimiser leur impact visuel;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

- Bonifier les aménagements paysagers et les plantations d'arbres au pourtour de l'immeuble et déposer les plans complets desdits aménagements pour approbation par le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire.

DE MANDATER l'assistant-greffier pour faire publier dans le journal local et sur le site Internet de la Ville l'avis annonçant une assemblée publique conformément à la loi, laquelle se tiendra le 8 juillet 2025 à 19 h à l'hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

25-251 - RÈGLEMENT 94-2010-26 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 94-2010-26 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

25-252 - RÈGLEMENT 200-2025 - STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Alexandre Martel donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 200-2025 relatif au stationnement des véhicules et autres dispositions particulières applicables sur le territoire de la ville de Joliette.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

14

25-253 - RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS ET DE LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS - DÉSIGNATION D'UN SUBSTITUT

CONSIDÉRANT QUE l'article 8 de la *Loi sur l'accès à l'information* stipule que la personne ayant la plus haute autorité au sein d'un organisme public exerce les fonctions que la présente loi confère à la personne responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QUE lesdites fonctions peuvent être déléguées à un membre de l'organisme public ou à un membre du personnel de direction;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE DÉSIGNER Mme Solie Masse, directrice générale, à titre de substitut responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

25-254 - ASSURANCES HYDRO-JOLIETTE - COUVERTURE EN RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE - NORTHBRIDGE FINANCIAL CORPORATION - RENOUVELLEMENT 2025-2026 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'offre pour une couverture d'assurance pour Hydro-Joliette par la compagnie Northbridge Financial Corporation pour la distribution électrique incluant les lignes électriques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement du contrat d'assurance avec la Northbridge Financial Corporation pour la période du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2026 selon les conditions obtenues.

D'AUTORISER la trésorière de la Ville de Joliette à payer à Lussier, cabinet de services financiers inc. la prime d'assurance au coût de 98 435,72 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER les ajustements et mises à jour de couverture pour la période visée.

D'AUTORISER l'assistant-greffier à signer toute documentation nécessaire à sa mise en vigueur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

**25-255 - LOCATION D'HEURES DE GLACE AU CENTRE RÉCRÉATIF
MARCEL-BONIN - ÉQUIPE LES TRIADES DE LANAUDIÈRE -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Cégep régional de Lanaudière pour la location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le Cégep régional de Lanaudière à vendre des billets pour la partie de hockey de l'équipe Les Triades de Lanaudière le 19 novembre 2025 au Centre récréatif Marcel-Bonin.

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le contrat de location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**25-256 - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - FONDATION JAYS
CARE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise à niveau des deux terrains de baseball situés au parc Saint-Jean-Baptiste a été retenu par la Fondation Jays Care;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le maire et l'assistante-greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la convention d'aide financière avec la Fondation Jays Care pour le projet de mise à niveau des deux terrains de baseball situés au parc Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

**25-257 - CONTRAT D'UNION - AREQ-7 - SERVICES
PROFESSIONNELS - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QU'un regroupement de sept distributeurs municipaux d'électricité (AREQ-7) désire procéder à un appel d'offres pour les services d'accompagnement d'un consultant afin d'harmoniser le processus de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saguenay s'est proposée pour piloter le processus au nom de l'AREQ-7;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

D'AUTORISER le maire et l'assistant-greffier, à signer le contrat d'union à intervenir entre les Villes de Baie-Comeau, Joliette, Amos, Coaticook, Alma, Magog et Saguenay, le tout conditionnellement à ce que le contrat d'union soit approuvé par le service du Greffe et affaires juridiques et le service d'Hydro-Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-258 - COMITÉ DE TOPONYMIE - DÉSIGNATION ET NOMINATION

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de toponymie en date du 13 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE DÉSIGNER ET DE NOMMER la nouvelle rue principale qui sera développée dans le cadre du projet domiciliaire Aqua Roca, « rue du Cabastran », laquelle sera située à l'ouest du boulevard de la Base-de-Roc, à la hauteur de la rue de Berthierville.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Commission de toponymie du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

25-259 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 14 MAI AU 10 JUIN 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 7 199 230,31 \$ pour la période du 14 mai au 10 juin 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 14 mai au 10 juin 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 14 mai au 10 juin 2025

a. Liste des transferts électroniques :	3 454 171,52 \$
b. Liste des chèques :	5 605 648,87 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 034 392,69 \$
Total :	11 094 213,08 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

25-260 - LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES - COMPTES DIVERS - APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 20 306,86 \$, dont 3 631,99 \$ représente l'annulation d'intérêts et 16 674,87 \$ des mauvaises créances.

D'AUTORISER la trésorière à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-261 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE - DEMANDE DE PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de l'Office municipal d'habitation de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à utiliser un montant de 9 000 \$ provenant du fonds des redevances pour logements sociaux pour le programme de supplément au loyer.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

23

**25-262 - CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PICKLEBALL -
CONSTRUCTION MOKA INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO
5 FINAL - ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 21 mai 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5 final, des travaux de construction de terrains de pickleball tels que décrétés par la résolution 23-538 et d'autoriser la trésorière à payer à l'entreprise « Construction Moka inc. » la somme de 19 089,19 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**25-263 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-026 - DISPOSITION DES
NEIGES USÉES - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la disposition des neiges usées pour une période de trois ans a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 2 juin 2025;

ENTREPRISE	PRIX ANNUEL AVANT TAXES - EXPLOITATION DU SITE	PRIX ANNUEL AVANT TAXES - M ³	PRIX TOTAL ANNUEL
Les Carrières BGR inc.	375 155,00 \$	0,52 \$ X 340 000 M ³ 176 800,00 \$	551 955,00 \$
X 3 ans	1 125 465,00 \$	530 400,00 \$	1 655 865,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-026, le contrat pour la location d'un site servant au déversement des neiges usées en provenance de la Ville de Joliette pour une durée de trois ans, soit hivers 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028, avec option de renouvellement pour deux années supplémentaires (hivers 2028-2029 et 2029-2030), au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Les Carrières BGR inc.** », au montant de **1 655 865,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

25-264 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-034 - TRAVAUX DE MODERNISATION DE LA CONSOLE D'OPÉRATION - USINE DE FILTRATION - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de modernisation de la console d'opération de l'usine de filtration a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 4 juin 2025;

	ENTREPRISES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Filtrum inc.	882 400,00 \$	X	
2	Groupe BEI inc.	906 985,42 \$		X
3	Le Groupe LML Ltée	989 225,00 \$	X	
4	Turcotte (1989) inc.	1 061 844,00 \$	X	
5	Quantum Électrique inc.	1 064 000,00 \$	X	
6	Construction Deric inc.	1 070 550,00 \$	X	
7	Gastier M.P. inc.	1 281 597,84 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-034, le contrat pour des travaux de modernisation de la console d'opération à l'usine de filtration, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Filtrum inc.** », au montant de **882 400,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

26

**25-265 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-039 - FOURNITURE ET
PLANTATION D'ARBRES EN BOISÉ - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et la plantation d'arbres de petit calibre pour le boisement dans certains parcs a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 juin 2025;

	ENTREPRISES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Groupe Terraflore inc.	91 469,00 \$		X
2	Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.	94 925,00 \$	X	
3	Les Terrassements Multi- Paysages inc.	149 337,50 \$	X	
4	7574479 Canada inc. DLC	217 444,25 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-039, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres de petit calibre pour le boisement dans certains parcs sur le territoire de la ville de Joliette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Terrassement Technique Sylvain Labrecque inc.** », au montant de **94 925,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**25-266 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-053 - SERVICES
PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - RÉFECTION DES
INFRASTRUCTURES - RUES DE LANAUDIÈRE ET LAVALTRIE SUD
- ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels en ingénierie a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE douze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 juin 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

ENTREPRISES		POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1	Groupe Civitas inc.	4,71	267 750,00 \$
2	GBI Experts-conseils inc.	4,46	314 157,27 \$
3	Équipe Laurence inc.	4,13	324 800,00 \$
4	IGF Axiom inc.	4,01	314 000,00 \$
5	Parallèle 54 Expert-Conseil inc.	3,88	335 000,00 \$
6	Avizo Experts-conseils inc.	3,75	347 000,00 \$
7	Les Services EXP inc.	3,74	374 100,00 \$
8	Shellex Groupe Conseil inc.	3,59	339 500,00 \$
9	EFEL Experts-conseils inc.	3,41	375 800,00 \$
10	CIMA S.E.N.C.	3,32	395 000,00 \$
11	Enerco Groupe-Conseil inc.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	
12	Ponton Guillot inc.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-053, le contrat pour des services professionnels d'ingénierie comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Groupe Civitas inc.** » au montant de **267 750,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-267 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-054 - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE - SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat d'une camionnette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 22 mai 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Venne Ford	70 528,25 \$
2	Jacques Olivier Ford inc.	72 519,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-054, le contrat pour l'achat d'une camionnette pour le service des Loisirs et de la culture, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Venne Ford** », au montant de **70 538,25 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-268 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-055 - RÉFECTION DU PAVAGE DU BOULEVARD DE LA FIRESTONE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de pavage sur le boulevard de la Firestone a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 22 mai 2025;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Groupe Colas Québec inc.	1 733 707,50 \$
2	Construction & Pavage Généreux inc.	1 831 135,35 \$
3	Roxboro Excavation inc.	2 391 824,31 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-055, le contrat pour des travaux de réfection du pavage du boulevard de la Firestone, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Groupe Colas Québec inc.** », au montant de **1 733 707,50 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

30

**25-269 - CLUB DE SOCCER LANAUDIÈRE-NORD - ACCUEIL
D'ÉQUIPES SENIOR - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande du Club de soccer Lanaudière-Nord pour l'utilisation des terrains synthétiques des écoles Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin pour l'accueil d'équipes seniors de soccer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER le Club de soccer Lanaudière-Nord à utiliser gratuitement, pour la saison estivale 2025, les terrains synthétiques des écoles secondaires Barthélemy-Joliette et Thérèse-Martin, pour la tenue des parties à domicile des équipes seniors, et ce, sur l'approbation et la confirmation de la disponibilité du terrain et des installations, par le service des Loisirs et de la culture.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

**25-270 - BOUTIQUE LEXXOSEPT INC. DE JOLIETTE - JOURNÉES
D'ANIMATION - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de la boutique Lexxosept inc. de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la boutique Lexxosept inc. de Joliette à tenir trois rendez-vous publics, qui auront lieu au planchodrome de Joliette aux dates suivantes :

- 29 juin de 12 h à 17 h;
- 19 juillet de 16 h à 20 h;
- 16 août de 16 h à 20 h.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le lieu demeure en tout temps accessible au grand public, que le requérant se conforme à toute réglementation applicable et avise, au préalable, la Sûreté du Québec de la tenue de son événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

32

**25-271 - PLAN D'ACTION MUNICIPAL À L'ÉGARD DES PERSONNES
HANDICAPÉES - DÉPÔT DU BILAN 2024 ET DU PLAN D'ACTION
2023-2025 - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE depuis l'automne 2004, le gouvernement québécois a confié aux municipalités la responsabilité de mettre en œuvre un plan d'action annuel, en vue de réduire les obstacles à l'intégration sociale des personnes handicapées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le bilan 2024 et la mise à jour 2025 du Plan d'action municipal à l'égard des personnes handicapées 2023-2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**25-272 - POLITIQUE CULTURELLE - PLAN D'ACTION 2025-2027 -
APPROBATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et unanimement résolu :

D'APPROUVER le plan d'action 2025-2027 découlant de la Politique culturelle 2025-2035.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

**25-273 - CENTRE MULTISPORT DU CENTRE DE SERVICES
SCOLAIRE DES SAMARES - GESTION CENTRALISÉE -
RECONDUCTION**

CONSIDÉRANT le bilan positif de la saison 2024-2025 pour la gestion centralisée des heures utilisées par les villes au Centre multisport;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des Loisirs et de la culture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE RECONDUIRE la gestion centralisée par le Centre multisport du Centre de services scolaire des Samares.

DE CONFIRMER QUE la Ville de Joliette n'utilisera pas les heures qui lui sont allouées au Centre multisport et utilisera l'article 8 de l'Entente de location, et ce, pour la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2027.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

35

**25-274 - QUÉBEC DANSE CHALLENGE - DEMANDE DE SOUTIEN -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de soutien de Québec Danse Challenge;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER le prêt d'équipement pour les trois prochaines années, soit 2026, 2027 et 2028, en échange de l'octroi du titre « partenaire de l'événement » à la Ville de Joliette.

D'AUTORISER le prêt du gymnase du Cégep régional de Lanaudière à Joliette pour les trois prochaines années, 2026-2027 et 2028, et ce gratuitement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**25-275 - GRATUITÉ DES ACTIVITÉS LIBRES - VACANCES DES
FÊTES ET SEMAINE DE RELÂCHE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire solliciter l'engouement à l'activité physique et aux saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER l'accès gratuit, aux détenteurs de la carte citoyenne, pour les différentes activités libres offertes durant les vacances des fêtes et la semaine de relâche.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

25-276 - FÊTE DU NAUTISME - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la 13^e édition de la Fête du nautisme de Nautisme Québec, qui se déroulera les 12 et 13 juillet prochains, laquelle vise à démontrer que la pratique des sports nautiques est accessible;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette désire optimiser l'offre en plateaux sportifs et récréatifs afin de faire découvrir toutes les possibilités du parc Louis-Querbes et de faire valoir le potentiel de la rivière L'Assomption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

16-06-2025

D'AUTORISER la tenue de la « Fête du nautisme » au parc Louis-Querbes les 12 et 13 juillet 2025 en offrant la gratuité aux citoyennes et citoyens de la Ville de Joliette pour la location d'embarcations, et ce, sur preuve de résidence et réservation, ainsi que pour les années subséquentes.

D'AUTORISER l'offre d'ateliers gratuits d'initiation à la natation pour les résidents de Joliette, les samedis matin, à la piscine municipale, du 28 juin au 16 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

DIVERS

38.1

25-277 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-048 - SCÈNE MOBILE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'une scène mobile a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 11 juin 2025;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Stageline Scène Mobile inc.	231 000,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-048, le contrat pour la fourniture d'une scène mobile sur remorque avec déploiement hydraulique, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Stageline Scène Mobile inc.** », au montant de **231 000,00 \$**, avant taxes, financé à même le Fonds de développement culturel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

25-278 - DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistante-greffière dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 16 juin 2025;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

16-06-2025

- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt 225 relatif à l'acquisition de véhicules, machineries et équipements et à réaliser des travaux d'éclairage de rue, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt 226 relatif à la conversion et la modernisation de l'éclairage, incluant l'acquisition de matériel, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Certificat de la greffière relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement d'emprunt 227 relatif à l'exécution de travaux sur le réseau électrique, incluant l'acquisition de matériel, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois de mai 2025;
- Liste des personnes engagées du 15 mai au 11 juin 2025, conformément au Règlement 172-2022;
- Liste des personnes ayant obtenu leur permanence du 15 mai au 11 juin 2025, conformément au Règlement 172-2022.

40

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 14 juillet 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents, suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

41

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation

16-06-2025

42



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 51.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

MÉLANIE BROUSSEAU,
Assistante-greffière



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

**96^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 14 juillet 2025
à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère

Est absent : M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-279 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout du point 39.1, lequel se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Séance ordinaire du 16 juin 2025 - Approbation du procès-verbal
4. Rapport financier 2024 consolidé et rapport de l'auditeur indépendant
5. Refinancement - Remboursement par anticipation à même les surplus
6. Versement à la réserve de développement culturel - Autorisation



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

7. Affectation de surplus - Maintien des actifs en logements sociaux
8. Plans d'implantation et d'intégration architecturale
9. Bâtiments patrimoniaux cités
10. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Réserve naturelle Marie-France-Pelletier - Demande de dérogation - Mandat et autorisation
11. Amendement du Règlement d'emprunt 225 - Répartition
12. Règlement 39-2002-13 - Fonds de roulement - Avis de motion et dépôt de projet
13. Règlement 94-2010-26 - Amendant le Règlement 94-2010 - Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette - Adoption
14. Règlement 151-2025-2- Amendant le Règlement 151-2025 - Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette - Avis de motion et dépôt de projet
15. Règlement 200-2025 - Stationnement des véhicules et autres dispositions particulières applicables sur le territoire de la ville de Joliette - Adoption
16. Application de la réglementation municipale - Désignation des officiers municipaux et des officiers responsables
17. Élections municipales - Rémunération du personnel électoral - Approbation
18. Lot 3 328 185 - 9384-9867 Québec inc. - Acte de renonciation - Autorisation
19. Résolution 23-468 - Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Servitude - Lot 3 329 468 - Amendement
20. Liste des comptes à payer du 11 juin au 8 juillet 2025 - Approbation
21. Gestion des comptes chez Desjardins - Autorisation
22. Hydro-Joliette - Liste des mauvaises créances - Approbation
23. Règlements d'emprunt - Mise à jour des emprunts non contractés
24. Terrain de baseball Saint-Jean-Baptiste - Projet de mise à niveau - Fonds de roulement - Autorisation
25. Service des Affaires socio-économiques et de l'Aménagement du territoire - Modification de l'organigramme - Approbation
26. Soumission numéro AP25-047 - Mobilier de bureau - Cour municipale commune de Joliette - Adjudication de contrat
27. Soumission numéro AP25-052 - Étude de caractérisation environnementale phase II et étude géotechnique - Rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud - Adjudication de contrat
28. Soumission numéro AP25-056 - Réseaux de stockage et renouvellement licences VMWare - Adjudication de contrats
29. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme PRIMEAU - Volet 2 - Demande d'aide financière - Rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud - Autorisation



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

30. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Programme PRIMEAU - Volet 2 - Demande d'aide financière - Rues du Curé-Félix-Gadoury et Louis-Cyr - Autorisation
31. Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Entente numéro 8806-23-MU01 - Entretien estival de la voirie - Addenda No. 2 - Approbation
32. Opération et gestion technique et administrative de la Régie d'assainissement des eaux du grand Joliette - Offre de service - Autorisation
33. Protocole d'entente - Association de badminton régionale de Lanaudière inc. - Gestion déléguée de l'offre de sports de raquette - Autorisation
34. Journée internationale de sensibilisation aux surdoses - L'Otre - Autorisation
35. Résolution 25-270 - Boutique Lexxosept inc. de Joliette - Journées d'animation - Abrogation
36. Les Prédateurs de Joliette - Équipe de hockey junior AAA - Demandes pour la saison 2025-2026 - Autorisation
37. Programmes de soutien aux organismes - Aide financière - Autorisation
38. La Soupière - Exposition de voitures anciennes - Utilisation de l'espace public - Autorisation
39. Divers
- 39.1 Transformateurs aériens - Regroupement d'achats - Adjudication de contrat
40. Dépôt de rapports
41. Date et heure de la prochaine assemblée
42. Période de questions
43. Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-280 - SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JUIN 2025 - APPROBATION
DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 juin 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

4

25-281 – RAPPORT FINANCIER 2024 CONSOLIDÉ ET RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Monsieur le Maire commente brièvement le surplus.

Monsieur le conseiller Luc Beauséjour, président de la commission de l'administration, présente le rapport financier 2024 consolidé.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

DE PRENDRE ACTE du rapport financier 2024 consolidé préparé par Mme Sylvie Clément, directrice du service des Finances et trésorerie et daté du 14 juillet 2025, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

DE PRENDRE ACTE du rapport de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., auditeur indépendant pour l'année 2024, et signé par Maxime Décarie, en date du 14 juillet 2025, le tout conformément aux articles 105 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

25-282 - REFINANCEMENT - REMBOURSEMENT PAR ANTICIPATION À MÊME LES SURPLUS

CONSIDÉRANT QUE certains règlements feront l'objet d'un refinancement du solde de l'emprunt le 7 novembre 2025;

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE REMBOURSER par anticipation le solde de l'emprunt sur le règlement suivant en affectant le montant ci-après indiqué qui sera financé à même les excédents de financement non affectés en vue du refinancement prévu le 7 novembre 2025.

DATE DE REFINANCEMENT	NO. RÈGLEMENT	DESCRIPTION	MONTANT
7 novembre 2025	191	Réfection rue Saint-Charles-Borromée	771 500 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

6

25-283 - VERSEMENT À LA RÉSERVE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL - AUTORISATION

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT le règlement 185-2023 relatif à la création d'une réserve financière pour les dépenses liées au développement culturel;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit qu'une somme équivalente à 5 % de l'excédent de fonctionnement annuel soit versée au fonds;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une somme de 127 119 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2024 à la réserve financière pour les dépenses liées au développement culturel.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-284 - AFFECTATION DE SURPLUS - MAINTIEN DES ACTIFS EN LOGEMENTS SOCIAUX

CONSIDÉRANT les surplus accumulés au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'est engagée via la résolution 24-663 à verser une contribution maximale de 1 342 343 \$ en 2028 pour le PRHLM-V1-EI001118-P240046;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à affecter une somme de 550 000 \$ à même le surplus accumulé au 31 décembre 2024 afin de cumuler les sommes pour le maintien des actifs en logements sociaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-285 - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35-2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2025-06-52 - Mme Nancy Ricard - Café Van Houtte - 5, place Bourget Sud**
D'accepter la demande soumise par Mme Nancy Ricard et illustrée par Enseignes Amtech signature, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne murale et d'une enseigne projetante existante à l'immeuble situé au 5, place Bourget Sud.
2. **PIIA-2025-06-53 - M. Marc-André Vandecasteele - MRC de Joliette - 632 à 656, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Marc-André Vandecasteele, afin d'autoriser l'installation d'un mât de drapeau à l'immeuble situé aux 632 à 656, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-53 du comité consultatif d'urbanisme.
3. **PIIA-2025-06-54 - M. Emerson Argant - Emerson boutique inc. - 157, rue Lajoie Sud**
D'accepter la demande soumise par M. Emerson Argant et illustrée par Enseignes M, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 157, rue Lajoie Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-54 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2025-06-55 - Mme Marie-Ève Ducharme - L'Otre - 365 à 367, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marie-Ève Ducharme, afin d'autoriser le remplacement de portes extérieures, la réfection d'une galerie localisée en cour avant et l'ajout d'une rampe d'accès pour personne à mobilité réduite à l'immeuble situé aux 365 à 367, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-55 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2025-06-56 - M. Pierre Boulard - 9247-9286 Québec inc. - 626, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Pierre Boulard, afin d'autoriser des travaux de peinture sur la toiture d'un immeuble commercial situé au 626, boulevard Manseau.
6. **PIIA-2025-06-57 - Suite de dossier - Mme Pascale Lambert DEVA6 - Lot 2 902 207 - Rue Saint-Barthélemy**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Pascal Lambert, afin d'autoriser la réalisation d'aménagements paysagers sur le lot 2 902 207 situé sur la rue Saint-Barthélemy.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

7. **PIIA-2025-06-58 - Mme Jessica Hunter - La Maison populaire - 135, rue Saint-Marc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Jessica Hunter, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante et d'une enseigne directionnelle à l'immeuble situé au 135, rue Saint-Marc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-58 du comité consultatif d'urbanisme.
8. **PIIA-2025-06-59 - Mme Marie-France Dubé - MFD Design - 387, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par Mme Marie-France Dubé et illustrée par Dominick Martin du groupe Kiwi, afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 387, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-59 du comité consultatif d'urbanisme.
9. **PIIA-2025-06-60 - Mme Mélissa Dilio - Dubaï parfumerie - 484, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par Mme Mélissa Dilio et illustrée par les Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 484, rue Saint-Viateur.
10. **PIIA-2025-06-61 - Mme Marie-Ève Grenier - Poke et ramen moi - 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Marie-Ève Grenier, afin d'autoriser le mobilier d'une terrasse commerciale permanente à l'immeuble situé au 111, rue Saint-Charles-Borromée Sud.
11. **PIIA-2025-06-62 - M. Benjamin Brisebois - BCB Boucherie inc. - 124, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
D'accepter la demande soumise par M. Benjamin Brisebois et illustrée par Les Enseignes Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'enseignes murales à l'immeuble situé au 124, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-62 du comité consultatif d'urbanisme.
12. **PIIA-2025-06-63 - Mme Nadia Painchaud - Cartouches Lanaudière - 57, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Nadia Painchaud et illustrée par les Enseignes Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 57, rue Saint-Charles-Borromée Nord, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-63 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

13. **PIIA-2025-06-64 - Mme Julie Champagne-Lambert - Meunerie P. Dalphond & Fils inc. - 206, rue Richard**
D'accepter la demande soumise par Mme Julie Champagne-Lambert et illustrée par Hétu Bellehumeur architectes, afin d'autoriser l'ajout d'une porte de garage sur le mur arrière et l'aménagement d'un service à l'auto à l'immeuble situé au 206, rue Richard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-64 du comité consultatif d'urbanisme.
14. **PIIA-2025-06-65 - M. Jacques Provost - 10, rue Papineau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Jacques Provost, afin d'autoriser l'ajout de cinq fenêtres à l'immeuble commercial situé au 10, rue Papineau.
15. **PIIA-2025-06-67 - M. Yannick Beaudry - Nicoletti - 880, rue Saint-Pierre Sud**
D'accepter la demande soumise par M. Yannick Beaudry et illustrée par Lachance & Associés architectes, afin d'autoriser l'ajout de deux portes de garage et d'un quai de chargement en cour arrière à l'immeuble industriel situé au 880, rue Saint-Pierre Sud.
16. **PIIA-2025-06-68 - M. Tristan Beauchamp - Club sportif 7-77 - 945, rue Nicoletti**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Tristan Beauchamp, afin d'autoriser l'ajout d'une porte de garage sur le mur latéral à l'immeuble commercial situé au 945, rue Nicoletti, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA2025-06-68 du comité consultatif d'urbanisme.
17. **PIIA-2025-06-69 - Suite de dossier – Mme Elyse Chartrand - Lachance & Associés - Lots 3 327 263, 3 699 911, 3 699 918 et 3 699 919 - Boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Elyse Chartrand, afin d'autoriser la construction de deux immeubles multifamiliaux de 60 logements localisés à l'intérieur d'un projet intégré sur les lots 3 327 263, 3 699 911, 3 699 918 et 3 699 919 situés sur le boulevard de la Base-de-Roc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-06-69 du comité consultatif d'urbanisme.

DE REFUSER, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :

1. **PIIA-2025-06-66 - M. Francis Vaillancourt - Studio Le Phoenix - 96, rue Baby**
Le projet d'installation d'enseignes sur vitrage et d'installation de nouvelles facettes sur une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 96, rue Baby, est refusé, notamment parce que :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

- La rue Baby et le boulevard de la Firestone requièrent une qualité supérieure d'enseignes en raison de leur situation stratégique;
- Les nombreux éléments et les différentes teintes de couleur nuisent à la visibilité et à la compréhension de l'enseigne;
- Les facettes présentées excèdent la superficie règlementaire;
- Le projet d'affichage du requérant n'arbore pas le style et le design recherchés pour le secteur de la rue Baby.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

25-286 - BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT la demande présentée dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil local du patrimoine concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1. **RRBP-2025-06-05 - Mme Isabelle Comiré - Corporation Pax-Habitat - 488 à 490, rue Saint-Charles-Borromée Nord**
D'accepter la demande soumise par Mme Isabelle Comiré et illustrée par ALK architectes, afin de permettre l'ajout de lucarnes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

25-287 - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS - RÉSERVE NATURELLE MARIE-FRANCE-PELLETIER - DEMANDE DE DÉROGATION - MANDAT ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de construction d'un talus végétalisé entre le terrain de la Carrière B.G.R. inc. et le lot de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*, l'article 9.10 de l'entente de reconnaissance de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier stipule que « l'extraction de matières minérales ou organiques ou autres travaux de modifications de sol » est prohibé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE MANDATER le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire a déposé une demande de dérogation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, afin de permettre la réalisation du talus végétalisé, tel qu'illustré au plan réalisé par Fleurs-O-Pavé (No Projet P3001).

D'AUTORISER, conditionnellement à l'approbation dudit ministère, l'entreprise Les Carrières B.G.R. inc. a aménager un talus d'une longueur de 350 mètres (1148,29 pieds), d'une largeur de 20 mètres (65,62 pieds) et d'une hauteur de 4,75 mètres (15,58 pieds) tel qu'illustré au plan réalisé par Fleurs-O-Pavé (No Projet P3001), sur le terrain de la réserve naturelle Marie-France-Pelletier aux conditions suivantes :

- Le talus végétalisé soit localisé à une distance de 3 mètres (9,84 pieds) de la ligne de lot;
- La clôture existante, localisée sur la ligne de lot, soit conservée;
- Les travaux soient entièrement à la charge de l'entreprise Les Carrières B.G.R. inc.;
- Les matériaux utilisés pour la conception du talus végétalisé soient non contaminés;
- La Ville de Joliette puisse utiliser ses propres matériaux (surplus de matériaux sur les travaux d'excavation, le cas échéant);
- La Ville de Joliette puisse procéder à la plantation d'arbres sur le talus végétalisé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-288 - AMENDEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 225 - RÉPARTITION

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'amender le Règlement d'emprunt 225 afin de préciser la répartition de la dépense selon les termes prévus;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a décrété, par le biais du Règlement d'emprunt 225, une dépense de 7 376 000 \$ et un emprunt de 7 376 000 \$ afin d'acquérir des véhicules, des machineries lourdes, des équipements et la réalisation de travaux d'éclairage de rues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE l'article 2 du Règlement d'emprunt 225 soit remplacé par le suivant :

« Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 7 376 000 \$ réparti de la façon suivante :

Description	Terme maximal	Montant
Véhicules et équipements	10 ans	3 503 000 \$
Machineries lourdes et travaux d'éclairage de rues	20 ans	3 873 000 \$

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

25-289 - RÈGLEMENT 39-2002-13 - FONDS DE ROULEMENT - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 39-2002-13 amendant le Règlement 39-2002 afin d'affecter un surplus accumulé de 1 million de dollars au fonds de roulement.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

13

25-290 - RÈGLEMENT 94-2010-26 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-251, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-26 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette afin de mettre à jour la section sur les stationnements.

D'ABROGER les résolutions G2011-03-89, G2013-04-73, G2015-03-87 et 18-544.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-291 - RÈGLEMENT 151-2025-2- AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2025 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 151-2025-2 amendant le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

15

25-292 - RÈGLEMENT 200-2025 - STATIONNEMENT DES VÉHICULES ET AUTRES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-252, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 200-2025 relatif au stationnement des véhicules et autres dispositions particulières applicables sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

25-293 - APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE - DÉSIGNATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX ET DES OFFICIERS RESPONSABLES

CONSIDÉRANT les récentes modifications au sein des différents services de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT les récents changements à certains règlements municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE DÉSIGNER, à titre d'officiers municipaux et responsables pour voir à l'application et au respect des règlements d'urbanisme de la Ville de Joliette, les personnes suivantes :

- Le directeur du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- Le directeur adjoint du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- L'inspecteur en bâtiment;
- Le technicien en architecture et design urbain;
- L'urbaniste;
- Le technicien en urbanisme;
- Les techniciens en urbanisme et inspection.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

DE DÉSIGNER, à titre d'officiers municipaux et responsables pour voir à l'application et au respect de la réglementation municipale, dont notamment le règlement 198-2024 sur le stationnement de nuit de la Ville de Joliette, les personnes suivantes :

- Le directeur du service des Travaux publics et services techniques;
- Le directeur adjoint du service des Travaux publics et services techniques;
- Les contremaîtres infrastructures et voirie du service des Travaux publics et services techniques;
- Le chef de module sécurité du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- Les agents de sécurité du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire.

D'AUTORISER le chef de module sécurité et les agents de sécurité de la Ville de Joliette à émettre des constats d'infraction et à faire l'application de la réglementation municipale de la Ville de Joliette en matière de nuisances, dont notamment les règlements 187-2023, 189-2023 et 190-2023.

D'ABROGER les résolutions G2014-02-88, 25-169, 24-624, 19-192 et 24-358.

D'AMENDER la résolution 21-470 afin d'abroger les 4^e et 5^e paragraphes.

D'AMENDER la résolution 22-339 afin d'abroger le dernier paragraphe.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

25-294 - ÉLECTIONS MUNICIPALES - RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - APPROBATION

CONSIDÉRANT les élections municipales qui se tiendront en novembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 88 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, le conseil municipal peut établir un tarif de rémunération ou d'allocation pour les fonctions exercées par les membres du personnel électoral;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

QUE la rémunération et l'allocation du personnel électoral municipal, tant pour les élections municipales que pour tout référendum municipal correspondre au tableau préparé par le service du Greffes et des affaires juridiques.

2025	
TABLEAU DE RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL	
Président d'élection	Tarif en vigueur * + 2 000 \$ forfaitaire
Secrétaire d'élection	75 % du président
Adjoint au président d'élection	50 % du président
Réviseur	22,83 \$ / h
Secrétaire commission de révision	22,83 \$ / h
Agent réviseur	22,83 \$ / h
Scrutateur en chef (responsable de salle)	27,99 \$ / h
Primo (responsable des procédures)	22,04 \$ / h
Aide-primo	20,13 \$ / h
Scrutateur (BVA et BVO)	22,04 \$ / h
Secrétaire (BVA, BVO et BVI)	20,13 \$ / h
Président table de vérification	16,53 \$ / h
Membre table de vérification	16,53 \$ / h
Préposé à la liste électorale	16,53 \$ / h

QUE la rémunération du trésorier pour les fonctions exercées en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* correspondre au tableau préparé par le service du Greffes et des affaires juridiques.

Rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé	Tarif en vigueur *
Rapport de dépenses électorales d'un parti autorisé par candidat	Tarif en vigueur *
Rapport financier d'un candidat indépendant autorisé	Tarif en vigueur *
Rapport financier d'un parti autorisé	Tarif en vigueur *
Fonctions générales pour un candidat indépendant autorisé	Tarif en vigueur *
Fonctions générales pour un parti par candidat	Tarif en vigueur *
Forfaitaire de base	1 000 \$



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

* Selon le *Règlement sur le tarif des rémunérations payables lors d'élections et de référendums municipaux c. E-2.2,r.2* présentement en vigueur

QUE la présente résolution abroge la résolution 24-667.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

25-295 - LOT 3 328 185 - 9384-9867 QUÉBEC INC. - ACTE DE RENONCIATION – AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 25-051 autorisant la signature de la convention de modification à l'acte de vente 293 575 afin de mettre fin au droit de rétrocession et à la servitude y afférent;

CONSIDÉRANT le projet d'acte de renonciation soumis, relativement au lot 3 328 185 situé sur le boulevard Dollard;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le maire et l'assistant-greffier, ou en son absence, l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'acte de renonciation relativement au lot 3 328 185.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-296 - RÉSOLUTION 23-468 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - SERVITUDE - LOT 3 329 468 - AMENDEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 23-468 autorisant une servitude sur le lot 3 329 468;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AMENDER la résolution 23-468 afin d'ajouter le paragraphe suivant :

« **DE CONFIRMER** l'exclusion du caractère public du lot 3 329 468. »

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

20

**25-297 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 11 JUIN AU 8 JUILLET
2025 - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 6 494 200,90 \$ pour la période du 11 juin au 8 juillet 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 11 juin au 8 juillet 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 11 juin au 8 juillet 2025

a. Liste des transferts électroniques :	1 267 507,02 \$
b. Liste des chèques :	3 309 075,49 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	3 484 529,20 \$
Total :	8 061 111,71 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**25-298 - GESTION DES COMPTES CHEZ DESJARDINS -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la nomination de la directrice et trésorière du service des Finances et trésorerie en mars 2024;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que deux personnes soient autorisées aux comptes de la Ville de Joliette pour pallier notamment aux absences;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE Mme Sylvie Clément, directrice du service des Finances et trésorerie, soit nommée « Administrateur principal », conjointement avec la directrice adjointe des Finances et trésorerie pour les opérations à effectuer à partir d'AccèsD Affaires et auprès de VISA Desjardins.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

22

25-299 - HYDRO-JOLIETTE - LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES - APPROBATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette pour la période s'étendant du 1^{er} décembre 2024 au 30 avril 2025, lesquelles créances totalisent 23 426,25 \$, dont 136,63 \$ représente l'annulation de solde non significatifs et 23 289,62 \$ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

25-300 - RÈGLEMENTS D'EMPRUNT - MISE À JOUR DES EMPRUNTS NON CONTRACTÉS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a entièrement réalisé l'objet des règlements d'emprunt apparaissant au tableau ci-après;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

CONSIDÉRANT QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), solde qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du MAMH;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt apparaissant au tableau ci-après, afin d'ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

CONSIDÉRANT le tableau préparé par le service des finances et trésorerie;

No du règlement	Dépense révisée*	Emprunt révisé*	Montant de la dépense réelle**	Montant financé**	Appropriation				Soldes résiduels à annuler*
					Fonds général	Subvention	Promoteurs	Paiement comptant	
167	1 965 729 \$	1 965 729 \$	1 436 555 \$	1 402 000 \$			36 972 \$		563 729 \$
186	1 310 000 \$	1 278 580 \$	1 307 197 \$	1 275 000 \$	32 197 \$				3 580 \$
187	326 435 \$	326 435 \$	300 741 \$	302 000 \$					24 435 \$
189	1 493 405 \$	1 493 405 \$	680 691 \$	665 000 \$				18 457 \$	828 405 \$
190	3 719 182 \$	3 719 182 \$	- \$	- \$					3 719 182 \$
191	5 382 266 \$	5 382 266 \$	3 832 357 \$	3 750 000 \$	147 \$	82 210 \$			1 632 266 \$
192	6 010 500 \$	6 010 500 \$	5 924 903 \$	5 900 000 \$		34 629 \$			110 500 \$
193	7 415 162 \$	7 415 162 \$	5 218 802 \$	3 250 000 \$		3 742 655 \$			4 165 162 \$
194	2 780 174 \$	2 780 174 \$	2 449 128 \$	2 450 000 \$					330 174 \$
195	12 846 932 \$	12 846 932 \$	12 237 996 \$	11 987 200 \$			626 416 \$		859 732 \$
200	2 729 675 \$	2 729 675 \$	2 672 277 \$	2 230 000 \$		442 277 \$			499 675 \$
204	8 980 879 \$	8 980 879 \$	6 491 914 \$	4 975 000 \$		2 092 000 \$			4 005 879 \$
208	1 562 630 \$	1 562 630 \$	1 562 630 \$	1 450 000 \$	12 630 \$	100 000 \$			112 630 \$



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette modifie les règlements d'emprunt mentionnés audit tableau de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par ceux indiqués sous les colonnes « Montant dépense réelle » et « Montant financé » dudit tableau;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Ville de Joliette affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » dudit tableau;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « Subvention » dudit tableau.

QUE la Ville de Joliette informe le MAMH que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés audit tableau ne sera pas utilisé en totalité, en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissant sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » dudit tableau.

QUE la Ville de Joliette demande au MAMH d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés audit tableau.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au MAMH.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**25-301 - TERRAIN DE BASEBALL SAINT-JEAN-BAPTISTE -
PROJET DE MISE À NIVEAU - FONDS DE ROULEMENT -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite faire une mise à niveau de son terrain de baseball situé au parc Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette recevra une aide financière de la Fondation des Blue Jays pour un montant de 150 000 \$ qui sera affecté à ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet est estimé à 214 200 \$ au coût net;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

CONSIDÉRANT QUE le projet de mise à niveau de la piscine municipale extérieure et son chalet sera financé via le fonds de roulement pour une somme maximale de 300 000 \$, mais que des sommes suffisantes non utilisées sont disponibles pour financer le présent projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER le financement du projet de mise à niveau du terrain de baseball au parc Saint-Jean-Baptiste, à même le Fonds de roulement, pour un montant total net de l'aide financière qui est estimé à **64 200 \$**.

Le coût net du projet, soit un montant estimatif de **64 200 \$**, sera financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé au moyen de **trois** versements égaux de **21 400 \$** puisés à même les fonds généraux durant les **trois** prochaines années.

Les remboursements du fonds de roulement débuteront dès que les immobilisations auront atteint le seuil de capitalisation minimum à la fin de chaque année.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**25-302 - SERVICE DES AFFAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MODIFICATION DE
L'ORGANIGRAMME - APPROBATION**

CONSIDÉRANT la création de postes d'agents de sécurité au sein du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ABOLIR les postes d'agents de stationnement.

D'ADOPTER le nouvel organigramme du service des Affaires socio-économiques et de l'Aménagement du territoire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

26

**25-303 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-047 - MOBILIER DE BUREAU
- COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE - ADJUDICATION
DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation du mobilier de bureau pour la Cour municipale commune de Joliette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 10 juillet 2025;

ENTREPRISES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
		OUI	NON
1 Landry inc.	119 325,18 \$		X
2 Solutions Zoom inc.	124 009,58 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-047, le contrat pour la fourniture et l'installation de mobilier de bureau pour la Cour municipale commune de Joliette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Solutions Zoom inc.** », au montant de **124 009,58 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**25-304 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-052 - ÉTUDE DE
CARACTÉRISATION ENVIRONNEMENTALE PHASE II ET ÉTUDE
GÉOTECHNIQUE - RUES DE LANAUDIÈRE ET LAVALTRIE SUD -
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE onze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 juillet 2025;

ENTREPRISES	POINTAGE	PRIX AVANT TAXES
1 Construction & Expertise PG inc.	25,65	54 200,00 \$
2 Geninovation	16,52	82 000,00 \$
3 Eurêka Environnement	16,32	78 730,47 \$
4 Groupe Geos inc.	16,26	74 711,00 \$



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

5	Solmatech inc.	16,18	84 685,00 \$
6	DEC Enviro	16,08	75 850,00 \$
7	Laboratoire GS inc.	15,48	84 610,00 \$
8	HKR Consultation	13,26	99 889,23 \$
9	Les Services EXP inc.	12,43	98 925,00 \$
10	Nvira Environnement inc.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	
11	GIE	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-052, le contrat pour la réalisation d'une étude de caractérisation environnementale phase II et d'une étude géotechnique dans le cadre des travaux de réfection des infrastructures des rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Construction & Expertise PG inc.** », au montant de **54 200,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-305 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-056 - RÉSEAUX DE STOCKAGE ET RENOUELEMENT LICENCES VMWARE - ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de réseaux de stockage et de licences VMWare pour trois ans a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 juillet 2025;

	ENTREPRISES	SECTION 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	SECTION 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Compugen inc.	49 097,00 \$	37 045,44 \$
2	Solutions IT2GO inc.	91 224,72 \$	36 486,00 \$
3	ESI Technologies de l'information inc.	79 762,57 \$	39 367,29 \$



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-056, le contrat pour la fourniture de réseaux de stockage et licences VMWare pour trois ans, aux plus bas soumissionnaires conformes, soit :

- Réseau de stockage : **Compugen inc.** pour un montant de **49 097,00 \$**, plus taxes;
- Licences VMWare : **Solutions IT2GO inc.** pour un montant de **36 486,00 \$**, plus taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **89 862,00 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **29 954,00 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-306 - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PROGRAMME PRIMEAU - VOLET 2 - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - RUES DE LANAUDIÈRE ET LAVALTRIE SUD - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville de Joliette est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Joliette pour la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts.

D'AUTORISER le directeur et/ou le coordonnateur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues De Lanaudière et Lavaltrie Sud.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

**25-307 - MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE
L'HABITATION - PROGRAMME PRIMEAU - VOLET 2 - DEMANDE
D'AIDE FINANCIÈRE - RUES DU CURÉ-FÉLIX-GADOURY ET
LOUIS-CYR - AUTORISATION**

Monsieur Richard Leduc se retire des débats et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues Curé-Félix-Gadoury et Louis-Cyr;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette a pris connaissance du Guide relatif au programme PRIMEAU 2023, comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme PRIMEAU 2023 et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter toutes les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer l'entière responsabilité des travaux ainsi que des modifications qui pourraient y être apportées. À ce titre, la Ville de Joliette est responsable de tout dommage causé par ses employés, ses agents, ses représentants, ses sous-traitants ou par elle-même, y compris un dommage résultant d'un manquement à une obligation prévue à tout contrat conclu par la Ville de Joliette pour la réalisation des travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme PRIMEAU 2023 et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux.

QUE la Ville de Joliette s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer toutes les dépenses engagées si elle ne respecte pas les délais prévus au programme PRIMEAU 2023.

QUE la Ville de Joliette s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMEAU 2023 associés à son projet et tout dépassement de coûts.

D'AUTORISER le directeur et/ou le coordonnateur du service des Travaux publics et services techniques à déposer une demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour le projet de réfection des infrastructures sur une partie des rues du Curé-Félix-Gadoury et Louis-Cyr.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

31

25-308 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ENTENTE NUMÉRO 8806-23-MU01 - ENTRETIEN ESTIVAL DE LA VOIRIE - ADDENDA NO. 2 - APPROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 23-372 approuvant l'entente numéro 8806-23-MU01 pour l'entretien estival de la voirie de la route 343 par la Ville de Joliette avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT la clause de renouvellement pour deux périodes additionnelles et successives de douze mois chacune;

CONSIDÉRANT l'addenda No. 2 relativement à l'ajout de rapiéçage manuel avec enrobé à froid;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER le renouvellement annuel de l'entente numéro 8806-23-MU01, relativement à l'entretien estival de la voirie sur la route 343, et l'addenda No. 2 à intervenir avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable, pour une somme de 35 745,84 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

25-309 - OPÉRATION ET GESTION TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DU GRAND JOLIETTE - OFFRE DE SERVICE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la résolution 43-05-2025 de la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette demandant une offre de service pour l'opération et la gestion technique et administrative de la Régie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques et le directeur adjoint du service du Greffe et des affaires juridiques à déposer à la Régie d'assainissement des eaux du Grand Joliette une offre de service concernant l'opération et la gestion technique et administrative de la Régie, conformément aux orientations proposées.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

33

**25-310 - PROTOCOLE D'ENTENTE - ASSOCIATION DE
BADMINTON RÉGIONALE DE LANAUDIÈRE INC. - GESTION
DÉLÉGUÉE DE L'OFFRE DE SPORTS DE RAQUETTE -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite offrir davantage de plages horaires de badminton et/ou de pickleball libre dans sa programmation des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à conclure et à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une entente avec l'Association de badminton régionale de Lanaudière inc. relativement à la gestion déléguée de l'offre de sports de raquette sur le territoire de la ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

**25-311 - JOURNÉE INTERNATIONALE DE SENSIBILISATION AUX
SURDOSES - L'OTRE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme l'OTRE;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER l'organisme l'OTRE à tenir un événement soulignant la Journée internationale de sensibilisation aux surdoses qui aura lieu au parc Renaud, près du pont Chevalier, le 29 août 2025 de 11 h à 14 h.

D'AUTORISER le prêt d'équipement, si disponible.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le requérant se conforme à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de son événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**25-312 - RÉOLUTION 25-270 - BOUTIQUE LEXXOSEPT INC. DE
JOLIETTE - JOURNÉES D'ANIMATION – ABROGATION**

CONSIDÉRANT QUE la réglementation municipale n'a pas été respectée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

D'ANNULER les événements du 19 juillet et du 16 août 2025 et d'abroger la résolution 25-270.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

25-313 - LES PRÉDATEURS DE JOLIETTE - ÉQUIPE DE HOCKEY JUNIOR AAA - DEMANDES POUR LA SAISON 2025-2026 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes de l'équipe de hockey junior AAA Les Prédateurs de Joliette pour la saison 2025-2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER :

- Le maintien du logo des Prédateurs au centre de la glace;
- Le maintien de l'affichage du calendrier des parties sur les panneaux numériques de la Ville de Joliette;
- De limiter l'accès au Centre récréatif Marcel-Bonin en exigeant des frais d'entrée lors des parties;
- De prendre entente avec Les Prédateurs de Joliette pour la location du restaurant et de l'atelier, selon le même horaire d'opération du restaurant au coût de 500 \$ par mois d'opération;
- La demande d'un permis d'alcool selon le calendrier des parties de la saison régulière et des séries dès midi et lors des événements spéciaux et des championnats;
- L'accès à un local pour les entraîneurs, ainsi qu'à une chambre exclusive aux Prédateurs de Joliette;
- L'ajout d'un affichage numérique dans le hall d'entrée;
- De bénéficier d'un échauffement d'équipe d'une durée de 30 minutes avant chaque partie;
- L'affichage sur la surfaceuse pour la saison 2025-2026, sur signature d'une entente et conditionnellement à l'approbation des commanditaires par la Ville de Joliette;
- L'aménagement d'une section loge, dont l'ouverture et l'opération auront lieu durant les parties officielles de l'équipe, ainsi que l'affichage de partenaires exclusivement dans cette section, le tout selon un plan soumis et approuvé préalablement par le service des Loisirs et de la culture.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 15 000 \$ en échange de visibilité pour la saison 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

25-314 - PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX ORGANISMES - AIDE FINANCIÈRE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la Politique d'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Joliette et les cadres de références afférents;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser aux organismes dont les projets sont approuvés, les montants d'aide financière figurant aux tableaux des différents Programmes de soutien.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

25-315 - LA SOUPIÈRE - EXPOSITION DE VOITURES ANCIENNES - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de La Soupière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER La Soupière à tenir une exposition de voitures anciennes qui aura lieu dans le stationnement du parc Louis-Querbes le 14 septembre 2025 de 9 h à 15 h.

D'AUTORISER le prêt d'équipement pour la tenue de l'événement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que la requérante se conforme à toute réglementation applicable et avise au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de son événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

DIVERS



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

39.1

**25-316 - TRANSFORMATEURS AÉRIENS - REGROUPEMENT
D'ACHATS - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résolution 24-107 mandatant la Ville de Sherbrooke afin de procéder à l'achat de transformateurs au nom des membres s'étant uni dans le but de s'approvisionner en transformateurs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Ville de Sherbrooke relativement à l'appel d'offres pour l'achat regroupé de transformateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, le contrat pour la fourniture de transformateurs, à l'entreprise **Siemens** selon le tableau suivant :

Type de transformateur	Prix unitaire
Transformateur de distribution, 14.4kV-120/240V, 25 kVA	3 488,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-120/240V, 50 kVA	4 466,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-240/120V, 75 kVA	5 240,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-240/120V, 100 kVA	6 195,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-240/120V, 167 kVA	8 344,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-347V, 25 kVA, SANS PRISE	3 395,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-347V, 50 kVA, SANS PRISE	4 449,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-347V, 75 kVA, SANS PRISE	5 268,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-347V, 100 kVA, SANS PRISE	5 956,00 \$
Transformateur de distribution, 14.4kV-347V, 167 kVA, SANS PRISE	8 130,00 \$

D'AUTORISER le service d'Hydro-Joliette à procéder à l'acquisition de transformateurs pendant toute la durée du contrat, et ce, conformément aux termes et conditions prévus au contrat.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

14-07-2025

40

25-317 - DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Procès-verbal de correction - Résolutions 25-249 et 25-267;
- Service des Affaires socio-économique et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois de juin 2025;
- Liste des personnes engagées du 12 juin au 8 juillet 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des personnes ayant obtenu leur permanence du 12 juin au 8 juillet 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des contrats de gré à gré du 1^{er} mars au 30 juin 2025.

41

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 25 août 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

42

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

14-07-2025

43

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 13.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

**97^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 25 août 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

- M. Pierre-Luc Bellerose, maire
- M. Luc Beauséjour, conseiller
- Mme Claudia Bertinotti, conseillère
- M. Michael Lafortune, conseiller
- M. Richard Leduc, conseiller
- M. Cédric Champagne, conseiller
- M. Patrick Lasalle, conseiller
- Mme Danielle Landreville, conseillère
- M. Alexandre Martel, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

M. Wayne Greer et Mme Josée Paquette, parents de M. Anthony-John Greer, font une allocution pour remercier la Ville de Joliette pour le soutien apporté, notamment lors du défilé de la Coupe Stanley le 13 juillet 2025.

2

25-318 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Séance ordinaire du 14 juillet 2025 - Approbation du procès-verbal



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 4 Usage conditionnel - 540, rue Saint-Thomas
- 5 Dérogation mineure - Lot 6 651 321 - Rue Saint-Pierre Sud et boulevard Pierre-Vincent
- 6 Dérogation mineure - 296 à 302, rue Saint-Louis
- 7 Dérogation mineure - 540, rue Saint-Thomas
- 8 Dérogation mineure - 990, rue Papineau
- 9 Dérogation mineure - 1810, rue J.-A.-Roy
- 10 Dérogation mineure - 504 à 506, rue Saint-Louis et 137, rue Saint-Marc
- 11 Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 12 Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec - Club de golf Base de Roc de Joliette inc. - Appui
- 13 Projet de résolution – Projet de construction d'un immeuble multifamilial sur le lot 5 537 076 – Loi 31 – Autorisation
- 14 Résolution 25-215 - Loi 31 - Projet d'habitation - Abrogation

ADMINISTRATION

- 15 Règlement 39-2002-13 - Fonds de roulement - Adoption
- 16 Règlement 151-2025-2- Amendant le Règlement 151-2025 - Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette - Adoption
- 17 Règlement d'emprunt 216-1 - Amendant le Règlement d'emprunt 216 - Travaux de réfection de l'usine de filtration - Avis de motion et dépôt de projet
- 18 Dossier 705-22-023960-246 - Transaction et quittance - Autorisation
- 19 Résolution d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités de contrôle routier au Québec
- 20 Chambre de Commerce du Grand Joliette - Programme de partenariat annuel 2025-2026 - Autorisation
- 21 Liste des comptes à payer du 9 juillet au 18 août 2025 - Approbation
- 22 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 12 375 000 \$ qui sera réalisé le 8 septembre 2025
- 23 Centre de services scolaire des Samares - Centre multisport - Facture numéro C5-000006 – Autorisation
- 24 Office municipal d'habitation de Joliette – États financiers 2023 et 2024

GREFFE (APPROVISIONNEMENT)

- 25 Achat regroupé de sel de déglçage des chaussées - Saison 2025-2026 - Adjudication de contrat
- 26 Soumission numéro AP25-037 - Appareillage électrique - Adjudication de contrat
- 27 Soumission numéro AP25-054 - Fourniture et installation d'équipements audiovisuels - Cour municipale commune de Joliette - Adjudication de contrat
- 28 Soumission numéro AP25-057 - Travaux de réfection d'un terrain de baseball - Saint-Jean-Baptiste - Adjudication de contrat



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

- 29 Soumission numéro AP25-058 - Véhicule électrique neuf ou usagé - Adjudication de contrat
- 30 Soumission numéro AP25-060 - Poteaux de bois - Adjudication de contrat
- 31 Soumission numéro AP25-064 - Filets de protection pour terrain de baseball - Saint-Jean-Baptiste - Annulation
- 32 Soumission numéro AP25-065 - Construction et modification d'une piste cyclable sur la rue St-Pierre Sud - Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 33 Barrage Gohier - Étude de sécurité - Autorisation
- 34 Permission de travaux sous la ligne haute tension - Nouvelle école primaire - Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

- 35 Frayeur O'Parc - Fête familiale d'Halloween 2025 - Utilisation de l'espace public - Autorisation
- 36 Entente de location - Espaces publicitaires - Centre récréatif Marcel-Bonin - Autorisation
- 37 Location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin - Saison 2025-2026 - Autorisation
- 38 Soutien financier aux participants de Natation en forme - Automne 2025 - Autorisation
- 39 Activités de financement d'organismes - Représentations diverses
- 40 Divers
- 41 Dépôt de rapports
- 42 Date et heure de la prochaine assemblée
- 43 Période de questions
- 44 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-319 - SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JUILLET 2025 -
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

4

25-320 - USAGE CONDITIONNEL - 540, RUE SAINT-THOMAS

CONSIDÉRANT la recommandation UC-2025-06-01 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCEPTER la demande d'usage conditionnel afin d'autoriser l'aménagement d'une maison d'hébergement pour personnes en difficulté et des mères et leurs enfants à l'immeuble situé au 540, rue Saint-Thomas.

LE TOUT conditionnellement à ce que le requérant s'engage et s'oblige à :

- Procéder à l'aménagement de cinq cases de stationnement en cour arrière de l'immeuble conformément à la réglementation d'urbanisme. Le plan d'aménagement devra être déposé au service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire pour approbation;
- Procéder au gazonnement de la seconde partie de la cour arrière et de procéder à la plantation de deux arbres à grand déploiement. Le plan d'aménagement devra être déposé au service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire pour approbation;
- Procéder à la plantation d'une haie de cèdres ayant une hauteur minimale d'un mètre quatre-vingts (6 pieds) le long des lignes latérales et arrière;
- Procéder à l'ajout d'aménagements paysagers en cour avant de l'immeuble;
- L'usage ne devra en aucun cas engendrer de nuisances, de plaintes ou de situations susceptibles de compromettre la quiétude du voisinage ou de porter atteinte à la conformité réglementaire. Advenant le non-respect des conditions énoncées ou la survenance de motifs justifiant l'intervention de la Ville de Joliette, celle-ci se réserve le droit de mettre en demeure le propriétaire lorsque l'exercice de cet usage contrevient à des règlements municipaux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

5

25-321 - DÉROGATION MINEURE - LOT 6 651 321 - RUE SAINT-PIERRE SUD ET BOULEVARD PIERRE-VINCENT

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-06-21 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé sur le lot 6 651 321, afin de permettre l'aménagement d'une allée de circulation localisée à une distance de 0,27 mètre (0,88 pied) au lieu d'un mètre (3,28 pieds) de la ligne de lot latérale.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

25-322 - DÉROGATION MINEURE - 296 À 302, RUE SAINT-LOUIS

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-06-22 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à réduire à trois le nombre de cases de stationnement hors rue, afin de permettre la conversion d'un triplex en un immeuble multifamilial comportant quatre logements et permettre une allée de circulation présentant une largeur de 2,31 mètres (7,57 pieds) au lieu de 6,70 mètres (21,98 pieds) aux motifs que :

- l'allée de circulation centrale présente une largeur de 2,31 mètres (7,57 pieds) rendant impossible les manœuvres pour deux des cinq cases de stationnement prévues et l'accès au stationnement à l'arrière difficile, pour les petits véhicules et impossible pour les véhicules de gros gabarit;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

- dans plusieurs zones du secteur centre-ville, il n'y a pas d'obligation de fournir de cases de stationnement hors rue, alors que dans d'autres zones, le nombre de cases de stationnement obligatoires hors rue est réduit de 40 %;
- le volume de voitures utilisant le stationnement sur rue, sur ce tronçon de la rue Saint-Louis, est assez important et que l'ajout d'un logement supplémentaire viendrait accentuer la problématique de circulation en période hivernale;
- les travaux de rénovation sont déjà entamés sans avoir obtenu le permis de rénovation requis.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-323 - DÉROGATION MINEURE - 540, RUE SAINT-THOMAS

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-06-23 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 540, rue Saint-Thomas, afin d'autoriser de réduire à cinq le nombre de cases de stationnement hors rue, afin de permettre la conversion d'un immeuble commercial, en un immeuble multifamilial comptant deux logements et six studios, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-06-23 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-324 - DÉROGATION MINEURE - 990, RUE PAPINEAU

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro DM-2025-06-24;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 990, rue Papineau, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales, et ce, conditionnellement à ce que la superficie maximale de l'enseigne soit de 10,50 mètres carrés (113,02 pieds carrés).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

25-325 - DÉROGATION MINEURE - 1810, RUE J.-A.-ROY

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-08-25 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1810, rue J.-A.-Roy, afin de régulariser l'implantation d'un immeuble industriel présentant une marge avant de 11,39 mètres (37,37 pieds) au lieu de 12 mètres (39,37 pieds).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

25-326 - DÉROGATION MINEURE - 504 À 506, RUE SAINT-LOUIS ET 137, RUE SAINT-MARC

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-08-27 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au coin des rues Saint-Louis et Saint-Marc, afin de permettre la construction d'un garage détaché présentant une marge avant maximale de 4,80 mètres (15,75 pieds) au lieu de 4,50 mètres (14,76 pieds) et une marge latérale de 0,60 mètre (1,97 pied) au lieu de 6 mètres (19,68 pieds), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-08-27 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-327 - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35 2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la cession pour fins de rues et de parcs ci-jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **CRP-2025-08-01 - M. Pierrick Lapointe - Gestion Pella inc. - Lot 6 445 778 - Boulevard de la Base-de-Roc et rues Nicoletti et Charlemagne**

D'accepter la demande soumise par M. Pierrick Lapointe et illustrée par M. Jean-Sébastien Coutu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser la trame de rue et la cession pour fins de parcs et terrains de jeux, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation CRP-2025-08-01 du comité consultatif d'urbanisme.

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2025-08-70 - Suite de dossier - Mme Annie Ducharme - CPE Les Moussaillons - Tribord - 100, rue Saint-Barthélemy Nord**

D'accepter la demande soumise par Mme Annie Ducharme et illustrée par Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne directionnelle à l'immeuble situé au 100, rue Saint-Barthélemy Nord.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

2. **PIIA-2025-08-71 - Mme Évelyne Lachance - Manoir La Tourelle - 419, rue Saint-Louis**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Évelyne Lachance, afin d'autoriser le remplacement d'une enseigne directionnelle existante à l'immeuble situé au 419, rue Saint-Louis.
3. **PIIA-2025-08-72 - Suite de dossier - Mme Hélène Desrochers - 9427-2572 Québec inc. - 504 à 506, rue Saint-Louis et 137, rue Saint-Marc**
D'accepter la version noire soumise et illustrée par Mme Hélène Desrochers, afin d'autoriser plusieurs travaux extérieurs et la construction d'un garage détaché à l'immeuble situé au coin des rues Saint-Louis et Saint-Marc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-08-72 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2025-08-73 - M. Issoufou Kourango Lawali - Elite Afro - Salon de beauté - 446, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par M. Issoufou Kourango Lawali et illustrée par Enseignes Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'enseignes sur vitrage et d'enseignes directionnelles à l'immeuble situé au 446, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-08-73 du comité consultatif d'urbanisme.
5. **PIIA-2025-08-74 - M. Francis Daigneault - Paré + - 305, rue du Curé-Majeau**
D'accepter la demande soumise par M. Francis Daigneault et illustrée par Pattison, afin d'autoriser la modification d'une enseigne murale existante afin de respecter la Charte de la langue française à l'immeuble situé au 305, rue du Curé-Majeau.
6. **PIIA-2025-08-76 - Suite de dossier - Mme Elyse Chartrand - Lachance & associés architectes - Lots 3 327 263, 3 699 918 et 3 699 919 - Boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Elyse Chartrand, afin d'autoriser la construction de quatre immeubles multifamiliaux comportant quatre logements sur les lots 3 327 263, 3 699 918 et 3 699 919 situés sur le boulevard de la Base-de-Roc, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-08-76 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2025-08-77 - M. Marc-André Duquette - Ville de Joliette - 454, boulevard de la Base-de-Roc**
D'accepter la demande soumise par M. Marc-André Duquette et illustrée par Mme Marilyn Charbonneau, afin d'autoriser l'installation, en cour avant, d'une plate-forme élévatrice pour les personnes à mobilité réduite.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

12

25-328 - DEMANDE D'AUTORISATION À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC - CLUB DE GOLF BASE DE ROC DE JOLIETTE INC. - APPUI

CONSIDÉRANT la demande du propriétaire du Club de golf Base de Roc de Joliette visant l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, d'une superficie de 5 000 mètres carrés sur le lot 3 329 327 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette, bénéficiant de droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le déplacement du droit acquis sur cette même propriété, d'une résidence bénéficiant également de droits acquis, soit la résidence sise au 2867, boulevard de la Base-de-Roc à Joliette, située sur le lot 3 329 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement préconisé pour le déplacement du droit acquis est adjacent à une résidence unifamiliale, où les activités du golf ne s'étendent pas jusqu'à cet emplacement;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement actuel de la résidence est dangereux, car cette dernière est localisée au centre du vert, entre le trou #1 et le trou #2 et qu'elle nuit aux activités du golf;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande n'impacte en rien les activités agricoles, car actuellement, aucun usage agricole, quel qu'il soit, n'est présent sur l'ensemble des lots concernés;

CONSIDÉRANT QUE certains lots avoisinants servent aux étangs aérés et d'autres sont actuellement cultivés et à l'état naturel, soit un boisé et que ladite demande ne vient pas nuire aux activités agricoles ni au potentiel agricole des lots avoisinants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPUYER la demande visant l'obtention d'une autorisation pour l'utilisation, à des fins autres que l'agriculture, d'une superficie de 5 000 mètres carrés sur le lot 3 329 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

D'APPUYER le déplacement sur la même propriété, d'un droit acquis, soit la résidence sise au 2867, boulevard de la Base-de-Roc à Joliette, située sur le lot 3 329 285 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

13

**25-329 - PROJET DE RÉOLUTION - PROJET DE CONSTRUCTION
D'UN IMMEUBLE MULTIFAMILIAL SUR LE LOT 5 537 076 - LOI 31 -
ADOPTION**

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble multifamilial pour le lot 5 537 076, situé au coin des rues Notre-Dame et Lajoie Sud, présenté par l'entreprise « 9462-7718 Québec inc. »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend la forme d'un bâtiment multifamilial comptant 60 logements;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Loi 31 accordant aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le présent projet de résolution en vertu de la Loi 31 afin d'autoriser la réalisation du projet de construction d'un immeuble multifamilial déposé par la compagnie « 9462-7718 Québec inc. » tel que plus amplement détaillé aux plans préparés par « Louis Morissette, architecte » datés du 15 mai 2025 (dossier # 25-103-05), lequel sera réalisé sur le lot 5 537 076 du cadastre du Québec, qui est situé au coin des rues Notre-Dame et Lajoie Sud, et accorder en conséquence les dérogations suivantes aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone C03-039, à savoir :

- L'immeuble présente une hauteur de 17,22 mètres par rapport au niveau moyen de la rue alors que la réglementation d'urbanisme permet une hauteur maximale de 13,50 mètres;
- L'immeuble présente des marges arrière de 3 mètres et 3,58 mètres alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge arrière minimale de 7,50 mètres.

DE DÉCRÉTER comme conditions à cette autorisation :

- Procéder à l'ajout de revêtement de maçonnerie de teinte rouge et beige sur l'élévation avant secondaire (rue Notre-Dame) et dans le premier quart de l'élévation arrière (à partir de la rue Notre-Dame);
- Faire approuver les teintes de brique rouge et beige par le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

- Installer un système d'éclairage qui mettra en valeur le bâtiment et les aménagements, le tout sur approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire. Le système d'éclairage devra être orienté vers le sol, afin de ne pas créer de pollution lumineuse et incommoder les résidents de l'immeuble et les emplacements avoisinants;
- Procéder à l'installation des équipements mécaniques, qui ne seront pas visibles des voies de circulation;
- Procéder à l'aménagement du stationnement adjacent, afin de revoir l'accessibilité au site afin de répondre aux besoins en lien avec le stationnement pour personnes handicapées, les espaces pour la gestion des matières résiduelles, l'ajout d'espace végétalisé et d'îlot de verdure, le tout sous approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- Éviter l'installation des branchements de services (téléphonie, électricité, câblodistribution, etc.) en cour avant, cour avant secondaire et cour latérale afin de minimiser leur impact visuel;
- Bonifier les aménagements paysagers et les plantations d'arbres au pourtour de l'immeuble et déposer les plans complets desdits aménagements pour approbation par le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire.

DE MANDATER l'assistant-greffier pour faire publier dans le journal local et sur le site Internet de la Ville l'avis annonçant une assemblée publique conformément à la loi, laquelle se tiendra le 9 septembre 2025 à 19 h à l'hôtel de ville.

D'ABROGER la résolution 25-250.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-330 - RÉOLUTION 25-215 - LOI 31 - PROJET D'HABITATION - ABROGATION

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement résidentiel multifamilial sur le lot 2 901 302, situé au 900, rue Papineau, doit être révisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ABROGER la résolution 25-215.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

15

**25-331 - RÈGLEMENT 39-2002-13 - FONDS DE ROULEMENT -
ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-289, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 39-2002-13 amendant le Règlement 39-2002 afin d'affecter un surplus accumulé de 1 million de dollars au fonds de roulement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

16

**25-332 - RÈGLEMENT 151-2025-2- AMENDANT LE RÈGLEMENT
151-2025 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE
JOLIETTE - ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-291, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 14 juillet 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, mention est faite des modifications apportées au projet de règlement, soit :

- l'ajout de l'annexe N-2;
- l'ajout de l'annexe P-1.

Une version du règlement identifiant clairement l'ensemble des modifications mentionnées est jointe à la présente résolution.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2025-2 amendant le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

17

25-333 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 216-1 - AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 216 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE DE FILTRATION - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement d'emprunt 216-1, amendant le Règlement d'emprunt 2016 relatif à l'exécution de travaux de réfection de l'usine de filtration. Les travaux sont en cours et consistent en des travaux de modernisation de la console d'opérations, du remplacement de l'unité de transfert électrique, des travaux de réparation de béton/membrane de la réserve d'eau potable, de la réfection du poste de relèvement des eaux de lavage, des conduites de sorties de l'usine et du stationnement. Initialement, le montant des travaux avait été évalué à 3 070 885 \$.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement d'emprunt, lequel est disponible pour consultation.

Objet :	L'exécution de travaux de réfection de l'usine de filtration; des conduites de sorties de l'usine et du stationnement, la réfection du poste de relèvement des eaux de lavage, du remplacement de l'unité de transfert électrique, des travaux de réparation de béton/membrane de la réserve d'eau potable, des travaux de modernisation de la console d'opérations et du mélangeur rapide
Portée :	Tout le territoire
Coût :	4 640 448 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

25-334 - DOSSIER 705-22-023960-246 - TRANSACTION ET QUITTANCE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la requête portant le numéro 705-22-023960-246;

CONSIDÉRANT les discussions de règlement intervenues entre les parties et que ces dernières acceptent de s'entendre à l'amiable, sans aucune admission;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

CONSIDÉRANT le projet de transaction et quittance soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la transaction et quittance relative au dossier 705-22-023960-246.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-335 - RÉOLUTION D'APPUI À UN RETOUR SÉCURITAIRE ET COMPLET DES ACTIVITÉS DE CONTRÔLE ROUTIER AU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse et la sécurité du transport scolaire et de personnes;

CONSIDÉRANT QUE depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

CONSIDÉRANT QUE cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique ou à la fatigue des conducteurs;

CONSIDÉRANT QUE la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

CONSIDÉRANT QUE l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

QUE la Ville de Joliette appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

QUE cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**25-336 - CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE -
PROGRAMME DE PARTENARIAT ANNUEL 2025-2026 -
AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de partenariat 2025-2026 à intervenir avec la Chambre de Commerce du Grand Joliette.

D'AUTORISER la trésorière à payer, pour et au nom de la Ville de Joliette, la cotisation de 11 750 \$, plus les taxes applicables, à la Chambre de Commerce du Grand Joliette afin d'adhérer au programme de partenariat annuel pour la période 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**25-337 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 9 JUILLET AU
18 AOÛT 2025 - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 5 664 082,20 \$ pour la période du 9 juillet au 25 août 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 9 juillet au 25 août 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 9 juillet au 25 août 2025

a. Liste des transferts électroniques :	6 364 333,40 \$
b. Liste des chèques :	3 126 546,56 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 631 366,04 \$
Total :	12 122 246,00 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-338 - RÉOLUTION DE CONCORDANCE, DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 375 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 8 SEPTEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 375 000 \$ qui sera réalisé le 8 septembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
152-1	1 693 330 \$
177	254 970 \$
175	246 000 \$
179	685 100 \$
179	246 000 \$
191	1 163 200 \$
194	386 400 \$
209	3 000 000 \$
219	1 000 000 \$
222	3 700 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 177, 175, 179, 191, 194, 209, 219 et 222, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette avait, le 2 septembre 2025, un emprunt au montant de 2 728 000 \$, sur un emprunt original de 4 133 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 175, 179, 191 et 194;

CONSIDÉRANT QUE, en date du 2 septembre 2025, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT QUE l'émission d'obligations qui sera réalisée le 8 septembre 2025 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 175, 179, 191 et 194;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 8 septembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 8 mars et le 8 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

7. CDS effectuera les paiements de capital et intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière
179, rue Saint-Pierre Sud
Joliette, Qc.
J6E 5Z1

8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 177, 175, 179, 191, 194, 209, 219 et 222 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 8 septembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 8 septembre 2025, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 175, 179, 191 et 194 soit prolongé de 6 jours.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

**25-339 - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES -
CENTRE MULTISPORT - FACTURE NUMÉRO C5-000006 -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la facture reçue du Centre de services scolaire des Samares couvrant la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 au montant de 179 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER la trésorerie à payer la facture numéro C5 000006 couvrant la période du 1^{er} juillet 2025 au 30 juin 2026 pour la location de la surface au Centre Multisports, au montant de 179 000 \$, taxes incluses, tel que prévu au protocole d'entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

24

25-340 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE - ÉTATS FINANCIERS 2023 ET 2024

CONSIDÉRANT la réception des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PRENDRE ACTE des états financiers de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024, lesquels indiquent une contribution municipale de :

- 232 633 \$ au déficit d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023;
- 272 020 \$ au déficit d'exploitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

25-341 - ACHAT REGROUPÉ DE SEL DE DÉGLAÇAGE DES CHAUSSÉES - SAISON 2025-2026 - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la résolution 23-293 mandatant l'Union des municipalités du Québec (UMQ), pour un terme de quatre ans, à procéder, au nom de la Ville de Joliette, à un appel d'offres pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions au bureau de l'UMQ le 23 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication du contrat a été confirmée par le conseil exécutif de l'UMQ lors de son assemblée régulière du 13 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER le contrat pour l'achat regroupé de sel de déglacage des chaussées pour la saison 2025-2026 à l'entreprise « Sel Frigon inc. », laquelle a offert la plus basse soumission conforme, au prix unitaire de 90,90 \$ la tonne métrique livrée, avant taxes, pour un montant approximatif de 190 890,00 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

26

25-342 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-037 - APPAREILLAGE ÉLECTRIQUE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'appareillage électrique nécessaire à la construction et à l'entretien de lignes électriques a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 juin 2025;

	ENTREPRISES	PRIX UNITAIRE COUPE-CIRCUIT AVANT TAXES	PRIX UNITAIRE PARAFOUDRE AVANT TAXES
1	Lumen Sonepar Canada inc.	213,60 \$	200,35 \$
2	Fournitures Électriques Besco Ltée	368,75 \$	82,50 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-037, le contrat pour la fourniture d'appareillage électrique aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, soit :

- Coupe-circuit : **Lumen Sonepar Canada inc.** au prix unitaire de **213,60 \$** pour un montant approximatif de **149 520,00 \$**, plus taxes;
- Parafoudre : **Fournitures Électriques Besco Ltée** au prix unitaire de **82,50 \$** pour un montant approximatif de **12 375,00 \$**, plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

25-343 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-054 - FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENTS AUDIOVISUELS - COUR MUNICIPALE COMMUNE DE JOLIETTE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels pour la nouvelle cour municipale commune de Joliette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 2 juillet 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	AVI-SPL Canada Ltée	94 824,29 \$	X	
2	Solutions informatiques InSo inc.	112 766,00 \$	X	
3	XYZ Technologie Culturelle inc.	126 094,78 \$	X	
4	Applied Électronique	130 532,75 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-054, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements audiovisuels pour la nouvelle cour municipale commune de Joliette, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **AVI-SPL Canada Ltée** », au montant de **94 824,29 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-344 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-057 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN TERRAIN DE BASEBALL - SAINT-JEAN-BAPTISTE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de réfection d'un terrain de baseball dans le secteur Saint-Jean-Baptiste a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 20 août 2025;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Terrassement Baril 9230-8832 Québec inc.	59 434,39 \$	X	
2	Lanco Aménagement inc.	79 400,00 \$	X	
3	Techniparc 9032-2454 Québec inc.	95 362,00 \$		X
4	Pelouse Santé inc.	95 950,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-057, le contrat pour des travaux de réfection d'un terrain de baseball dans le secteur Saint-Jean-Baptiste, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Terrassement Baril | 9230-8830 Québec inc.** », au montant de **59 434,39 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **62 400 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **20 800 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-345 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-058 - VÉHICULE ÉLECTRIQUE NEUF OU USAGÉ - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule électrique neuf ou usagé 2023 ou plus récent a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue dans les délais et ouverte en date du 4 août 2025;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée	39 995,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-058, le contrat pour l'acquisition d'un véhicule électrique neuf ou usagé 2023 ou plus récent, au seul soumissionnaire conforme, soit à « **Lussier Chevrolet Buick GMC Ltée** », au montant de **39 995,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

25-346 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-060 - POTEAUX DE BOIS - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de différents poteaux de bois pour l'entretien du réseau électrique a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 août 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Produits Forestiers Trans Canada	136 720,00 \$
2	Lumen, division de Sonepar Cnada inc.	151 902,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-060, le contrat pour l'achat de différents poteaux de bois pour l'entretien du réseau électrique, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Produits Forestiers Trans Canada** », au montant de **136 720,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

25-347 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-064 - FILETS DE PROTECTION POUR TERRAIN DE BASEBALL - SAINT-JEAN-BAPTISTE - ANNULATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP25-064 pour l'ajout de filets de protection et le réaménagement de l'arrêt-balle sur un terrain de baseball dans le secteur Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission, les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP25-064.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

25-348 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-065 - CONSTRUCTION ET MODIFICATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE ST-PIERRE SUD - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Saint-Pierre Sud a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 18 août 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Excavation Jérémy Forest inc.	137 262,50 \$	X	
2	Les Entreprises Bryan Cloutier inc.	163 046,07 \$	X	
3	Construction Moka inc.	166 324,60 \$		X
4	Terrassement Baril	180 017,63 \$	X	
5	Généreux Construction inc.	191 639,00 \$	X	
6	Pavage JD inc.	203 375,00 \$		X
7	Groupe Colas Québec inc.	281 650,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-065, le contrat pour des travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue Saint-Pierre Sud aux abords de l'intersection avec la route 158, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Excavation Jérémy Forest inc.** », au montant de **137 262,50 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

25-349 - BARRAGE GOHIER - ÉTUDE DE SÉCURITÉ - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'article 16 de la *Loi sur la sécurité des barrages* stipulant que tout barrage à forte contenance doit faire l'objet d'une étude visant à en évaluer la sécurité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

DE CONFIRMER la réception de l'exposé des correctifs de la section 9.3 du rapport de Lasalle | NHC daté du 26 juin 2025.

DE CONFIRMER QUE les informations de l'étude de sécurité du barrage sont en cours d'intégration dans le plan de mesures d'urgence de la Ville de Joliette.

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à transmettre le rapport à la direction de la sécurité des barrages du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

34

25-350 - PERMISSION DE TRAVAUX SOUS LA LIGNE HAUTE TENSION - NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE – AUTORISATION

CONSIDÉRANT les travaux prévus aux abords de la future école primaire dans le quartier du Vieux-Moulin;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation transmise à Hydro-Québec en vue d'obtenir leur accord pour réaliser les travaux projetés sous la ligne haute tension;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer la permission permettant les travaux projetés sous la ligne haute tension d'Hydro-Québec, dans le cadre de la nouvelle école primaire dans le quartier du Vieux-Moulin.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

25-351 - FRAYEUR O'PARC - FÊTE FAMILIALE D'HALLOWEEN 2025 - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du promoteur de Frayeur O'Parc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le promoteur de Frayeur O'Parc à tenir une fête familiale d'Halloween qui aura lieu au parc Antonio-Barrette le 25 octobre 2025 de 12 h à 17 h.

D'AUTORISER le service des Loisirs et de la culture à accompagner l'organisme au niveau de la programmation et le service des Communications, affaires publiques et relations avec les citoyens au niveau de la promotion de l'événement.

LE TOUT, conditionnellement à ce que le requérant se conforme à toute réglementation applicable et avisent au préalable la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

DE RECOMMANDER la présence de secouristes, si requis, lors de l'événement.

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière de 10 000 \$ pour la tenue de l'événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

36

**25-352 - ENTENTE DE LOCATION - ESPACES PUBLICITAIRES -
CENTRE RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN - AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de location d'espaces publicitaires au Centre récréatif Marcel-Bonin 2025-2026 à intervenir entre la Ville de Joliette et l'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**25-353 - LOCATION D'HEURES DE GLACE AU CENTRE
RÉCRÉATIF MARCEL-BONIN - SAISON 2025-2026 -
AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, les contrats de location d'heures de glace au Centre récréatif Marcel-Bonin pour la saison 2025-2026 à intervenir avec les organismes suivants :

- L'Association du hockey mineur Joliette-Crabtree;
- Le Club de patinage artistique Les Étoiles d'Argent;
- Les Prédateurs de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**25-354 - SOUTIEN FINANCIER AUX PARTICIPANTS DE NATATION
EN FORME - AUTOMNE 2025 - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Joliette de soutenir les activités aquatiques;

CONSIDÉRANT QUE la capacité d'accueil de la piscine du Cégep régional de Lanaudière à Joliette est déjà maximisée;

CONSIDÉRANT l'importante présence de Joliettais dans les cours offerts par Natation en forme à la piscine du CISSS de Lanaudière situé sur la rue Lavaltrie Sud;

CONSIDÉRANT QUE Natation en forme est une école reconnue dont la programmation est complémentaire à celle proposée par la Ville de Joliette à la piscine du Cégep;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

25-08-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette offre déjà depuis quelques années un soutien financier de 50 % aux jeunes de 17 ans et moins, détenant la carte citoyenne, inscrits aux cours de Natation en forme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'AUTORISER l'application de l'article 8 du Règlement 171-2025 sur la tarification des activités et services en loisir, permettant ainsi d'offrir une aide financière de 50 % applicable à la tarification des participants joliettains de tous âges aux cours de Natation en forme, et ce, conditionnellement à la signature d'une entente de service avec la Ville de Joliette.

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, une entente de service avec Natation en forme pour l'automne 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**25-355 - ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES -
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Société d'histoire de Joliette De Lanaudière : 250 \$;
- Maison des Grands-Parents du Grand Joliette : 250 \$;
- Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Course des P'tits Loups 2025 : 250 \$;
- Amis et Propriétaires de Maisons Anciennes du Québec – Congrès : 250 \$.

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux athlètes suivantes :

- Mme Anaïs Gadoury - Athlète en haltérophilie : 1 000 \$;
- Mme Marie-Ange Trudel - Athlète en dynamophilie : 1 500 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

DIVERS



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

41

25-356 - DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 25 août 2025;
- Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois de juillet 2025;
- Liste des personnes engagées du 9 juillet au 20 août 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des personnes ayant obtenu leur permanence du 9 juillet au 20 août 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des contrats de gré à gré du 1^{er} au 31 juillet 2025.

42

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 29 septembre 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

43

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

25-08-2025

44

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 25.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

**98^e SÉANCE
CONSEIL 2021-2025**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 29 septembre 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Cédric Champagne, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Alexandre Martel, conseiller

Est absent : M. Luc Beauséjour, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-357 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Séance ordinaire du 25 août 2025 - Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 4 Cession pour fins de rues et de parcs
- 5 Dérogation mineure - 428 à 432, rue Saint-Viateur
- 6 Dérogation mineure - 807 à 811, rue Saint-Viateur



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

- 7 Dérogation mineure - 406, rue De Lanaudière
- 8 Plans d'implantation et d'intégration architecturale
- 9 Projet de construction d'un immeuble commercial mixte sur le lot 5 537 076 - Loi 31 - Résolution 25-329 - Autorisation
- 10 Maison d'hébergement Roland-Gauvreau - Projet du 1540, rue Saint-Thomas - Programme d'habitation abordable Québec - Résolution spécifique

ADMINISTRATION

- 11 Règlement 94-2010-27 - Amendement le Règlement 94-2010 - Tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette - Avis de motion et dépôt de projet
- 12 Règlement 151-2025-3- Amendement le Règlement 151-2025 - Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette – Avis de motion et dépôt de projet
- 13 Règlement 201-2025 - Tarification des activités et des services en loisir - Avis de motion et dépôt de projet
- 14 Règlement d'emprunt 216-1 - Amendement le Règlement d'emprunt 216 - Travaux de réfection de l'usine de filtration - Adoption
- 15 Projet « Cabaret de la Fresque » - Entente à venir
- 16 Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales 2025
- 17 Protocole d'entente octroyant une aide financière - Festival du Rire de Joliette – Autorisation
- 18 Protocole d'entente - Centre de services scolaire des Samares - Partage des locaux - Autorisation
- 19 Entente de services de premiers répondants Niveau 1 - Santé Québec - Autorisation
- 20 Liste des comptes à payer du 19 août au 22 septembre 2025 - Approbation
- 21 Réaménagement de l'Édifice Michèle-Pauzé en cour municipale - Travaux supplémentaires - Approbation
- 22 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 4075 000 \$ qui sera réalisé le 7 novembre 2025
- 23 Construction d'une piste cyclable - Terrassement B.L.R. inc. - Certificat de paiement numéro 3 - Acceptation définitive
- 24 Revêtement asphaltique 2024 - Groupe Colas inc. - Certificat de paiement numéro 3 - Acceptation définitive
- 25 Conception et construction d'un skatepark - Papillon Skate parc inc. - Certificat de paiement numéro 5 – Acceptation définitive
- 26 Office municipal d'habitation de Joliette - Prévisions budgétaires révisées 2025
- 27 M. Dave Roy - Permanence - Directeur - Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire

GREFFE (APPROVISIONNEMENT)

- 28 Soumission numéro AP25-027 - Remorquage de véhicules - Annulation



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

- 29 Soumission numéro AP25-028 - Transport de neige 2025-2026 - Adjudication de contrats
- 30 Soumission numéro AP25-059 - Transformateur de puissance – Poste Alpha – Adjudication de contrat
- 31 Soumission numéro AP25-062 - Achat d'un hydro-excavateur sur remorque - Adjudication de contrat
- 32 Soumission numéro AP25-064 - Filets de protection de terrain de baseball - Adjudication de contrat
- 33 Soumission numéro AP25-066 - Réfection de la façade latérale gauche - 431, rue Saint-Viateur - Adjudication de contrat
- 34 Soumission numéro AP25-067 - Véhicule utilitaire sport - Service des Incendies - Adjudication de contrat
- 35 Soumission numéro AP25-068 - Achat de camionnettes - Services des Incendies et Hydro-Joliette - Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 36 Soumission numéro AP21-076 - Déneigement des îlots – Option de renouvellement
- 37 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Travaux sur le pont des Dalles - Autorisation
- 38 Émissaire pluvial J.-P.-Lachance - Contribution financière - Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs - Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

- 39 Olympiques spéciaux Québec-Joliette - Volet natation – Demande de soutien financier - Autorisation
- 40 FADOQ - Région Lanaudière - Activité de soccer marché - Demande de soutien financier - Autorisation
- 41 Tournoi M9 - Association du hockey mineur Joliette-Crabtree - Autorisation
- 42 Activités de financement d'organismes - Représentations diverses
- 43 Divers
- 44 Dépôt de rapports
- 45 Date et heure de la prochaine assemblée
- 46 Période de questions
- 47 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-358 - SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AOÛT 2025 - APPROBATION
DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 août 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

25-359 - CESSION POUR FINS DE RUES ET DE PARCS

CONSIDÉRANT la demande présentée par M. Pierrick Lapointe de Gestion Pella inc.;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER la demande de cession pour fins de rues et de parcs, à savoir :

1. **CRP-2025-08-01 - M. Pierrick Lapointe - Gestion Pella inc. - Lot 6 445 778 - Boulevard de la Base-de-Roc et rues Nicoletti et Charlemagne**

D'ACCEPTER la demande soumise par M. Pierrick Lapointe et illustrée par M. Jean-Sébastien Coutu, arpenteur-géomètre, afin d'autoriser la trame de rue et la cession pour fins de parcs et terrains de jeux, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation CRP-2025-08-01 du Comité consultatif d'urbanisme.

D'ABROGER la résolution 20-600.

D'AMENDER la résolution 25-327 afin de retirer les paragraphes 4 et 5.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

25-360 - DÉROGATION MINEURE - 428 À 432, RUE SAINT-VIATEUR

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-09-28 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 428 à 432, rue Saint-Viateur, afin d'autoriser la mixité d'usage au rez-de-chaussée d'un immeuble commercial mixte alors que le commerce n'occupe pas 50 % de la superficie de plancher du rez-de-chaussée, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-09-28 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

25-361 - DÉROGATION MINEURE - 807 À 811, RUE SAINT-VIAEUR

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-09-29 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé aux 807 à 811, rue Saint-Viateur, afin de permettre un coefficient d'occupation au sol pour les bâtiments accessoires de 0,12 au lieu de 0,10, pour permettre la construction d'un garage détaché et la conservation d'une remise isolée, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-09-29 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-362 - DÉROGATION MINEURE - 406, RUE DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-09-30 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une clôture présentant une hauteur de 2,50 mètres (8,20 pieds) au lieu de 1,80 mètre (6 pieds) aux motifs que :

- la réglementation municipale prévoit une hauteur maximale de clôture jugée adéquate pour assurer un équilibre entre la sécurité, l'esthétisme et l'harmonisation du milieu résidentiel;
- l'octroi de la dérogation mineure portera atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- les matériaux et la finition de la clôture ne s'harmonisent pas avec le caractère patrimonial de l'immeuble et de son environnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

Le maire exerce son droit de veto. La décision sera portée à la séance suivante.

8

25-363 - PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35 2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1. **PIIA-2025-09-78 - M. Marc-André Vandecasteele - MRC de Joliette - 632 à 656, rue De Lanaudière**
D'accepter la demande soumise par M. Marc-André Vandecasteele et illustrée par B+B Architecture et design inc., afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé aux 632 à 656, rue De Lanaudière.
2. **PIIA-2025-09-79 - Mme Brigitte Lefebvre - Yergeau Harnois inc. - 531, boulevard Manseau**
D'accepter la demande soumise par Mme Brigitte Lefebvre et illustrée par Le Groupe Kiwi, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 531, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-09-79 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

3. **PIIA-2025-09-80 – Mme Hélène Desrochers - 9427-2572 Québec inc. - 428 à 432, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise par Mme Hélène Desrochers et illustrée par M. Michel Tellier, architecte, afin d'autoriser plusieurs travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé aux 428 à 432, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-09-80 du comité consultatif d'urbanisme.
4. **PIIA-2025-09-81 - Suite de dossier - M. Charles Chaput - 380, rue Taché**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Charles Chaput, afin d'autoriser le remplacement des fenêtres à l'immeuble situé au 380, rue Taché.
5. **PIIA-2025-09-82 - Suite de dossier - M. Philippe Gagnon - Philippe Gagnon Construction - 1090 à 1118, rue Samuel-Racine**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Philippe Gagnon, afin d'autoriser la construction d'un immeuble industriel situé aux 1090 à 1118, rue Samuel-Racine, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-09-82 du comité consultatif d'urbanisme.
6. **PIIA-2025-09-83 - M. Lou Juneau - Beauward Immobilier - 1425 à 1475, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Lou Juneau et illustrée par Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une seconde enseigne sur poteau à l'immeuble situé aux 1425 à 1475, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-09-83 du comité consultatif d'urbanisme.
7. **PIIA-2025-09-84 - M. Mauricio Flores - La Québécoise - 1200, chemin Lasalle**
D'accepter la demande soumise par M. Mauricio Flores et illustrée par Tellier architectes, afin d'autoriser l'ajout d'une porte de garage et l'aménagement d'un stationnement à l'immeuble situé au 1200, chemin Lasalle, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-09-84 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

9

25-364 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE COMMERCIAL MIXTE SUR LE LOT 5 537 076 - LOI 31 - RÉSOLUTION 25-329 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT le projet de construction d'un immeuble commercial mixte pour le lot 5 537 076, situé au coin des rues Notre-Dame et Lajoie Sud, présenté par la compagnie « 9462-7718 Québec inc. »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prend la forme d'un bâtiment commercial mixte comportant 55 logements et 4 locaux commerciaux d'une hauteur de cinq étages;

CONSIDÉRANT QUE les critères de la Loi 31 accordant aux municipalités un pouvoir temporaire d'autoriser des projets d'habitation sont respectés;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER, en vertu de la Loi 31, la réalisation du projet de construction d'un immeuble commercial mixte déposé par la compagnie « 9462-7718 Québec inc. » tel que plus amplement détaillé aux plans préparés par « Louis Morissette, architecte » datés du 10 septembre 2025 (dossier # 24-103-05), lequel sera réalisé sur le lot 5 537 076 du cadastre du Québec, qui est situé au coin des rues Notre-Dame et Lajoie Sud, et accorder en conséquence les dérogations suivantes aux normes du règlement de zonage 79 prévues pour la zone C01-076, à savoir :

- L'immeuble présente une hauteur de 17,22 mètres par rapport au niveau moyen de la rue alors que la réglementation d'urbanisme permet une hauteur maximale de 13,50 mètres;
- L'immeuble présente des marges arrière de 3 mètres et 3,58 mètres alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge arrière minimale de 7,50 mètres.

DE DÉCRÉTER comme conditions à cette autorisation :

- Procéder à l'ajout de revêtement de maçonnerie de teinte rouge et beige sur la partie arrière du bâtiment (rue Notre-Dame) et dans le premier quart de l'élévation arrière (à partir de la rue Notre-Dame);
- Faire approuver les teintes de brique rouge et beige par le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

- Procéder à l'installation de clôtures et d'aménagements adéquats pour l'espace situé entre le bâtiment principal et le bâtiment adjacent donnant sur la rue Notre-Dame afin d'empêcher l'accès à cet espace, le tout sur approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- Installer un système d'éclairage qui mettra en valeur le bâtiment et les aménagements, le tout sur approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire. Le système d'éclairage devra être orienté vers le sol, afin de ne pas créer de pollution lumineuse et incommoder les résidents de l'immeuble et les emplacements avoisinants;
- Procéder à l'installation d'équipements mécaniques, qui ne seront pas visibles des voies de circulation;
- Procéder à l'aménagement de vingt-quatre (24) cases de stationnement sur les lots 2 902 304, 3 754 141 et 5 208 121 ainsi qu'au réaménagement du stationnement municipal adjacent afin de répondre aux problématiques liées à la gestion des matières résiduelles et d'espaces de stationnements insuffisants dans le secteur, tout en ajoutant des espaces végétalisés grâce à des îlots de verdure. Les nouvelles cases de stationnement devront être reliées au stationnement municipal existant afin de permettre la fluidité de la circulation et une servitude de stationnement devra être établie, aux frais de 9462-7718 Québec inc., laquelle devra grever les lots mentionnés ci-dessus, en faveur du lot 5 537 076, le tout sous approbation du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire;
- Éviter l'installation des branchements de services (téléphonie, électricité, câblodistribution, etc.) en cour avant, cour avant secondaire et cour latérale afin de minimiser leur impact visuel;
- Bonifier les aménagements paysagers et les plantations d'arbres au pourtour de l'immeuble et déposer les plans complets desdits aménagements pour approbation par le service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

10

**25-365 - MAISON D'HÉBERGEMENT ROLAND-GAUVREAU -
PROJET DU 1540, RUE SAINT-THOMAS - PROGRAMME
D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC - RÉSOLUTION
SPÉCIFIQUE**

CONSIDÉRANT le Programme d'habitation abordable Québec de la Société d'Habitation du Québec (SHQ);

CONSIDÉRANT le projet de la Maison d'hébergement Roland-Gauvreau;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

CONSIDÉRANT l'estimation préliminaire de la subvention de base soumise par la SHQ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

QUE la Ville de Joliette s'engage à contribuer au projet à la hauteur de 385 892,00 \$.

QUE la contribution soit sous forme pécuniaire.

DE TRANSMETTRE la présente résolution à la Société d'Habitation du Québec.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-366 - RÈGLEMENT 94-2010-27 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 94-2010-27 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

25-367 - RÈGLEMENT 151-2025-3- AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2025 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 151-2025-3 amendant le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

25-368 - RÈGLEMENT 201-2025 - TARIFICATION DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES EN LOISIR - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

La conseillère Danielle Landreville donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 201-2025 relatif à la tarification des activités et services en loisir.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-369 - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 216-1 - AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 216 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'USINE DE FILTRATION – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-333, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 25 août 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADOPTER le Règlement d'emprunt 216-1 relatif à l'exécution de travaux de réfection à l'usine de filtration ainsi qu'un emprunt et une dépense de 4 640 448 \$.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

Objet :	L'exécution de travaux de réfection de l'usine de filtration; des conduites de sorties de l'usine et du stationnement, la réfection du poste de relèvement des eaux de lavage, du remplacement de l'unité de transfert électrique, des travaux de réparation de béton/membrane de la réserve d'eau potable, des travaux de modernisation de la console d'opérations et du mélangeur rapide
Portée :	Tout le territoire
Coût :	4 640 448 \$
Mode de financement :	Emprunt par émission d'obligations sur une période de 20 ans
Mode de remboursement :	Revenus généraux

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

25-370 - PROJET « CABARET DE LA FRESQUE » - ENTENTE À VENIR

CONSIDÉRANT le projet du « Cabaret de la Fresque » présenté par le Centre culturel Desjardins (ci-après nommé le « CCD »);

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Joliette de revitaliser le centre-ville via un projet majeur en culture et des retombées socio-économiques attendues par un tel projet;

CONSIDÉRANT la résolution 24-455 autorisant des dépenses en frais de services professionnels pour analyser ledit projet;

CONSIDÉRANT les communications entre le CCD et la Ville, notamment une communication écrite envoyée par la Ville le 9 juillet 2025 et la réponse du CCD le 2 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre a été tenue en personne le 22 septembre 2025 entre la Ville et le CCD pour discuter du projet ainsi que de ses prochaines étapes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et le CCD souhaitent, dans le but de faire avancer le projet, rendre publiques les principales modalités qui découlent des négociations entre les parties, lesquelles seront reprises dans une future entente à intervenir;

CONSIDÉRANT QUE le CCD confirme être en mesure d'assumer intégralement la réalisation du projet évalué à dix millions de dollars et que ce montant est garanti par une donation majeure;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le maire Pierre-Luc Bellerose, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'INTÉGRER à une entente à intervenir entre la Ville et le CCD, les modalités suivantes, à savoir :

- Que la Ville fasse don du terrain où sera situé le Cabaret de la Fresque, soit les lots 2 900 736 et 2 900 734 ou une partie de ceux-ci à déterminer dans l'entente;
- Que la Ville signe un bail en tant que locataire avec le CCD, d'une durée maximale de 20 ans à un montant annuel de 300 000,00 \$ non indexable;
- Qu'une forme de contribution financière à déterminer par la Ville équivalent au paiement des taxes municipales y soit incluse.

QUE ces modalités sont conditionnelles à ce que le CCD s'engage dans l'entente aux modalités suivantes, à savoir :

- Que le CCD garantisse qu'un montant minimal de dix millions de dollars sera investi pour la réalisation du projet;
- Que le CCD inclut au bail à intervenir avec la Ville, 50 occasions gratuites d'utilisation de la salle principale dans un format « clés en main », incluant notamment les services suivants :
 - Deux heures de coordination avant la tenue de l'événement;
 - Tous les équipements intégrés;
 - 1 personne à l'accueil pour une période de 5 heures;
 - Le personnel nécessaire pour répondre aux besoins de vente au bar;
 - 1 technicien pour une période de 8 heures;
 - L'entretien de la salle;
 - Que le CCD devra faire approuver par la Ville la qualité architecturale du bâtiment à construire, pour s'assurer que ce dernier soit conforme au projet présenté;
 - Que le CCD s'engage à respecter et reconnaît que les termes de l'entente et de tout contrat à intervenir avec la Ville demeure en tout temps assujettis aux contraintes énoncées par la Loi sur l'interdiction de subvention municipale, notamment en ce qui a trait aux activités commerciales.

QUE la Ville poursuive son analyse quant à la faisabilité juridique des engagements qu'elle prend aux termes de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

16

**25-371 - VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES
TAXES MUNICIPALES 2025**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a, en date du 7 janvier 2025, conformément à l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, donné un avis public dans lequel elle annonçait que le rôle général de perception était déposé à son bureau;

CONSIDÉRANT QUE la trésorière a déposé la liste des immeubles dont les taxes foncières municipales exigibles avant le 31 décembre 2024 et les intérêts afférents n'ont pas été entièrement payés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ordonner à l'assistant-greffier de vendre ces immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales, à la salle du conseil de la Ville de Joliette, en la manière prescrite aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE la date retenue par le conseil pour ce faire est le 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette peut enchérir et acquérir les immeubles mis en vente à cette occasion par l'entremise d'une personne nommée à cette fin, sur l'autorisation du conseil, sans être tenue de payer immédiatement le montant de l'adjudication, tel que le prévoit l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ORDONNER à l'assistant-greffier de vendre à l'enchère publique les immeubles figurant à la liste annexée dont les taxes municipales venues à échéance le 31 décembre 2024 ou antérieurement n'ont pas été entièrement payés en capital, intérêts, pénalités et en frais, sous réserve du lot enclavé.

DE FIXER la vente à l'enchère publique au 27 novembre 2025, à la salle du conseil de la Ville de Joliette, en la manière prescrite aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*.

D'AUTORISER la trésorière et directrice du service Finances et trésorerie ou son adjointe à enchérir lors de ladite vente, pour et au nom de la Ville, sur tout immeuble, à s'en porter acquéreur pour et au nom de la Ville et à acquitter le prix d'adjudication requis à même le fonds général.

DE MANDATER la firme « Gauthier Montpetit inc., Huissiers de justice » pour conduire la vente à l'enchère pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

17

25-372 - PROTOCOLE D'ENTENTE OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE - FESTIVAL DU RIRE DE JOLIETTE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Festival du rire de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, le protocole d'entente octroyant une aide financière au Festival du rire de Joliette au montant annuel de 35 000 \$, ainsi qu'un prêt d'équipement d'une valeur approximative de 15 000 \$, pour les années 2026 et 2027.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

25-373 - PROTOCOLE D'ENTENTE - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES - PARTAGE DES LOCAUX - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

D'APPROUVER le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Joliette et le Centre de services scolaire des Samares relatif au partage des locaux, des équipements, des terrains et des aménagements des établissements scolaires et municipaux.

D'AUTORISER la directrice générale et le maire à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ledit protocole pour une durée d'un an.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-374 - ENTENTE DE SERVICES DE PREMIERS RÉPONDANTS NIVEAU 1 - SANTÉ QUÉBEC - AUTORISATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et unanimement résolu :

D'APPROUVER l'entente, à intervenir entre la Ville de Joliette et Santé Québec, relative au service de premiers répondants, pour une durée de cinq ans.

D'AUTORISER la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, ladite entente.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

25-375 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 19 AOÛT AU 22 SEPTEMBRE 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 9 702 282,28 \$ pour la période du 19 août au 22 septembre 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 19 août au 22 septembre 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 19 août au 22 septembre 2025

a. Liste des transferts électroniques :	2 143 090,30 \$
b. Liste des chèques :	3 435 416,90 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	6 474 650,55 \$
Total	12 053 157,75 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

25-376 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE MICHÈLE-PAUZÉ EN COUR MUNICIPALE - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - APPROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 24-247 octroyant le contrat pour le réaménagement du 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud en cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires dû à des circonstances imprévues de l'immeuble existant;

CONSIDÉRANT l'article 4.1 du Règlement 172-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

D'AUTORISER la trésorière à payer les coûts supplémentaires de 493 695,57 \$ relatifs aux travaux de réaménagement de l'édifice de la Cour municipale commune de Joliette, portant le coût total du contrat à 5 385 316,14 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-377 - RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 4 075 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 7 NOVEMBRE 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Joliette souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 4 075 000 \$ qui sera réalisé le 7 novembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
163	206 500 \$
168	413 700 \$
158	564 800 \$
220	2 000 000 \$
215	240 000 \$
216	650 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 158, 220, 215 et 216, la Ville de Joliette souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 novembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 mai et le 7 novembre de chaque année;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de
Lanaudière
179, rue Saint-Pierre Sud
Joliette, Qc.
J6E 5Z1
8. que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Joliette, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 158, 220, 215 et 216 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 7 novembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

23

**25-378 - CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE -
TERRASSEMENT B.L.R. INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT
NUMÉRO 3 - ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 27 août 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3 final, des travaux de construction d'une piste cyclable sur la rue du Juge-Guibault tels que décrétés par la résolution 24-360 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Terrassement B.L.R. inc. » la somme de 12 342,66 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

**25-379 - REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2024 - GROUPE
COLAS INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 -
ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 11 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de revêtement asphaltique 2024 tels que décrétés par la résolution 24-405 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Groupe Colas inc. » la somme de 67 183,40 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

**25-380 - CONCEPTION ET CONSTRUCTION D'UN
PLANCHODROME - PAPILLON SKATE PARC INC. - CERTIFICAT
DE PAIEMENT NUMÉRO 5 - ACCEPTATION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 18 septembre 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 5 définitif, des travaux de conception et de construction d'un planchodrome au parc des Dalles tels que décrétés par la résolution 24-033 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Papillon Skate Parc inc. » la somme de 50 364,50 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

25-381 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2025

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 4 août 2025 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025 (budget révisé en date du 01-08-2025), lesquelles prévoient des revenus de 2 145 950 \$, des dépenses de 4 477 776 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 331 826 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 233 182 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 25-183.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

25-382 - M. DAVE ROY - PERMANENCE - DIRECTEUR - SERVICE DES AFFAIRES SOCIO-ÉCONOMIQUES ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 25-150, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Dave Roy au poste de directeur au sein du service de l'Aménagement du territoire;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois de travail à compter du 14 avril 2025, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Dave Roy;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Cédric Champagne, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE NOMMER M. Dave Roy au poste permanent de directeur au sein du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire, à compter du 14 octobre 2025, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-383 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-027 - REMORQUAGE DE VÉHICULES - ANNULATION

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP25-027 pour le remorquage de véhicules;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner, qu'une seule a déposé une soumission et que cette dernière est non conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP25-027.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-384 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-028 - TRANSPORT DE NEIGE 2025-2026 - ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour le transport de neige pour la saison hivernale 2025-2026 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE douze soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 22 septembre 2025;

CONSIDÉRANT les résultats du tirage effectué séance tenante pour établir l'ordre de classement des soumissions déposées pour un prix identique;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

ENTREPRISES		PRIX AU M ³ AVANT TAXES	NOMBRE DE CAMIONS	CONFORMITÉ
1	Asphalte Lanaudière inc.	1,900 \$	6	Conforme
2	8218536 Canada inc. Les Entreprises Marcel Roberge	1,900 \$	7	Conforme
3	Ferme Daniel Faust 2024 inc.	1,900 \$	1	Conforme
4	9433-4927 Québec inc. C Proulx Excavation	1,900 \$	1	Conforme
5	Les Entreprises Faust et fils inc.	1,900 \$	2	Conforme
6	9144-8787 Québec inc. Les Entreprises Bourgeois	1,900 \$	3	Conforme
7	9071-1979 Québec inc. Produits Mont-Blanc	1,900 \$	2	Conforme
8	BLR Excavation inc.	1,900 \$	12	Conforme
9	Dominic Beaulieu inc.	1,900 \$	2	Conforme
10	Gestion Gérard Boutin inc.	1,900 \$	5	Non-conforme
11	9368-3282 Québec inc.	2,00 \$	1	Conforme
12	Généreux Construction inc.	2,410 \$	3	Non-conforme

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-028, le contrat pour le transport de neige pour la saison hivernale 2025-2026, aux entreprises ayant déposé une soumission conforme, lesquelles sont mentionnées ci-dessus, et ce, par ordre croissant du prix au mètre cube.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

30

25-385 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-059 - TRANSFORMATEUR DE PUISSANCE - POSTE ALPHA - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la conception, la fourniture, la fabrication, les essais en usine, la livraison, le déchargement, le montage pour la mise en service et la garantie d'un transformateur de puissance 38/37/47MVA - 120-25KV pour le poste Alpha a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 7 août 2025;

ENTREPRISES	PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION A AVANT TAXES	OPTION B AVANT TAXES	CONFORME	
				OUI	NON
1 MVA Puissance inc.	2 150 275,00 \$	inclus	127 045,83 \$		X
2 Surplec inc.	2 875 400,00 \$	130 000 \$	260 000,00 \$	X	
3 Transmag Énergie inc.	3 172 110,00 \$	74 740,00 \$	149 479,00 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-059, le contrat pour la conception, la fourniture, la fabrication, les essais en usine, la livraison, le déchargement, le montage pour la mise en service et la garantie d'un transformateur de puissance 38/37/47MVA - 120-25KV pour le poste Alpha, incluant l'option B, au plus bas soumissionnaire conforme, suite au calcul des pertes à vide et des pertes dues à la charge, soit à « **Transmag Énergie inc.** », au montant de **3 321 589,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

25-386 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-062 - ACHAT D'UN HYDRO-EXCAVATEUR SUR REMORQUE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'un hydro-excavateur sur remorque destiné exclusivement à des travaux d'hydro-excavation en remplacement du camion numéro 85 pour les égoutiers au service des Travaux publics et services techniques a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 15 septembre 2025;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Vermeer Canada inc.	97 875,00 \$
2	Les équipements C.M. inc.	160 265,55 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-062, le contrat pour la fourniture d'un hydro-excavateur sur remorque, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Vermeer Canada inc.** », au montant de **97 875,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

25-387 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-064 - FILETS DE PROTECTION DE TERRAIN DE BASEBALL - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'ajout de filets de protection et le réaménagement de l'arrêt-balle sur un terrain de baseball dans le secteur Saint-Jean-Baptiste a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 septembre 2025;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	Structures Expert E.G. inc.	104 203,62 \$
2	9216-0498 Québec inc. Filets Nad's	132 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-064, le contrat pour l'ajout de filets de protection et le réaménagement de l'arrêt-balle sur un terrain de baseball dans le secteur Saint-Jean-Baptiste, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Structures Expert E.G. inc.** », au montant de **104 203,62 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de 109 414 \$, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette tel que prévu à la résolution 25-182.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

33

25-388 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-066 - RÉFECTION DE LA FAÇADE LATÉRALE GAUCHE - 431, RUE SAINT-VIATEUR - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réfection de la façade latérale gauche du bâtiment situé au 431, rue Saint-Viateur a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE quatre soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 16 septembre 2025;

ENTREPRISES		PRIX TOTAL AVANT TAXES	OPTION PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Gestion BGC inc.	61 384,00 \$	845,00 \$
2	Construction Julien Dalpé inc.	83 683,00 \$	2 358,00 \$
3	Construction Hébert & Hébert inc.	91 611,00 \$	1 400,00 \$
4	Pincor Ltée	110 411,09 \$	0,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-066, le contrat pour la réfection de la façade latérale gauche du bâtiment situé au 431, rue Saint-Viateur, incluant les travaux optionnels, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Gestion BGC inc.** », au montant de **62 229,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

34

25-389 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-067 - VÉHICULE UTILITAIRE SPORT - SERVICE DES INCENDIES - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport 2025 ou 2026 pour le service des Incendies a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 9 septembre 2025;

ENTREPRISES		PRIX AVANT TAXES
1	A. Chalut Auto Ltée	58 081,50 \$
2	Jacques Olivier Ford inc.	61 289,00 \$



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-067, le contrat pour la fourniture d'un véhicule utilitaire sport 2026 pour le service des Incendies, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **A. Chalut Auto Ltée** », au montant de **58 081,50 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

25-390 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-068 - ACHAT DE CAMIONNETTES - SERVICES DES INCENDIES ET HYDRO-JOLIETTE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour l'achat de deux camionnettes 2025 ou plus récentes pour les services des Incendies et d'Hydro-Joliette a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 9 septembre 2025;

ENTREPRISES		ITEM 1 PRIX TOTAL AVANT TAXES	ITEM 2 PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	A. Chalut Auto Ltée	60 278,50 \$	59 543,50 \$
2	Jacques Olivier Ford inc.	74 995,00 \$	74 995,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-068, le contrat pour l'achat de deux camionnettes 2026, au plus bas soumissionnaire conforme, pour les items 1 et 2, soit à « **A. Chalut Auto Ltée** », au montant de **119 822,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

25-391 - SOUMISSION NUMÉRO AP21-076 - DÉNEIGEMENT DES ÎLOTS - OPTION DE RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT le contrat pour le déneigement des îlots, octroyé par la résolution numéro 21-598;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 22-730 autorisait la cession du contrat pour les secteurs Centre-Sud et Bélair;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

CONSIDÉRANT l'option de renouvellement prévue à l'article 20 du cahier des charges de l'appel d'offres AP21-076;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Cédric Champagne et résolu :

DE RENOUVELER le contrat pour le déneigement des îlots, conformément à l'option de renouvellement prévue à l'article 20 du cahier des charges de l'appel d'offres AP21-076, aux entrepreneurs contractuels actuels Mini-Excavation Sylvain Roy inc., pour les secteurs Centre-Sud et Christ-Roi, et Entreprises S. Brouillette et Fils inc. pour le secteur Bélair, pour une période d'un an, soit 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

25-392 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - TRAVAUX SUR LE PONT DES DALLES - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont nécessaires sur le pont des Dalles afin de rendre l'entretien hivernal sécuritaire et efficace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Alexandre Martel et résolu :

D'AUTORISER le service des Travaux publics et services techniques à amorcer les discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable afin d'obtenir l'autorisation d'élargir d'au moins 30 centimètres le trottoir du côté est du pont des Dalles.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

25-393 - ÉMISSAIRE PLUVIAL J.-P.-LACHANCE - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer et de modifier une conduite d'eau pluviale, soit l'émissaire pluvial J.-P.-Lachance;

CONSIDÉRANT QUE les travaux affecteront un milieu hydrique sur une superficie de 248 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 46.0.5 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2 ci-après la « LQE »), la délivrance de l'autorisation demandée est subordonnée au paiement d'une contribution financière pour compenser l'atteinte aux milieux humides et hydriques;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

29-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre Martel, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à procéder au paiement de la contribution financière de 12 922,88 \$ au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

25-394 - OLYMPIQUES SPÉCIAUX QUÉBEC-JOLIETTE - VOLET NATATION - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier, pour le volet natation, par la coordonnatrice de l'organisme Olympiques spéciaux Québec-Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à Olympiques spéciaux Québec-Joliette un soutien financier, selon le calcul établi en fonction du nombre de participants citoyens et résidents de Joliette, et ce, pour la session d'automne 2025, d'hiver et printemps 2026, ainsi que pour toute la durée de l'offre du programme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

25-395 - FADOQ - RÉGION LANAUDIÈRE - ACTIVITÉ DE SOCCER MARCHÉ - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la FADOQ - Région Lanaudière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser à la FADOQ - Région Lanaudière un soutien financier, selon le calcul établi en fonction du nombre de participants citoyens et résidents de Joliette, et ce, pour la session d'automne 2025 et d'hiver 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

25-396 - TOURNOI M9 - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR JOLIETTE-CRABTREE - AUTORISATION

CONSIDÉRANT les demandes d'autorisation de l'Association du hockey-mineur Joliette-Crabtree;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'AUTORISER une aide financière de 50 % des coûts de location sur le prix des heures de glace pour la tenue du 21^e tournoi M9 Joliette-Crabtree du 13 au 22 février 2026.

D'AUTORISER :

- La vente d'alcool, sur entente avec le Club junior AAA Les Prédateurs de Joliette, et conditionnellement à l'obtention des permis requis, le cas échéant;
- L'accès à l'atelier « proshop » pour la vente de produits aux couleurs des Cyclones durant les heures d'activités, préalablement approuvées par la Ville;
- L'affichage de l'événement sur les panneaux numériques de la Ville de Joliette, deux semaines avant l'événement;
- L'annulation de la séance de patin libre les samedis 8 et 15 février 2026;
- L'accès au site dès 6 h 30 les samedis et les dimanches. L'ouverture des portes se fera vers 6 h 45 – 7 h.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

42

**25-397 - ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES -
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière aux organismes suivants :

- Moisson Lanaudière : 1 000 \$;
- Institut d'histoire de l'Amérique française : 250 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

43

DIVERS

44

25-398 - DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

29-09-2025

- Liste de la correspondance reçue en date du 29 septembre 2025;
- Procès-verbal de correction - Règlement 151-2025-2;
- Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois d'août 2025;
- Liste des personnes engagées du 21 août au 23 septembre 2025, conformément au règlement 172-2022.

45

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 17 novembre 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

46

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

47

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 11.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

**1^{ère} SÉANCE
CONSEIL 2025-2029**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 17 novembre 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Marc Landry, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Mark Elkes, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-399 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par le retrait du point 15 et par l'ajout du point 38.1, lequel se lit comme suit :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Séance ordinaire du 29 septembre 2025 - Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 4 Dérogation mineure - 406, rue De Lanaudière



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

ADMINISTRATION

- 5 Désignation du maire suppléant
- 6 Commissions et comités de la Ville de Joliette - Nominations
- 7 Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026 - Adoption
- 8 Règlement 94-2010-27 - Amendant le Règlement 94-2010 -
Tarification pour le financement de certains biens, services et
activités de la Ville de Joliette - Adoption
- 9 Règlement 151-2025-3- Amendant le Règlement 151-2025 -
Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette - Adoption
- 10 Règlement 201-2025 - Tarification des activités et des services
en loisir - Adoption
- 11 Résolution 25-364 - Projet de construction d'un immeuble
commercial mixte sur le lot 5 537 076 - Amendement
- 12 Ministère de l'Éducation - Développement du loisir et du sport -
Convention d'aide financière 2025-2026 - Autorisation
- 13 Déplacement d'une assiette de servitude - JAM-BEC inc. -
Autorisation
- 14 Renonciation à un droit de reprise d'un immeuble
- 15 Société québécoise des infrastructures - Renouvellement du bail
au 733, rue Richard – Autorisation - **Retiré**
- 16 Comité régional pour la valorisation de l'éducation -
Renouvellement et désignation
- 17 Liste des comptes à payer du 23 septembre au 10 novembre
2025 - Approbation
- 18 Construction et modification d'une piste cyclable sur la rue Saint-
Pierre Sud - Excavation Jérémy Forest inc. - Certificat de
paiement numéro 1 - Acceptation provisoire
- 19 Revêtement asphaltique 2025 - Groupe Colas Québec inc. -
Certificat de paiement numéro 3 - Acceptation provisoire
- 20 Office municipal d'habitation de Joliette - Prévisions budgétaires
révisées 2025
- 21 Grille salariale des brigadiers scolaires - Approbation

GREFFE (APPROVISIONNEMENT)

- 22 Produits chimiques 2026-2027 - Regroupement d'achats Rive-
Nord - Adjudication de contrats
- 23 Soumission numéro AP25-014 - Remorquage de véhicules -
Adjudication de contrat
- 24 Soumission numéro AP25-031 - Fourniture de produits pétroliers
2026 - Adjudication de contrats
- 25 Soumission numéro AP25-035 - Pierre concassée 2026 -
Adjudication de contrat
- 26 Soumission numéro AP25-057 - Travaux de réfection d'un terrain
de baseball - Saint-Jean-Baptiste - Résiliation et adjudication de
contrat
- 27 Soumission numéro AP25-061 - Achat d'un camion 6 roues à
cabine surélevée avec fourgon aménagé - Annulation
- 28 Soumission numéro AP25-069 - Numérisation massive de
documents administratifs et de plans - Adjudication de contrat
- 29 Soumission numéro AP25-070 - Entretien ménager des
bâtiments municipaux - Adjudication de contrat



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

- 30 Soumission numéro AP25-072 - Services professionnels - Procureur - Cour municipale commune de la Ville de Joliette - Adjudication de contrat
- 31 Soumission numéro AP25-073 - Programmation de camp de jour - Adjudication de contrat
- 32 Soumission numéro AP25-074 - Services professionnels - Réaménagement du Pavillon Gilles-Beaudry – Adjudication de contrat
- 33 Soumission numéro AP25-075 - Réfection de l'émissaire pluvial - Rue Jacqueline-P.-Lachance - Adjudication de contrat

COUR MUNICIPALE

- 34 Cour municipale commune de la Ville de Joliette - Désignation d'un procureur substitut - Demandes au Directeur des poursuites criminelles et pénales

TRAVAUX PUBLICS

- 35 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable - Ajustement de la programmation de feux de circulation

LOISIRS ET CULTURE

- 36 Programme Circonflexe - Loisir et Sport Lanaudière - Dépôt de candidature - Autorisation
- 37 Activités de financement d'organismes - Représentations diverses
- 38 Divers
- 38.1 Cour municipale commune de la Ville de Joliette – Œuvre d'art public - Autorisation
- 39 Dépôt de rapports
- 40 Date et heure de la prochaine assemblée
- 41 Période de questions
- 42 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

**25-400 - SÉANCE ORDINAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2025 -
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 29 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

4

25-401 - DÉROGATION MINEURE - 406, RUE DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT le droit de veto exercé par le maire lors de la séance du 29 septembre 2025 pour la résolution 25-362;

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-09-30 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une clôture présentant une hauteur de 2,50 mètres (8,20 pieds) au lieu de 1,80 mètre (6 pieds) aux motifs que :

- la réglementation municipale prévoit une hauteur maximale de clôture jugée adéquate pour assurer un équilibre entre la sécurité, l'esthétisme et l'harmonisation du milieu résidentiel;
- l'octroi de la dérogation mineure portera atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;
- les matériaux et la finition de la clôture ne s'harmonisent pas avec le caractère patrimonial de l'immeuble et de son environnement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

25-402 - DÉSIGNATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit désigner, pour la période qu'il détermine, un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE DÉSIGNER, à titre de maire suppléant, M. Luc Beauséjour pour la période débutant le 17 novembre 2025 et se terminant le 31 décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

6

25-403 - COMMISSIONS ET COMITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE - NOMINATIONS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu, en ce début de mandat, de procéder à la nomination des membres du conseil qui occuperont des fonctions dans les diverses commissions et les divers comités de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

QUE le maire soit d'office membre de toutes les commissions et tous les comités.

D'APPROUVER la composition des différentes commissions et des différents comités de la Ville de Joliette, tel que décrit au tableau joint à la présente résolution.

D'ABROGER les résolutions 24-304, 24-564, 25-018 et 25-192.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-404 - CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et unanimement résolu :

D'APPROUVER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2026, tel que décrit dans le tableau suivant :

Jour	Date	Heure
Lundi	26 janvier 2026	19 h
Lundi	23 février 2026	19 h
Lundi	30 mars 2026	19 h
Lundi	27 avril 2026	19 h
Lundi	25 mai 2026	19 h
Lundi	22 juin 2026	19 h
Lundi	13 juillet 2026	19 h
Lundi	24 août 2026	19 h
Lundi	21 septembre 2026	19 h
Lundi	19 octobre 2026	19 h
Lundi	16 novembre 2026	19 h
Lundi	14 décembre 2026	19 h

QUE les séances du conseil se tiennent à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 614, boulevard Manseau à Joliette.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

QUE l'assistant-greffier donne avis public des dates prévues ci-haut.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-405 - RÈGLEMENT 94-2010-27 - AMENDANT LE RÈGLEMENT 94-2010 - TARIFICATION POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-366, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 94-2010-27 amendant le Règlement 94-2010 relatif à la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

25-406 - RÈGLEMENT 151-2025-3- AMENDANT LE RÈGLEMENT 151-2025 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-367, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 151-2025-3 amendant le Règlement 151-2025 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette afin de mettre à jour les annexes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

10

**25-407 - RÈGLEMENT 201-2025 - TARIFICATION DES ACTIVITÉS
ET DES SERVICES EN LOISIR - ADOPTION**

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-368, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 29 septembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 201-2025 relatif à la tarification des activités et des services en loisir.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

**25-408 - RÉSOLUTION 25-364 - PROJET DE CONSTRUCTION D'UN
IMMEUBLE COMMERCIAL MIXTE SUR LE LOT 5 537 076 -
AMENDEMENT**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AMENDER la résolution 25-364 afin de remplacer, au 6^e paragraphe, la zone « C01-076 » par la zone « C03-039 ».

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

**25-409 - MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION - DÉVELOPPEMENT DU
LOISIR ET DU SPORT - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE 2025-
2026 - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Plan d'action pour valoriser la pratique d'activités physiques, sportives et récréatives au Québec 2022-2027, le ministère de l'Éducation octroie, pour l'année 2025-2026, à la Ville de Joliette, une aide financière d'un montant maximal de 14 736 \$, et ce, afin d'offrir la gratuité des cours de formation aquatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la convention d'aide financière à intervenir entre le Service national des sauveteurs inc. et la Ville de Joliette relativement au projet de gratuité des cours de formation aquatique.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

D'AUTORISER le maire à signer, pour et au nom de la Ville, ladite convention d'aide financière.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

25-410 - DÉPLACEMENT D'UNE ASSIETTE DE SERVITUDE - JAM-BEC INC. - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du notaire de JAM-BEC inc. pour le déplacement de l'assiette d'une servitude d'aqueduc et d'égout en faveur de la Ville sur le lot 5 956 343;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER le maire et l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, un acte de modification d'assiette de servitude concernant l'acte publié à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 21 460 379, entre la Ville et JAM-BEC inc., le tout conditionnellement à l'approbation par le service du Greffe et affaires juridiques et le service des Travaux publics et services techniques.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-411 - RENONCIATION À UN DROIT DE REPRISE D'UN IMMEUBLE

CONSIDÉRANT la vente du lot 3 438 036, situé sur la rue J.-A.-Roy;

CONSIDÉRANT QUE l'obligation de construire sur le lot voisin (5 392 824) la phase 1 d'une nouvelle bâtisse est remplie;

CONSIDÉRANT la vente projetée du lot 6 353 809;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette renonce à son droit de reprise de l'immeuble mentionné à l'acte publié à la circonscription foncière de Joliette sous le numéro 25 093 194.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

15

**SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES -
RENOUVELLEMENT DU BAIL AU 733, RUE RICHARD -
AUTORISATION**

Ce point est retiré.

16

**25-412 - COMITÉ RÉGIONAL POUR LA VALORISATION DE
L'ÉDUCATION - RENOUVELLEMENT ET DÉSIGNATION**

CONSIDÉRANT QUE le Comité régional pour la valorisation de l'éducation (CRÉVALE) a procédé à une révision de ses règlements généraux;

CONSIDÉRANT QUE la réussite éducative est importante pour la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER le renouvellement de l'adhésion à titre de membre au Comité régional pour la valorisation de l'éducation.

DE DÉSIGNER M. Mark Elkes à titre de conseiller délégué auprès du CRÉVALE pour l'année 2025-2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

**25-413 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 23 SEPTEMBRE AU
10 NOVEMBRE 2025 - APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 13 568 181,06 \$ pour la période du 23 septembre au 10 novembre 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 23 septembre au 10 novembre 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 23 septembre au 10 novembre 2025

a.	Liste des transferts électroniques :	7 918 121,91 \$
b.	Liste des chèques :	8 039 824,76 \$
c.	Liste des paiements effectués via Accès-D :	5 553 167,72 \$
Total :		21 511 114,39 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

25-414 - CONSTRUCTION ET MODIFICATION D'UNE PISTE CYCLABLE SUR LA RUE SAINT-PIERRE SUD - EXCAVATION JÉRÉMY FOREST INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 30 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de construction et de modification d'une piste cyclable sur la rue Saint-Pierre Sud tels que décrétés par la résolution 25-348 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Excavation Jérémie Forest inc. » la somme de 118 842,04 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-415 - REVÊTEMENT ASPHALTIQUE 2025 - GROUPE COLAS QUÉBEC INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 3 - ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par Mme Virginie Landreville, ingénieure, en date du 4 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 3, des travaux de revêtement asphaltique tels que décrétés par la résolution 25-268 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Groupe Colas Québec inc. » la somme de 231 039,99 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

**25-416 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE -
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2025**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 4 novembre 2025 et signée par Mme Sylvie Roberge, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025 (budget révisé en date du 03/11/2025), lesquelles prévoient des revenus de 2 145 950 \$, des dépenses de 4 788 337 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 642 387 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 264 239 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 25-381.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

**25-417 - GRILLE SALARIALE DES BRIGADIERS SCOLAIRES –
APPROBATION**

CONSIDÉRANT QUE le poste de brigadier scolaire contractuel joue un rôle essentiel dans la sécurité des enfants aux abords des écoles de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE depuis la mise en place du poste dans le cadre d'un projet pilote, la rémunération des brigadiers scolaires contractuels est demeurée à un taux fixe sans structure salariale progressive;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

CONSIDÉRANT QUE l'absence de grille salariale nuit à l'attraction et à la rétention du personnel et qu'il est souhaitable d'harmoniser la rémunération avec les pratiques internes et celles d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QUE la continuité du service aux abords des écoles nécessite la mise en place d'un bassin de brigadiers remplaçants sur appel, afin d'assurer une présence constante en cas d'absence d'un brigadier régulier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'APPROUVER la grille salariale pour les brigadiers scolaires contractuels, laquelle est annexée à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

**25-418 - PRODUITS CHIMIQUES 2026-2027 - REGROUPEMENT
D'ACHATS RIVE-NORD - ADJUDICATION DE CONTRATS**

CONSIDÉRANT la résolution 25-128 mandatant la Ville de Sainte-Thérèse afin de procéder, au nom du regroupement d'achats Rive-Nord, à un appel d'offres public pour l'ensemble des produits chimiques servant notamment au traitement de l'eau potable et requis pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par M. Martin Pelletier de la Ville de Sainte-Thérèse, recommandant les entreprises suivantes selon les produits demandés par la Ville de Joliette, soit :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

NO	FOURNISSEUR	PRODUIT	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	TOTAL AVANT TAXES
A2	Kemira Water Solutions Canada inc.	Sulfate d'aluminium	0,3550 \$ / kg	400 000 kg	142 000,00 \$
B1.5	SNF Canada Ltée	Polymère eau potable	5,5800 \$ / kg	2 000 kg	11 160,00 \$
C3.3	UBA inc.	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 7500L	0,4540 \$ / L	60 000 L	27 240,00 \$
C3.4	UBA inc.	Hypochlorite de sodium Unité de mesure : 10000L	0,4340 \$ / L	80 000 L	34 720,00 \$
E4	Produits chimiques Sodrox	Hydroxyde de sodium	1,0300 \$ / kg	60 000 kg	61 800,00 \$
F1.2	Brenntag Canada inc.	Chlore gazeux	6,08 \$ / kg	544 kg	3 307,52 \$
GRAND TOTAL AVANT TAXES					280 227,52 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres, les contrats pour la fourniture de produits chimiques pour la période du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 aux entreprises mentionnées précédemment, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de 280 227,52 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

25-419 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-014 - REMORQUAGE DE VÉHICULES - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des services de remorquages de véhicules, principalement lors des opérations de déneigement pour la période du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 14 octobre 2025, 11 h;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
9338-2463 Québec inc. Remorquage CA	37 500,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-014, le contrat pour des services de remorquage de véhicules pour la période du 15 novembre 2025 au 14 novembre 2026, à l'entreprise « **9338-2463 Québec inc. | Remorquage CA** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires de **125,00 \$**, pour un montant approximatif de **37 500,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

25-420 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-031 - FOURNITURE DE PRODUITS PÉTROLIERS 2026 - ADJUDICATION DE CONTRATS

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2026 a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 27 octobre 2025;

CARBURANT DIESEL COLORÉ DE TYPE A (50 000 LITRES)			
	ENTREPRISES	PRIX / LITRE	TOTAL
1	Énergies Sonic inc.	1,0650 \$	53 250,00 \$
2	Mazout G. Bélanger inc.	1,1130 \$	55 650,00 \$
3	Harnois Énergies inc.	1,1300 \$	56 500,00 \$

CARBURANT DIESEL CLAIR DE TYPE A (70 000 LITRES)			
	ENTREPRISES	PRIX / LITRE	TOTAL
1	Mazout G. Bélanger inc.	1,3150 \$	92 050,00 \$
2	Harnois Énergies inc.	1,3320 \$	93 240,00 \$
3	Énergies Sonic inc.	1,3470 \$	94 290,00 \$

CARBURANT DIESEL CLAIR DE TYPE B (90 000 LITRES)			
	ENTREPRISES	PRIX / LITRE	TOTAL
1	Mazout G. Bélanger inc.	1,2350 \$	111 150,00 \$
2	Harnois Énergies inc.	1,2520 \$	112 680,00 \$
3	Énergies Sonic inc.	1,2670 \$	114 030,00 \$



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

ESSENCE ORDINAIRE SANS PLOMB (100 000 LITRES)			
	ENTREPRISES	PRIX / LITRE	TOTAL
1	Harnois Énergies inc.	1,1040 \$	110 400,00 \$
2	Mazout G. Bélanger inc.	1,1065 \$	110 650,00 \$
3	Énergies Sonic inc.	1,1090 \$	110 900,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25031, le contrat pour la fourniture de produits pétroliers pour l'année 2026, aux entreprises suivantes, lesquelles ont déposé les plus basses soumissions conformes sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, soit :

1,0650 \$ / litre - Diesel coloré de type A : **Énergies Sonic inc.;**

1,3150 \$ / litre - Diesel clair de type A : **Mazout G. Bélanger inc.;**

1,2350 \$ / litre - Diesel clair de type B : **Mazout G. Bélanger inc.;**

1,1040 \$ / litre - Essence ordinaire sans plomb : **Harnois Énergies inc.**

Pour un montant total approximatif de **366 850,00 \$**, avant taxes (TPS et TVQ).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

25-421 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-035 - PIERRE CONCASSÉE 2026 - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule entreprise a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 30 octobre 2025, 11 h;

ENTREPRISE	PRIX AVANT TAXES
Les Carrières Joliette inc.	65 750,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-035, le contrat pour la fourniture de pierre concassée pour l'année 2026, à l'entreprise « **Les Carrières Joliette inc.** », laquelle a déposé la seule soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant de **65 750,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

25-422 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-057 - TRAVAUX DE RÉFECTION D'UN TERRAIN DE BASEBALL - SAINT-JEAN-BAPTISTE - RÉSILIATION ET ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres numéro AP25-057 relatif à des travaux de réfection d'un terrain de baseball dans le secteur Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT la résolution 25-344 adjugeant le contrat pour ledit appel d'offres à Terrassement Baril | 9230-8832 Québec inc.;

CONSIDÉRANT QUE le soumissionnaire ayant reçu le contrat est dans l'impossibilité de fournir le mélange indiqué aux points 5 et 7 de l'article 33 du cahier de charges;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

DE RÉSILIER, conformément à l'article 41 du cahier de charges, le contrat à l'entreprise Terrassement Baril | 9230-8832 Québec inc.

D'ADJUGER le contrat pour des travaux de réfection d'un terrain de baseball dans le secteur Saint-Jean-Baptiste à l'entreprise « **Lanco Aménagement inc.** » laquelle a déposé la deuxième plus basse soumission conforme, pour un montant de **79 400,00 \$**, avant taxes.

QUE le coût net, soit un montant de **83 370,00 \$**, soit financé par le fonds de roulement de la Ville de Joliette et remboursé en **trois** versements annuels égaux de **27 790,00 \$**, puisés à même le fonds général durant les **trois** prochaines années.

D'AMENDER la résolution 25-344 afin de retirer le dernier paragraphe.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

27

**25-423 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-061 - ACHAT D'UN CAMION
6 ROUES À CABINE SURÉLEVÉE AVEC FOURGON AMÉNAGÉ -
ANNULATION**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres AP25-061 pour la fourniture d'un camion 6 roues à cabine surélevée, incluant un fourgon aménagé pour le service des travaux publics et services techniques;

CONSIDÉRANT QU'à l'ouverture de la soumission les prix soumis dépassaient largement l'estimation prévue;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de Joliette d'annuler ledit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'ANNULER l'appel d'offres AP25-061.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

**25-424 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-069 - NUMÉRISATION
MASSIVE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET DE PLANS -
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des services de numérisation de masse de documents administratifs et de plans a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 20 octobre 2025;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	16390544 Canada inc. Clemento	25 705,00 \$	X	
2	Groupe Bivens inc.	28 664,05 \$		X
3	Société Évèrial Canada inc.	31 370,00 \$	X	
4	Imagenexx inc.	36 835,00 \$		X
5	Services informatiques Trigonix inc.	38 425,00 \$	X	
6	Les Entreprises Numeriz inc.	55 575,00 \$	X	
7	Service de gestion documentaire France Longpré inc.	82 426,50 \$	X	

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-069, le contrat pour des services de numérisation de masse de documents administratifs et de plans, à l'entreprise « **16390544 Canada inc. | Clemento** », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, suivant les quantités estimées, au montant approximatif de **25 705,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

**25-425 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-070 - ENTRETIEN MÉNAGER
DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des locaux administratifs des bâtiments municipaux a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE 15 soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 6 novembre 2025;

ENTREPRISES	PRIX MENSUEL AVANT TAXES				PRIX TOTAL AVANT TAXES	CONFORME	
	ITEM 1 (36 MOIS)	ITEM 2 (31 MOIS)	ITEM 3 (31 MOIS)	ITEM 4 (15 MOIS)		OUI	NON
1 Les Services de Nettoyage et les Ventes au détail Laimi-Jaik inc.	2 184,80 \$	2 184,80 \$	2 184,80 \$	4 369,60 \$	279 654,40 \$		X
2 Multiservices Express Ménage inc.	1 997,00 \$	2 592,00 \$	2 448,70 \$	4 323,00 \$	292 998,70 \$	X	
3 Claro Entretien inc.	2 806,48 \$	2 645,37 \$	2 495,37 \$	5 612,96 \$	344 590,62 \$		X
4 Ménavert inc	2 950,00 \$	2 950,00 \$	2 950,00 \$	4 800,00 \$	361 100,00 \$		X
5 RH Maikay inc.	3 131,78 \$	3 234,83 \$	2 992,90 \$	6 623,25 \$	405 152,46 \$		X
6 Les Entreprises Primsx inc.	3 218,11 \$	3 214,66 \$	3 230,36 \$	6 113,27 \$	407 346,63 \$	X	
7 Service d'Entretien Ménager Hannibal inc.	3 310,00 \$	3 310,00 \$	3 310,00 \$	6 685,00 \$	424 655,00 \$	X	
8 MTProclean Nettoyages	3 465,00 \$	3 960,00 \$	3 365,00 \$	4 865,00 \$	424 790,00 \$		X
9 Service Amiralbo inc.	3 599,81 \$	3 599,81 \$	3 599,81 \$	---	352 781,38 \$	X	
10 9529-7743 Québec inc. Services Nova	3 949,58 \$	2 828,77 \$	2 754,00 \$	5 858,00 \$	402 670,75 \$	X	
11 Groupe RTA inc.	4 442,00 \$	4 109,68 \$	3 287,74 \$	6 760,00 \$	482 820,02 \$		X



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

12	9/Onze inc.	4 911,00 4	4 911,00 \$	4 911,00 \$	5 911,00 \$	569 943,00 \$		X
13	Centre d'Excellence CEIFLI inc.	4 547,00 \$	7 450,00 \$	4 243,00 \$	8 062,00 \$	647 105,00 \$	X	
14	9420-4500 Québec inc. Rafa Ménage	7 495,56 \$	5 369,16 \$	7 495,56 \$	7 495,00 \$	781 071,48 \$	X	
15	Camer Canadian Business inc.	18 480,00 \$	18 480,00 \$	18 480,00 \$	30 800,00 \$	2 273 040,00 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-070, le contrat pour l'entretien ménager des locaux administratifs des bâtiments municipaux, au plus bas soumissionnaire conforme pour les items 1, 2, 3 et 4, soit à « **Multiservices Express Ménage inc.** », au montant de **292 998,70 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

25-426 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-072 - SERVICES PROFESSIONNELS - PROCUREUR - COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour des services professionnels d'une firme d'avocats pour agir à titre de procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, une seule a remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE ladite soumission a été reçue dans les délais, soit avant le 30 septembre 2025, 11 h;

ENTREPRISE	POINTAGE FINAL	PRIX AVEC TAXES
Cabinet Roy avocats inc.	11,42	116 412,19 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-072, le contrat pour des services professionnels d'une firme d'avocats pour agir à titre de procureur de la Cour municipale commune de la Ville de Joliette, pour une durée de 18 mois, soit du 1^{er} janvier 2026 au 30 juin 2027 inclusivement, au soumissionnaire ayant déposé la seule soumission conforme, soit à « **Cabinet Roy Avocats inc.** », au prix unitaire mensuel de **5 000 \$**, soit un montant total de **90 000 \$** avant taxes.

S'ajoute à cela, lorsqu'applicable, un taux horaire de 225 \$ / heure pour les dossiers qui seront portés en appel conformément au cahier de charges pour un total approximatif de 11 250 \$, avant taxes.

QUE l'avocat responsable du mandat et des services professionnels sera Me Hubert Girard.

QU'en cas d'impossibilité d'agir du Cabinet Roy Avocats inc., la procureure substitut sera Me Suzanne Dubé.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

25-427 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-073 - PROGRAMMATION DE CAMP DE JOUR - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la programmation de camp de jour régulier d'été et semaine de relâche hivernale avec programme d'accompagnement, camps thématiques, sorties et service de garde a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 4 novembre 2025;

	ENTREPRISES	POINTAGE FINAL	PRIX ANNUEL AVANT TAXES
1	L'air en Fête 9075-6719 Québec inc.	3,02	327 113,00 \$
2	Groupe Domisa inc.	2,45	329 967,40 \$
3	GVL Rive-Nord inc.	1,87	414 408,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-073, le contrat pour la programmation de camp de jour régulier d'été et semaine de relâche hivernale avec programme d'accompagnement, camps thématiques, sorties et service de garde pour une année (2026-2027) et possibilité de deux années supplémentaires renouvelable annuellement, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, sur la base des prix unitaires inscrits au formulaire de soumission, suivant les quantités estimées, soit à « **L'air en Fête | 9075-6719 Québec inc.** », au montant approximatif de **981 339,00 \$**, avant taxes, pour les trois années.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

32

25-428 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-074 - SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT DU PAVILLON GILLES-BEAUDRY - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie, comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau pour le réaménagement du 102, rue Fabre (Pavillon Gilles-Beaudry) a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE six soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 3 novembre 2025;

	ENTREPRISES	POINTAGE FINAL	PRIX AVANT TAXES
1	Hétu-Bellehumeur Architectes inc.	20,32	62 500,00 \$
2	ALK Architectes	14,86	87 485,00 \$
3	Riopel Dion St-Martin inc.	12,56	110 770,00 \$
4	Atelier SENS	10,49	129 133,00 \$
5	Éric Painchaud Architecte et Associés inc.	8,15	149 630,00 \$
6	Direktion 360 inc.	7,19	178 000,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-074, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'architecture et d'ingénierie (mécanique, électrique, etc.), comprenant la production de plans et devis ainsi que la surveillance chantier et bureau pour le réaménagement du 102, rue Fabre (Pavillon Gilles-Beaudry), au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « **Hétu-Bellehumeur Architectes inc.** », au montant de **62 500,00 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

25-429 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-075 - RÉFECTION DE L'ÉMISSAIRE PLUVIAL - RUE JACQUELINE-P.-LACHANCE - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour des travaux de remplacement et de prolongement de l'émissaire pluvial existant passant sous la rue Jacqueline-P.-Lachance a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE sept soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 17 novembre 2025;

ENTREPRISES		PRIX TOTAL AVANT TAXES
1	Généreux Construction inc.	666 195,50 \$
2	Excavation Jérémey Forest inc.	798 590,00 \$
3	Construction MOKA inc.	821 364,00 \$
4	Pavage JD inc.	896 034,75 \$
5	T.G.C. inc.	1 069 797,78 \$
6	Construction G-Nesis inc.	1 077 184,00 \$
7	Alide Bergeron & Fils Ltée	1 174 295,00 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-075, le contrat pour des travaux de remplacement et de prolongement de l'émissaire pluvial existant passant sous la rue Jacqueline-P.-Lachance suivant des affaissements de terrain, au plus bas soumissionnaire conforme, soit à « **Généreux Construction inc.** », au montant de **666 195,50 \$**, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

34

25-430 - COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE - DÉSIGNATION D'UN PROCUREUR SUBSTITUT - DEMANDES AU DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la ministre de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales et la Ville de Joliette pour la poursuite de certaines infractions pénales devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette;

CONSIDÉRANT l'adjudication du contrat de services professionnels d'un procureur pour la Cour municipale commune de la Ville de Joliette lors de la séance du 17 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par la conseillère Danielle Landreville et résolu :

DE DEMANDER au Directeur des poursuites criminelles et pénales de désigner Me Suzanne Dubé comme procureure substitut pour agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

DE DEMANDER au Directeur des poursuites criminelles et pénales de révoquer les autorisations de Me Pierre-Édouard Asselin et de Me Denis Beaupré d'agir en son nom devant la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

25-431 - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - AJUSTEMENT DE LA PROGRAMMATION DE FEUX DE CIRCULATION

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation prévue de la circulation, causée par les nouveaux développements résidentiels, aura un impact considérable sur les files d'attente et les délais à l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud et de la route 158;

CONSIDÉRANT QUE la circulation est déjà difficile près de la route 158 et que l'ajout des flux générés par la nouvelle école et les résidences aggraveront considérablement la situation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-11-2025

DE DEMANDER au ministère des Transports et de la Mobilité durable un ajustement de la programmation du feu de circulation à l'intersection de la rue Saint-Pierre Sud et de la route 158, incluant l'intégration de systèmes d'intelligence artificielle pour une gestion adaptative et en temps réel des feux.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

36

**25-432 - PROGRAMME CIRCONFLEXE - LOISIR ET SPORT
LANAUDIÈRE - DÉPÔT DE CANDIDATURE - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT le projet d'accès gratuit aux équipements « Circonflexe » relativement à la création d'un comptoir de prêt d'équipement de sport ou de plein air, sur une période déterminée;

CONSIDÉRANT QUE ledit projet permettrait de répondre à un besoin des citoyennes et des citoyens de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'AUTORISER la directrice du service des Loisirs et de la culture à déposer une demande de candidature pour le programme Circonflexe, présenté par Loisir et Sport Lanaudière, pour la mise en place d'un comptoir de prêt d'équipement sportif et de plein air à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

37

**25-433 - ACTIVITÉS DE FINANCEMENT D'ORGANISMES -
REPRÉSENTATIONS DIVERSES**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Danielle Landreville, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'AUTORISER la trésorière à verser une aide financière à l'organisme suivant :

- Opération Nez Rouge : 450 \$.

D'AUTORISER les membres du conseil qui le désirent à représenter la Ville de Joliette lors des activités de financements des organismes suivants et d'autoriser la trésorière à procéder à l'achat et au paiement de billets à cette fin :

- Grand Prix Desjardins de la culture - 18 septembre - 1 billet et remboursement de 104 km;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

- Maison Parent-Aise - 35e anniversaire - 6 novembre 2025 – 1 billet.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

DIVERS

38.1

25-434 - COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE JOLIETTE – ŒUVRE D'ART PUBLIC - AUTORISATION

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures pour la création d'une œuvre d'art devant l'édifice Michèle-Pauzé, situé au 15-19, rue Saint-Charles-Borromée Sud;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la directrice générale à signer le contrat à intervenir entre la Ville de Joliette et Milutin Gubash, pour la réalisation et l'installation de l'œuvre d'art qui sera située devant l'édifice Michèle-Pauzé, situé au 15-19, rue Saint-Charles-Borromée Sud, qui abrite la Cour municipale commune de la Ville de Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

25-435 - DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 17 novembre 2025;
- Certificat de l'assistant-greffier relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le Règlement 216-1, lequel fait état d'aucune signature ou d'aucun avis reçu;
- Procès-verbal de correction - Résolutions 25-365 et 25-371;
- Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois de septembre 2025;
- Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois d'octobre 2025;
- Liste des personnes engagées du 24 septembre au 12 novembre 2025, conformément au Règlement 172-2022;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

17-11-2025

- Liste des personnes ayant obtenu leur permanence du 24 septembre au 12 novembre 2025, conformément au Règlement 172-2022;
- Rapport comparatif des revenus et des dépenses au 30 septembre 2025;
- Rapport des revenus et des dépenses estimatifs de l'année 2025;
- Déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil.

40

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 15 décembre 2025, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

41

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

42

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 19 h 55.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

**2^e SÉANCE
CONSEIL 2025-2029**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 à 18 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Marc Landry, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Mark Elkes, conseiller

Est absente : Mme Danielle Landreville, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-436 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

- 3 Programme triennal d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028 - Adoption
- 4 Date et heure de la prochaine assemblée
- 5 Période de questions



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

6 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

25-437 - PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Marc Landry et unanimement résolu :

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028, au montant de 87 505 000 \$ selon le document annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Le conseiller Richard Leduc demande le vote :

ONT VOTÉ POUR :	A VOTÉ CONTRE :	EST ABSENTE :
M. Luc Beauséjour Mme Claudia Bertinotti M. Michael Lafortune M. Marc Landry M. Patrick Lasalle M. Mark Elkes	M. Richard Leduc	Mme Danielle Landreville

Monsieur le maire s'abstient de voter.

Adoptée à la majorité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra aujourd'hui à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation

15-12-2025

6



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 07.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

**3^e SÉANCE
CONSEIL 2025-2029**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 à 18 h 15 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents :

M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Marc Landry, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Mark Elkes, conseiller

Est absente :

Mme Danielle Landreville, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-438 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

- 3 Adoption du budget pour l'année 2026
- 4 Date et heure de la prochaine assemblée
- 5 Période de questions



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

6 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

25-439 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Marc Landry et unanimement résolu :

QU'un montant de 150 000 \$ provenant du surplus libre au 31 décembre 2024 soit affecté aux activités financières pour l'année 2026.

D'ADOPTER le budget pour l'année 2026 tel que plus amplement décrit dans le document intitulé « Prévisions budgétaires 2026 » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

DE PUBLIER le budget 2026 conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra aujourd'hui à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

5

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

6

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 18 h 30.

PIERRE-LUC BELLEROSE,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

**4^e SÉANCE
CONSEIL 2025-2029**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil tenue le 15 décembre 2025 à 19 h à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Michael Lafortune, conseiller
M. Richard Leduc, conseiller
M. Marc Landry, conseiller
M. Patrick Lasalle, conseiller
M. Mark Elkes, conseiller

Est absente : Mme Danielle Landreville, conseillère

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-440 – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points 41.1 et 41.2, lequel se lit comme suit :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Séance ordinaire du 17 novembre 2025 - Approbation du procès-verbal

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- 4 Dérogation mineure - 1655, boulevard de la base-de-Roc
- 5 Dérogation mineure - 1591, boulevard de la Firestone



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

- 6 Dérogation mineure - Lots 3 328 185 et 6 291 140 - Boulevard Dollard
- 7 Plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 8 Bâtiments patrimoniaux cités
- 9 Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains - Demande d'aide financière - Projet de construction d'une piste cyclable - Rue Beaudry Nord

ADMINISTRATION

- 10 Règlement 67-2025 - Rejet dans les réseaux d'égout domestique et unitaire - Avis de motion et dépôt de projet
- 11 Règlement 120-2025 - Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026 - Avis de motion et dépôt du projet
- 12 Règlement 151-2026 - Signalisation sur le territoire de la ville de Joliette - Avis de motion et dépôt du projet
- 13 Règlement 202-2025 - Autorisant le paiement des droits de mutation et des droits supplétifs par versement - Avis de motion et dépôt du projet
- 14 Convention collective entre la Ville de Joliette et le Syndicat canadien de la fonction publique - Section locale 5303 (cols blancs) - Autorisation
- 15 Entente forfaitaire - Ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé - Renouvellement
- 16 Assurance générale - Fonds d'assurance des municipalités du Québec - Renouvellement 2026 - Autorisation
- 17 Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière - Entente de partenariat - Autorisation
- 18 Ententes intermunicipales de protection incendie - Résiliation
- 19 Centre de services scolaire des Samares - Planification des besoins d'espace
- 20 Commission municipale du Québec - Exemption de taxes foncières - Fondation Au coeur de l'il pour La lueur du phare de Lanaudière
- 21 Commission municipale du Québec - Exemption de taxes foncières - Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (S.S.J.B.) inc.
- 22 Liste des comptes à payer du 11 novembre au 8 décembre 2025 - Approbation
- 23 Liste des mauvaises créances - Comptes divers - Approbation
- 24 Liste des mauvaises créances - Hydro-Joliette - Approbation
- 25 Liste des mauvaises créances - Comptes divers Loisirs - Approbation
- 26 Affectation de surplus - Engagements de l'année 2025
- 27 Terrain synthétique Thérèse-Martin - Autorisation et mode de financement
- 28 Réaménagement de l'Édifice Michèle-Pauzé en cour municipale - Travaux supplémentaires - Approbation



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

- 29 Réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières 2025 - Trottoir Joliette inc. - Certificat de paiement numéro 1 - Acceptation définitive
- 30 Réfection de la façade latérale gauche du 431, rue Saint-Viateur - Gestion BGC inc. - Certificat de paiement numéro 1 - Acceptation définitive
- 31 Réfection des infrastructures municipales de la rue Dugas - Généreux Construction inc. - Certificat de paiement numéro 7 - Acceptation provisoire
- 32 Contrat d'assurances collectives - Achat regroupé - Solution UMQ - Autorisation
- 33 Office municipal d'habitation de Joliette - Prévisions budgétaires révisées 2025
- 34 M. Guillaume Ladouceur - Permanence - Contremaître voirie - Travaux publics et services techniques

GREFFE (APPROVISIONNEMENT)

- 35 Regroupement d'achats municipal 2025-RG-195 - Acquisition d'habits de combat - Adjudication de contrat
- 36 Soumission numéro AP25-063 - Services professionnels - Plan de protection du territoire face aux inondations urbaines - Adjudication de contrat
- 37 Soumission numéro AP25-071 - Fleurs annuelles 2026 - Adjudication de contrat

TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES TECHNIQUES

- 38 Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Permis de voirie et entente d'entretien - Autorisation

LOISIRS ET CULTURE

- 39 Fêtes O'Parc 2026 - Utilisation de l'espace public - Aide financière - Autorisation
- 40 Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière - Camps de jour - Autorisation
- 41 Divers
- 41.1 Carte de crédit attribuée au maire - Annulation
- 41.2 Plan d'implantation et d'intégration architecturale - Plateau Boréal - Lots 4 474 732, 4 474 733, 4 474 736 et 4 474 737 - Rue Roland-Gauvreau
- 42 Dépôt de rapports
- 43 Date et heure de la prochaine assemblée
- 44 Période de questions
- 45 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

3

**25-441 - SÉANCE ORDINAIRE DU 17 NOVEMBRE 2025 -
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025 a été remise à chacun des membres du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et que de ce fait l'assistant-greffier est dispensé d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Mark Elkes et résolu :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 novembre 2025.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

**25-442 - DÉROGATION MINEURE - 1655, BOULEVARD DE LA
BASE-DE-ROC**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-11-31 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'ACCORDER une dérogation mineure à l'immeuble situé au 1655, boulevard de la Base-de-Roc, afin de permettre l'installation de trois enseignes détachées présentant une superficie d'affichage de 62,64 mètres carrés (674,25 pieds carrés) au lieu d'une seule enseigne détachée présentant une superficie maximale de 8 mètres carrés (86,11 pieds carrés), le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation DM-2025-11-31 du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

5

**25-443 - DÉROGATION MINEURE - 1591, BOULEVARD DE LA
FIRESTONE**

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-11-32 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure visant à permettre l'installation d'une seconde enseigne sur la façade latérale ainsi que d'une enseigne murale présentant une superficie de 1,70 mètre carré (18,30 pieds carrés) au lieu de 0,87 mètre carré (9,36 pieds carrés) aux motifs qu'elle contrevient aux objectifs du règlement et qu'elle pourrait compromettre l'harmonisation visuelle recherchée dans le secteur.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

6

25-444 – DÉROGATION MINEURE - LOTS 3 328 185 ET 6 291 140 - BOULEVARD DOLLARD

CONSIDÉRANT la recommandation DM-2025-11-33 du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'avis public de la présente demande a été publié conformément à la loi;

CONSIDÉRANT QUE tout intéressé a eu l'opportunité de se faire entendre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ACCORDER les demandes de dérogation mineures à l'immeuble situé sur les lots 3 328 185 et 6 291 140, donnant sur le boulevard Dollard, afin de permettre la construction d'un immeuble comportant 268 logements, soit :

- Réduire la largeur de l'allée de circulation à double sens à 6 mètres (19,68 pieds) au lieu de 6,70 mètres (21,98 pieds);
- Permettre l'aménagement d'un espace de stationnement sur la ligne de propriété alors qu'une marge minimale gazonnée d'un mètre (3,28 pieds) est exigée par la réglementation;
- Augmenter le pourcentage d'inclinaison de la rampe d'accès au stationnement intérieur à 20 % au lieu de 10 %;
- Réduire le nombre de cases de stationnement à 319 cases, alors que la réglementation d'urbanisme exige un minimum de 335 cases de stationnement;
- Permettre l'aménagement d'aire de chargement en cour latérale, alors que la réglementation exige ce type d'aménagement en cour arrière;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

- Permettre l'installation d'un escalier ouvert en cour arrière, alors que la réglementation ne permet que des escaliers intégrés au bâtiment;
- Permettre l'implantation d'une piscine sur le toit de l'immeuble, alors que la réglementation d'urbanisme exige une marge minimale de deux mètres (6,56 pieds) entre l'immeuble et la piscine.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

7

25-445 - PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

Monsieur Michael Lafortune se retire des débats et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT les demandes présentées par divers requérants dans le cadre du Règlement 35 2002 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER les plans dont la liste est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, à savoir :

1 PIIA-2025-11-86 - M. Yvan Lafortune - 578 à 580, rue De Lanaudière

D'accepter la demande soumise par M. Yvan Lafortune, afin de régulariser des travaux de rénovation extérieure à l'immeuble situé aux 578 à 580, rue De Lanaudière, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-86 du comité consultatif d'urbanisme.

2 PIIA-2025-11-87 - M. Ghislain Holmes - Le paradis du smoothie - 413, boulevard Manseau

D'accepter la demande soumise par M. Ghislain Holmes et illustrée par Enseignes Amtech Signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne projetante à l'immeuble situé au 413, boulevard Manseau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-87 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

- 3 PIIA-2025-11-88 – Mme Diane Lachance - ACD St-Amour de Lanaudière inc. - 132, rue Saint-Charles-Borromée Sud**
D'accepter la demande soumise et illustrée par Mme Diane Lachance, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes sur auvent et d'une enseigne sur vitrage à l'immeuble situé au 132, rue Saint-Charles-Borromée Sud, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-88 du comité consultatif d'urbanisme.
- 4 PIIA-2025-11-90 – Mme Marylou Baril - 133 à 135, rue Saint-Paul**
D'accepter la demande soumise par Mme Marylou Baril et illustrée par Marianne Drainville, architecte, afin d'autoriser l'agrandissement d'un bâtiment commercial mixte situé aux 133 à 135, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-90 du comité consultatif d'urbanisme.
- 5 PIIA-2025-11-91 - M. Simon Bédard - 155 à 161, rue Saint-Paul**
D'accepter la demande soumise par M. Simon Bédard et illustrée par Guillaume Lévesque, architecte, afin d'autoriser la réfection d'une section de la façade principale de l'immeuble situé aux 155 à 161, rue Saint-Paul, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-91 du comité consultatif d'urbanisme.
- 6 PIIA-2025-11-92 - M. Éric Tellier - Satelcom - 371, rue Saint-Viateur**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Éric Tellier, afin d'autoriser l'installation d'une génératrice en cour arrière à l'immeuble situé au 371, rue Saint-Viateur, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-92 du comité consultatif d'urbanisme.
- 7 PIIA-2025-11-94 - M. Josephe Velasco - Enseignes Média Modul signs - 10, rue Papineau**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Joseph Velasco, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales et le remplacement des facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 10, rue Papineau.
- 8 PIIA-2025-11-95 - M. Styven Parekh - M. Lube - 67, rue Bordeleau**
D'accepter la demande soumise par M. Styven Parekh et illustrée par International Neon, afin d'autoriser des travaux de rénovation extérieure, l'installation de deux enseignes murales et le remplacement des facettes d'une enseigne sur poteau existante à l'immeuble situé au 67, rue Bordeleau, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-95 du comité consultatif d'urbanisme.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

- 9 PIIA-2025-11-96 - M. Paul Bernard - 9384-9867 Québec inc. - Lots 3 328 185 et 6 291 140 - Boulevard Dollard**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Paul Bernard, afin d'autoriser la construction d'un immeuble multifamilial comportant 268 logements sur les lots 3 328 185 et 6 291 140 situés sur le boulevard Dollard, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-96 du comité consultatif d'urbanisme.
- 10 PIIA-2025-11-97 - M. Chafik Lyazghi - Posimage - 957, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Chafik Lyazghi, afin d'autoriser l'installation de deux enseignes murales à l'immeuble situé au 957, boulevard de la Firestone.
- 11 PIIA-2025-11-98 - M. Guillaume Daigneault - Beauward Immobilier inc. - 1075, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Guillaume Daigneault, afin d'autoriser la réfection d'une section de la façade d'un immeuble commercial situé au 1075, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-98 du comité consultatif d'urbanisme.
- 12 PIIA-2025-11-99 - M. Lou Juneau - Beauward Immobilier inc. - 1333, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Lou Juneau et illustrée par TLA architectes, afin de permettre des travaux de démolition partielle de la façade, l'agrandissement du bâtiment commercial ainsi que la réfection complète des élévations extérieures à l'immeuble situé au 1333, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-99 du comité consultatif d'urbanisme.
- 13 PIIA-2025-11-100 - M. Corentin Leclerq - Groupe BC2 - 1475, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Corentin Leclerq, afin d'autoriser la modification d'enseignes murales existantes à l'immeuble situé au 1475, boulevard de la Firestone.
- 14 PIIA-2025-11-101 - M. Eric Landenheim - Kickstart Signs & Display - 1531, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise par M. Eric Landenheim et illustrée par Atlas et Amtech signature, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne murale et d'une facette d'une enseigne sur poteau à l'immeuble situé au 1531, boulevard de la Firestone.



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

- 15 PIIA-2025-11-102 - M. André Lépine - 1591, boulevard de la Firestone**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. André Lépine, afin d'autoriser l'installation d'enseignes murales et de plusieurs enseignes directionnelles et l'installation d'une remise à l'immeuble situé au 1591, boulevard de la Firestone, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-102 du comité consultatif d'urbanisme.
- 16 PIIA-2025-11-103 - M. Bruno Guité - Gestion BGC - 1565, rue Ernest-Harnois**
D'accepter la demande soumise par M. Bruno Guité et illustrée par Les Enseignes Professionnelles, afin d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau et d'une clôture afin de créer une aire d'entreposage à l'immeuble situé au 1565, rue Ernest-Harnois, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-103 du comité consultatif d'urbanisme.
- 17 PIIA-2025-11-104 - Suite de dossier - M. Tristan Beauchamp - Club sportif 7-77 - 945, rue Nicoletti**
D'accepter la version « gris urbain » soumise et illustrée par M. Tristan Beauchamp, afin d'autoriser le remplacement du revêtement extérieur et l'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 945, rue Nicoletti, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-104 du comité consultatif d'urbanisme.
- 18 PIIA-2025-11-106 - M. Alain Lebeau - Construction Alain Lebeau et associés inc. - 1606 à 1610, rue de la Sœur-Joseph-Émilien**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Alain Lebeau, afin de permettre la construction d'un garage détaché à l'immeuble situé aux 1606 à 1610, rue de la Sœur-Joseph-Émilien, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-106 du comité consultatif d'urbanisme.
- 19 PIIA-2025-11-107 - M. Alain Lebeau - Construction Alain Lebeau et associés inc. - 1612 à 1616, rue de la Sœur-Joseph-Émilien**
D'accepter la demande soumise et illustrée par M. Alain Lebeau, afin de permettre la construction d'un garage détaché à l'immeuble situé aux 1612 à 1616, rue de la Sœur-Joseph-Émilien, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation PIIA-2025-11-107 du comité consultatif d'urbanisme.

DE REFUSER, pour les motifs ci-après exposés, le plan suivant :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

1 PIIA-2025-11-89 – Mme Nadia Painchaud - Cartouches Lanaudière - 57, rue Saint-Charles-Borromée Nord

Le projet d'installation d'enseignes sur vitrage à l'immeuble situé au 57, rue Saint-Charles-Borromée Nord, est refusé, notamment parce que :

- Le centre-ville requiert une qualité supérieure de bâtiments en raison de son caractère patrimonial et de sa situation stratégique;
- Le genre de pellicule proposée est peu esthétique et que des aménagements peuvent être réalisés à l'intérieur du commerce afin de palier à la problématique d'ensoleillement.

2 PIIA-2025-11-93 - M. Jean-François Roy - Photo J - 64, rue Baby

Le projet d'installation d'une enseigne murale à l'immeuble situé au 64, rue Baby, est refusé, notamment parce que :

- Les enseignes présentes sur un même bâtiment doivent s'harmoniser tant au niveau du format du message que de la forme et de la couleur;
- L'enseigne serait plus esthétique s'il y avait uniquement le lettrage apposé sur le mur de brique.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

8

25-446 - BÂTIMENTS PATRIMONIAUX CITÉS

CONSIDÉRANT les demandes présentées dans le cadre du Règlement 136-2016 sur la citation des biens patrimoniaux;

CONSIDÉRANT les recommandations du conseil local du patrimoine concernant lesdites demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER la demande touchant les bâtiments et constructions accessoires sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1 BCA-2025-11-01 – Mme Chantal Cardin - Centre de la petite enfance La Cabotine - 20, rue Saint-Charles-Borromée Sud

D'accepter la demande soumise par Mme Chantal Cardin et illustrée par Amélie Ricard, afin d'autoriser l'implantation d'une rampe d'accès en cour avant, le tout selon les conditions apparaissant à la recommandation BCA-2025-11-01 du conseil local du patrimoine.



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

D'APPROUVER la demande de rénovation ou restauration sur un immeuble patrimonial cité, à savoir :

1 RRBP-2025-11-06 – Mme Nathalie Laramée - École Les Mélèzes - 393, rue De Lanaudière

D'accepter la demande soumise par Mme Nathalie Laramée et illustrée par Louis Brillant, afin d'autoriser des travaux de peinture sur les portes de bois existantes et le remplacement de portes désuètes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

9

25-447 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS ACTIFS DANS LES PÉRIMÈTRES URBAINS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE PISTE CYCLABLE - RUE BEAUDRY NORD

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) vise à accroître la part modale des déplacements actifs en milieu urbain et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) associées aux déplacements des personnes;

CONSIDÉRANT QUE le projet mentionné précédemment, et déposé relativement à ce programme, est estimé à 239 525 \$ toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 119 762,50 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer sa contribution financière au projet et autoriser un de ses représentants à signer cette demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Mark Elkes et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Joliette autorise la présentation d'une demande d'aide financière; confirme avoir lu et compris les modalités d'application du programme; confirme son engagement à faire réaliser le projet admissible selon les modalités en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée; certifie que le directeur adjoint du service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire est dûment autorisé à signer tout document ou entente incluant la convention d'aide financière, si applicable, à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Le conseiller Luc Beauséjour demande le vote :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

ONT VOTÉ POUR :	ONT VOTÉ CONTRE :	EST ABSENTE :
Mme Claudia Bertinotti	M. Luc Beauséjour	Mme Danielle Landreville
M. Michael Lafortune	M. Richard Leduc	
M. Mark Elkes	M. Marc Landry	
	M. Patrick Lasalle	
	M. Pierre-Luc Bellerose	

Rejetée à la majorité des membres du conseil

10

25-448 - RÈGLEMENT 67-2025 - REJET DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT DOMESTIQUE ET UNITAIRE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET

Le conseiller Marc Landry donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 67-2025 relatif aux rejets dans les réseaux d'égouts de la Ville de Joliette.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

11

25-449 - RÈGLEMENT 120-2025 - POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026 - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 120-2025 relatif à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Marc Landry et unanimement résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

12

25-450 - RÈGLEMENT 151-2026 - SIGNALISATION SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE JOLIETTE - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Richard Leduc donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 151-2026 relatif à la signalisation sur le territoire de la ville de Joliette.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

13

25-451 - RÈGLEMENT 202-2025 - AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION ET DES DROITS SUPPLÉTIFS PAR VERSEMENT - AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET

Le conseiller Luc Beauséjour donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera adopté le Règlement 202-2025 autorisant le paiement des droits de mutation et des droits supplétifs par versements.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et unanimement résolu :

DE DÉPOSER le projet dudit Règlement, lequel est disponible pour consultation.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

14

25-452 - CONVENTION COLLECTIVE ENTRE LA VILLE DE JOLIETTE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 5303 (COLS BLANCS) - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés(es) cols blancs de la Ville de Joliette est échue depuis le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT les négociations entre la Ville de Joliette et les représentants du Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 5303 (cols blancs);



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

CONSIDÉRANT QU'une entente de principe est intervenue;

CONSIDÉRANT QUE le projet de convention a été accepté à 97,8 % lors de l'assemblée spéciale du Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 5303 tenue le 24 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'APPROUVER selon ses forme et teneur la convention collective 2024-2028 à intervenir entre la Ville de Joliette et le Syndicat canadien de la fonction publique - section locale 5303 (cols blancs).

D'AUTORISER le maire et l'assistant-greffier à signer ladite convention collective, de même que tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

15

25-453 - ENTENTE FORFAITAIRE - RESSOURCES JURIDIQUES DU CABINET BÉLANGER SAUVÉ - RENOUELEMENT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette souhaite maintenir l'entente de services forfaitaire qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

CONSIDÉRANT QUE le cabinet Bélanger Sauvé a fait parvenir une proposition, datée du 11 novembre 2025, valide pour toute l'année 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition fait état des services juridiques, mis à la disposition de la Ville de Joliette moyennant une charge forfaitaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

QUE la Ville de Joliette retienne la proposition du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour des services juridiques, relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel ci-jointe, pour un montant de 500,00 \$ par mois, et ce, pour toute l'année 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

16

25-454 - ASSURANCE GÉNÉRALE - FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - RENOUELEMENT 2026 - AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE les polices d'assurance générale et complémentaire avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec viendront à échéance le 31 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* permet d'octroyer le contrat sans appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette renouvelle les polices d'assurance générale et complémentaire avec le Fonds d'assurance des municipalités du Québec pour l'année 2026.

D'AUTORISER la greffière et/ou l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

D'AUTORISER la trésorière à payer à FQM Assurances inc. la prime totale pour la police d'assurance générale au montant de 405 830,00 \$ et la prime totale de l'assurance automobile de 56 566,00 \$, la prime totale de l'assurance accident des dirigeants de 1 263,50 \$ et la prime totale de l'assurance accident des bénévoles de 200,00 \$, le tout plus la taxe applicable de 9 %.

D'AUTORISER la trésorière à payer les sommes requises pour les avenants émis au courant de l'année le cas échéant.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

17

25-455 - CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE - ENTENTE DE PARTENARIAT - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la possibilité pour la Ville de Joliette d'offrir une visibilité à la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière, sur des infrastructures sportives;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit de la visibilité sur deux infrastructures sportives, en échange d'une somme de 25 000 \$ par année, pour un total de 100 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

D'AUTORISER le maire et l'assistant-greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Joliette, l'entente de partenariat à intervenir avec la Caisse Desjardins de Joliette et du Centre de Lanaudière, pour les années 2026 à 2029.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

18

25-456 - ENTENTES INTERMUNICIPALES DE PROTECTION INCENDIE - RÉSILIATION

CONSIDÉRANT les ententes intermunicipales pour la protection incendie entre la Ville de Joliette et les municipalités de Saint-Jacques et de Sainte-Julienne;

CONSIDÉRANT l'article 13 desdites ententes stipulant que l'une des parties doit aviser l'autre, au moins six mois avant l'expiration du renouvellement, de son intention d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE lesdites municipalités ont mis fin à leur propre service municipal de protection incendie et ont joint le Service de sécurité incendie de la MRC de Montcalm;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

DE RÉSILIER les ententes intermunicipales pour la protection incendie avec les municipalités de Saint-Jacques et de Sainte-Julienne.

D'AVISER officiellement, conformément à l'article 13, lesdites municipalités.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

19

25-457 - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES SAMARES - PLANIFICATION DES BESOINS D'ESPACE

CONSIDÉRANT la correspondance datée du 18 novembre dernier reçue du Centre de services scolaire des Samares relativement à la planification des besoins d'espace 2026-2031;

CONSIDÉRANT les prévisions faites à la planification des besoins d'espaces relativement au territoire d'analyse 842S04;

CONSIDÉRANT QUE le territoire de la ville de Joliette compte déjà trois écoles secondaires publiques;

CONSIDÉRANT QUE la hausse de la clientèle des écoles secondaires provient davantage des villes et municipalités voisines que de l'accroissement démographique de la ville de Joliette;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

DE REFUSER, conformément à l'article 272.7 de la *Loi sur l'instruction publique*, la planification des besoins d'espace du Centre de services scolaire des Samares, telle que présentée en annexe de leur correspondance.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

20

25-458 - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - FONDATION AU COEUR DE L'IL POUR LA LUEUR DU PHARE DE LANAUDIÈRE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette lors de la révision périodique aux fins de l'exemption des taxes foncières de l'organisme la Fondation Au cœur de l'il pour l'organisme La lueur du phare de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'une telle reconnaissance a été acceptée le 13 juillet 2016 en faveur de la Fondation au cœur de l'il;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

QUE la Ville de Joliette informe la Commission municipale du Québec qu'elle s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de confirmation de la reconnaissance aux fins d'exemption de toutes taxes foncières formulée par la Fondation Au cœur de l'il pour l'organisme La lueur du phare de Lanaudière visant l'immeuble situé au 676, boulevard Manseau à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

21

25-459 - COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - EXEMPTION DE TAXES FONCIÈRES - SOCIÉTÉ NATIONALE DES QUÉBÉCOISES ET QUÉBÉCOIS DE LANAUDIÈRE (S.S.J.B.) INC.

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec doit consulter la Ville de Joliette dans le cadre d'une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes;

CONSIDÉRANT QU'une telle demande a été formulée par la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (S.S.J.B.) inc.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

D'INFORMER la Commission municipale du Québec que la Ville de Joliette s'en remet à la discrétion de cette dernière concernant la demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes formulée par la Société nationale des Québécoises et Québécois de Lanaudière (S.S.J.B.) inc. visant l'immeuble situé aux 602 à 606, rue De Lanaudière à Joliette.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

22

25-460 - LISTE DES COMPTES À PAYER DU 11 NOVEMBRE AU 8 DÉCEMBRE 2025 - APPROBATION

CONSIDÉRANT QUE la trésorière de la Ville de Joliette a déposé et remis à chacun des membres du conseil la liste détaillant les dépenses autorisées par délégation du conseil en vertu du Règlement 172-2022 au montant de 6 180 163,69 \$ pour la période du 11 novembre au 8 décembre 2025 et la liste des comptes à payer pour la même période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER la liste des comptes à payer pour la période s'étendant du 11 novembre au 8 décembre 2025 et d'autoriser la trésorière à payer pour et au nom de la Ville de Joliette les comptes inscrits au rapport annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Liste des dépenses autorisées par délégation et des comptes à payer pour la période du 11 novembre au 8 décembre 2025

a. Liste des transferts électroniques :	4 006 817,61 \$
b. Liste des chèques :	3 833 601,06 \$
c. Liste des paiements effectués via Accès-D :	2 655 670,36 \$
Total	10 496 089,03 \$

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

23

25-461 - LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES - COMPTES DIVERS - APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 1 832,97 \$, dont 1 605,15 \$ représente l'annulation d'intérêts et 227,82 \$ des mauvaises créances.

D'AUTORISER la trésorière à radier les mauvaises créances et à annuler les intérêts.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

24

25-462 - LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES - HYDRO-JOLIETTE - APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances d'Hydro-Joliette pour la période s'étendant du 1^{er} mai au 30 novembre 2025, lesquelles créances totalisent 165 985,65 \$, dont 516,34 \$ représente l'annulation de soldes non significatifs et 165 469,31 \$ des créances irrécouvrables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

25

25-463 - LISTE DES MAUVAISES CRÉANCES - COMPTES DIVERS LOISIRS - APPROBATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'APPROUVER la liste des mauvaises créances de divers comptes à recevoir, telle que déposée, lesquelles créances totalisent 859,24 \$, représentant des mauvaises créances.

D'AUTORISER la trésorière à radier les mauvaises créances.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

26

25-464 - AFFECTATION DE SURPLUS - ENGAGEMENTS DE L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT QUE certains engagements financiers ont été contractés en 2025, mais que les biens et services n'ont pu être livrés avant la fin de l'exercice en cours;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'affecter une partie des surplus de l'exercice en cours afin de défrayer en 2026 les dépenses afférentes à ces engagements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

DE CONFIRMER les affectations énumérées au tableau joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles totalisent la somme de 559 549 \$:

No de résolution de commande ou d'engagement	Descriptions	Montants	
PAU 02-2024	Demandes dans le programme d'accessibilité universelle	10 000 \$	
PAU 01-2025		10 000 \$	
PRQ II 05-2023	Demandes dans le cadre du programme Réno-Québec	51 000 \$	
PRQ II 06-2023		65 000 \$	
PRQ II 07-2023		14 900 \$	
PRQ II 2 01-2023		100 000 \$	
PRQ II 01-2024		22 350 \$	
PRQ II 04-2024		25 788 \$	
PRQ II 05-2024		52 150 \$	
PRQ II 07-2024		8 361 \$	
PRQ II 2 01-2024		100 000 \$	
PRQ II 3 01-2024		100 000 \$	
TOTAL		559 549 \$	

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

27

**25-465 - TERRAIN SYNTHÉTIQUE THÉRÈSE-MARTIN -
AUTORISATION ET MODE DE FINANCEMENT**

CONSIDÉRANT l'entente de service au sujet de l'implantation d'un terrain synthétique à l'école Thérèse-Martin;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'est engagée à assumer sa part des coûts de réalisation du projet, lesquels sont estimés à 1 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE des montants sont payables dans l'année financière 2025;

CONSIDÉRANT QUE des sommes ont été affectées en 2024 via la résolution numéro 24-502, afin de financer, en partie, cette dépense;



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer au Centre de services scolaire des Samares le montant des travaux pour le projet de l'implantation du terrain synthétique à l'école Thérèse-Martin pour la somme de 328 033,56 \$.

DE FINANCER ces frais découlant de l'implantation d'un terrain synthétique à l'école Thérèse-Martin par le surplus affecté.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

28

25-466 - RÉAMÉNAGEMENT DE L'ÉDIFICE MICHÈLE-PAUZÉ EN COUR MUNICIPALE - TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES - APPROBATION

CONSIDÉRANT la résolution 24-247 octroyant le contrat pour le réaménagement du 19, rue Saint-Charles-Borromée Sud en cour municipale;

CONSIDÉRANT QUE des travaux supplémentaires ont été nécessaires dû à des circonstances imprévues de l'immeuble existant;

CONSIDÉRANT l'article 4.1 du Règlement 172-2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer les coûts supplémentaires de 52 602,09 \$ relatifs aux travaux de réaménagement de l'édifice de la Cour municipale commune de Joliette, portant le coût total du contrat à 5 437 918,23 \$, taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

29

25-467 - RÉFECTION DE TROTTOIRS, BORDURES ET ENTRÉES CHARRETIÈRES 2025 - TROTTOIR JOLIETTE INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Gilles Tremblay, ingénieur et coordonnateur aux services techniques, au sein du service des Travaux publics et services techniques, en date du 27 novembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de réfection de trottoirs, bordures et entrées charretières tels que décrétés par la résolution 25-187 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Trottoir Joliette inc. » la somme de 136 676,76 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

30

25-468 - RÉFECTION DE LA FAÇADE LATÉRALE GAUCHE DU 431, RUE SAINT-VIATEUR - GESTION BGC INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 1 - ACCEPTATION DÉFINITIVE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Jocelyn Thomas Laporte, architecte, en date du 1^{er} décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudia Bertinotti, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation définitive, recommandée dans le certificat de paiement numéro 1, des travaux de réfection de la façade latérale gauche du 431, rue Saint-Viateur tels que décrétés par la résolution 25-388 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Gestion BGC inc. » la somme de 66 953,89 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

31

25-469 - RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DE LA RUE DUGAS - GÉNÉREUX CONSTRUCTION INC. - CERTIFICAT DE PAIEMENT NUMÉRO 7 - ACCEPTATION PROVISOIRE

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement formulée par M. Pier-Alexandre Hénault, ingénieur, en date du 21 octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'APPROUVER l'acceptation provisoire, recommandée dans le certificat de paiement numéro 7, des travaux de réfection des infrastructures de la rue Dugas tels que décrétés par la résolution 24-170 et d'autoriser la trésorière de la Ville de Joliette à payer à l'entreprise « Généreux Construction inc. » la somme de 251 080,74 \$.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

32

**25-470 - CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES - ACHAT
REGROUPE - SOLUTION UMQ - AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution 23-238, la Ville de Joliette adhère au regroupement de la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés et/ou élus du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la trésorière à payer, à la société d'assurances collectives Beneva, la prime pour l'année 2026, soit un montant approximatif de 721 224,00 \$, plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

33

**25-471 - OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE JOLIETTE -
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2025**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2025 de l'Office municipal d'habitation de Joliette soumises à la Ville de Joliette dans une correspondance datée du 1^{er} décembre 2025 et signée par Mme Marilyn Demers, conseillère en gestion à la Société d'habitation du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

DE PRENDRE ACTE des prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025 (budget révisé en date du 28/11/2025), lesquelles prévoient des revenus de 2 145 950 \$, des dépenses de 4 873 337 \$, ainsi qu'un déficit d'exploitation de 2 727 387 \$ absorbé à 90 % par le gouvernement du Québec et à 10 % par la Ville de Joliette, ce qui représente une contribution municipale de 272 739 \$.

D'AUTORISER la trésorière à payer ladite contribution de la Ville de Joliette au déficit d'exploitation de l'Office municipal d'habitation de Joliette pour l'année 2025.

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 25-416.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

34

**25-472 - M. GUILLAUME LADOUCEUR - PERMANENCE -
CONTREMAÎTRE VOIRIE - TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES
TECHNIQUES**

CONSIDÉRANT QUE, par sa résolution numéro 25-224, le conseil municipal procédait à l'embauche de M. Guillaume Ladouceur au poste de contremaître voirie au sein du service des Travaux publics et des services techniques;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche était assujettie à une période d'essai de six mois à compter du 16 juin 2025, date de son entrée en fonction, en vue de l'obtention d'une permanence;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive et la réussite de la période d'essai de M. Guillaume Ladouceur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Michael Lafortune et résolu :

De nommer M. Guillaume Ladouceur au poste permanent de contremaître voirie au sein du service des Travaux publics et services techniques, à compter du 16 décembre 2025, le tout conformément aux dispositions du protocole du personnel cadre et non syndiqué.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

35

**25-473 - REGROUPEMENT D'ACHATS MUNICIPAL 2025-RG-195 -
ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT - ADJUDICATION DE
CONTRAT**

CONSIDÉRANT la résolution 25-226 mandatant la Ville de Repentigny afin de procéder, au nom de la Ville de Joliette, à un appel d'offres public pour l'acquisition d'habits de combat pour une période de trois années via le regroupement d'achats municipal;

CONSIDÉRANT le rapport transmis par Mme Sophie Hénault-Lesiège, conseillère en approvisionnement pour la Ville de Repentigny;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture d'habits de combat, pour une période de trois années, soit 2026, 2027 et 2028, à l'entreprise « Aéro-Feu ltée », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme, sur la base des prix unitaires et des quantités estimées, pour un montant approximatif de 138 934,00 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

36

25-474 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-063 - SERVICES PROFESSIONNELS - PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS URBAINES - ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres pour la réalisation d'un plan de protection du territoire face aux inondations urbaines a été publié sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) ainsi que dans le journal local;

CONSIDÉRANT QUE l'adjudication de ce contrat est assujettie au système d'évaluation et de pondération des offres;

CONSIDÉRANT QUE dix soumissions ont été reçues dans les délais et ouvertes en date du 22 septembre 2025;

	ENTREPRISES	POINTAGE FINAL	PRIX AVANT TAXES
1	Les Services EXP inc.	2,161	388 650,00 \$
2	Lasalle NHC inc.	2,009	438 000,00 \$
3	GBI Experts-conseils inc.	1,941	443 150,00 \$
4	WSP Canada inc.	1,937	454 300,00 \$
5	Tétra Tech QI inc.	1,834	469 000,00 \$
6	CIMA S.E.N.C.	1,770	412 500,00 \$
7	JFSA Québec inc.	1,572	461 050,00 \$
8	DBA Experts-Conseils	1,182	769 750,00 \$
9	Stantec Experts-Conseils Ltée	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	
10	Englobe Corp.	Le calcul du pointage intérimaire de 70 n'a pas été atteint	

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-063, le contrat pour des services professionnels afin de réaliser un plan de protection du territoire face aux inondations urbaines, au soumissionnaire ayant atteint le plus haut pointage et dont la soumission est conforme, soit à « Les Services EXP inc. », au montant de 388 650,00 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

37

**25-475 - SOUMISSION NUMÉRO AP25-071 - FLEURS ANNUELLES
2026 - ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la demande de soumissions par voie d'invitation écrite pour l'achat de fleurs annuelles pour la saison estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE quatre entreprises ont été invitées à soumissionner et que, de ce nombre, trois entreprises ont remis une soumission;

CONSIDÉRANT QUE lesdites soumissions ont été reçues dans les délais, soit avant le 1^{er} décembre 2025, 11 h;

	ENTREPRISES	PRIX AVANT TAXES	CONFORME	
			OUI	NON
1	Les Serres Y.G. Pinsonneault inc.	17 142,02 \$	X	
2	La Jardinerie Fernand Fortier inc.	20 573,75 \$		X
3	Les Jardins Gourmands inc.	25 567,32 \$		X

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Richard Leduc et résolu :

D'ADJUGER, aux conditions prévues dans les documents d'appel d'offres AP25-071, le contrat pour l'achat de fleurs annuelles pour la saison estivale 2026, à l'entreprise « Les Serres Y.G. Pinsonneault inc. », laquelle a déposé la plus basse soumission conforme sur la base des prix unitaires, pour un montant approximatif de 17 142,02 \$, avant taxes.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

38

**25-476 - MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE - PERMIS DE VOIRIE ET ENTENTE D'ENTRETIEN -
AUTORISATION**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette doit obtenir une permission de voirie du MTMD pour intervenir sur les routes entretenues par le MTMD ou conclure une entente d'entretien avec le MTMD;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises ou des ententes d'entretien conclues avec le MTMD et à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et résolu :

QUE la Ville de Joliette demande au MTMD de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2026 et qu'elle autorise le directeur du service des Travaux publics et services techniques à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la Ville de Joliette s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues. De plus, la Ville de Joliette s'engage à demander la permission requise, chaque fois qu'il le sera nécessaire.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

39

**25-477 - FÊTES O'PARC 2026 - UTILISATION DE L'ESPACE PUBLIC
- AIDE FINANCIÈRE - AUTORISATION**

Monsieur Marc Landry se retire des débats et s'abstient de voter.

CONSIDÉRANT QUE le programme Fêtes O'Parc permet aux organismes d'être éligibles à l'obtention d'une aide financière pouvant atteindre 2 000 \$ pour la réalisation d'une fête de quartier à caractère familial;

CONSIDÉRANT les demandes admissibles reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Patrick Lasalle, appuyé par le conseiller Luc Beauséjour et résolu :

D'AUTORISER les organismes suivants à tenir leur événement respectif :

- La Maison Parent-Aise - Famille en fête ! - 30 mai 2026 - Parc Antonio-Barrette**;
- Les Chevaliers de Colomb 1468 Joliette - Fête de la famille - 13 juin 2026 - Parc Lajoie*;
- La Maison des jeunes La Piaule - Noël des campeurs - 25 juillet 2026 - Parc Antonio-Barrette*;
- La Soupière - Exposition de voitures anciennes - 5 septembre 2026 - Parc Louis-Querbes*.

**Déplacé à la patinoire BBB en cas de pluie

*Remis au lendemain en cas de pluie



No de résolution
ou annotation



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

15-12-2025

D'AUTORISER la trésorière à verser, en 2026, une somme de 2 000 \$ à chacun des organismes nommés précédemment.

D'AUTORISER l'installation de l'équipement, la tenue de spectacles musicaux et autres animations, la vente de nourriture, l'utilisation de BBQ, l'installation de chapiteaux et de jeux gonflables sans ancrage au sol, les prêts d'équipement et l'accès à l'électricité pour la tenue des événements susmentionnés.

Le tout, conditionnellement à ce que les requérants se conforment à toute réglementation applicable et avisent, au préalable, la Sûreté du Québec de la tenue de leur événement.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

40

25-478 - CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE EN COMMUNAUTÉ DE LANAUDIÈRE - CAMPS DE JOUR - AUTORISATION

CONSIDÉRANT la demande du centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière pour l'accès gratuit aux camps de jour de la Ville de Joliette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mark Elkes, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et résolu :

D'AUTORISER la gratuité de 10 places, pour les années 2026, 2027 et 2028, au Centre de pédiatrie sociale en communauté de Lanaudière, et ce, annuellement, pour le camp de jour estival (7 places) et de la relâche (3 places).

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

41

DIVERS

41.1

25-479 - CARTE DE CRÉDIT ATTRIBUÉE AU MAIRE - ANNULATION

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michael Lafortune, appuyé par le conseiller Patrick Lasalle et unanimement résolu :

D'ANNULER la carte de crédit Visa Desjardins attribuée au maire.

DE MANDATER le service des Finances afin de prendre toutes les mesures nécessaires auprès de l'institution financière pour procéder à l'annulation de ladite carte.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

15-12-2025

41.2

**PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE -
PLATEAU BORÉAL - LOTS 4 474 732, 4 474 733, 4 474 736 ET 4 474
737 - RUE ROLAND-GAUVREAU**

Le maire se prévaut de son droit de veto, le point est reporté à la prochaine séance.

42

25-480 - DÉPÔT DE RAPPORTS

L'assistant-greffier dépose aux membres du conseil les documents suivants :

- Liste de la correspondance reçue en date du 15 décembre 2025;
- Service des Affaires socio-économiques et de l'aménagement du territoire - Rapport comparatif mensuel du mois de novembre 2025;
- Liste des personnes engagées du 13 novembre au 10 décembre 2025, conformément au règlement 172-2022;
- Liste des contrats de gré à gré du 1^{er} août au 30 septembre 2025;
- Liste des contrats de gré à gré du 1^{er} au 31 octobre 2025.

43

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 26 janvier 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

Je vous informe que ce point met fin à la webdiffusion de ce soir. Une période de questions, réservée aux gens présents suivra la fin de la webdiffusion. La séance sera levée à la suite de la période de questions. Au nom des membres du conseil et en mon nom personnel, je vous remercie de votre présence.

44

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.



No de résolution
ou annotation

15-12-2025

45



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE**

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 20 h 02.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2025

**5^e SÉANCE
CONSEIL 2025-2029**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2025 à 11 h 30 à la salle du conseil située au 614, boulevard Manseau à Joliette

Sont présents : M. Pierre-Luc Bellerose, maire
M. Luc Beauséjour, conseiller
Mme Claudia Bertinotti, conseillère
M. Richard Leduc, conseiller
M. Marc Landry, conseiller
M. Mark Elkes, conseiller

Sont absents : M. Michael Lafortune, conseiller
Mme Danielle Landreville, conseillère
M. Patrick Lasalle, conseiller

Formant quorum sous la présidence de : M. le Maire Pierre-Luc Bellerose.

1

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par M. Pierre-Luc Bellerose, maire. Sont également présents Me Yannick Hubert, assistant-greffier, lequel agit à titre de secrétaire et Mme Solie Masse, directrice générale.

2

25-481- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richard Leduc, appuyé par la conseillère Claudia Bertinotti et unanimement résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

- 1 Ouverture de l'assemblée et vérification des présences et du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour

ADMINISTRATION

- 3 Règlement 120-2025 - Pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026 - Adoption



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2025

- 4 Règlement 202-2025 - Autorisant le paiement des droits de mutation et des droits supplétifs par versement - Adoption
- 5 Date et heure de la prochaine assemblée
- 6 Période de questions
- 7 Levée de l'assemblée

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

3

25-482 - RÈGLEMENT 120-2025 - POURVOYANT À L'IMPOSITION DES TAXES SUR LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, À L'IMPOSITION DES COMPENSATIONS ET TARIFS POUR LA FOURNITURE DE SERVICES MUNICIPAUX, LE TOUT AUX FINS DE L'EXERCICE FINANCIER 2026 – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-449, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Luc Beauséjour, appuyé par le conseiller Marc Landry et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 120-2025 pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition des compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2026.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil

4

25-483 - RÈGLEMENT 202-2025 - AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION ET DES DROITS SUPPLÉTIFS PAR VERSEMENT – ADOPTION

CONSIDÉRANT l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement portant le numéro 25-451, donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Landry, appuyé par le conseiller Mark Elkes et résolu :

D'ADOPTER le Règlement 202-2025 autorisant le paiement des droits de mutation et des droits supplétifs par versements.

Adoptée à l'unanimité des membres du conseil



No de résolution
ou annotation



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE JOLIETTE

17-12-2025

5

DATE ET HEURE DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire se tiendra le lundi 26 janvier 2026, à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Joliette.

6

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les médias à poser des questions aux membres du conseil suivant la procédure prévue à la réglementation municipale.

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions aux membres du conseil selon la procédure prévue à la réglementation municipale.

7

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 11 h 32.

PIERRE-LUC BELLEROSÉ,
Maire

YANNICK HUBERT,
Assistant-greffier